

# Analyse de situation sous-régionale sur la problématique des « peuples autochtones » en Afrique centrale

sous la Direction de Pascale Paulin

Pascale.Paulin@ish-lyon.cnrs.fr

avec Dan Duke (Cameroun), Prince Quentin Dondia (RCA), Guy Kouarata (Congo), Luc Lutala Kyad'i (RDC), Guy Max Moussavou (Gabon), Freddy Mumba Mukuba (RDC), Thierry Nzamba Nzamba (Gabon) et Bruno Waneyombo Brachka (RCA)



**UNICEF WCARO,  
Juillet 2009**

## Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement Cornélie Sifa Nduire pour sa collaboration scientifique essentielle.

Nous remercions tous les participants du présent projet et en particulier les personnes qui ont contribué à la rédaction de cette analyse. Tous les acteurs et les intervenants qui ont bien voulu se prêter au questionnaire.

Nous remercions le laboratoire Dynamique Du Langage (DDL) de Lyon pour son soutien logistique, et particulièrement Egidio Marsico pour son aide précieuse.

### **Au Gabon, nos remerciements vont :**

- Aux populations Bongo, Koya et Baka qui ont accepté de répondre aux diverses questions du guide d'entretien, et qui nous ont permis de mieux cerner leurs problématiques.
- Tout particulièrement à Sumba Ngongo Ndong Azombo Alain, jeune Baka, relais essentiel pour collecter rapidement des informations précises et pertinentes.
- Aux autorités administratives qui ont permis de réaliser les différentes enquêtes, et aux représentants de ces autorités qui ont accepté de répondre au questionnaire, en particulier : au Président du Conseil Départemental de la Zadié, au Maire de Mékambo, au Chef du Centre médical de Mékambo, au Chef de Cantonnement des Eaux et Forêt, à l'Inspecteur régional de l'enseignement du second degré, à Pierre Moudouma Koumba, Préfet du Haut Ntem (2002-2007).
- Aux Parcs Nationaux et au CENAREST (Centre National de Recherches Scientifiques et Techniques).

### **Au Cameroun, nous remercions :**

- Tous les Gyeli et les représentants des autorités administratives qui se sont prêtés aux entretiens.
- Marion Banhofski pour sa participation comme chercheur et photographe.
- François Nzie Nzie en tant que guide et chercheur pour de nombreux campements.
- et les autres qui ont assisté pour certains entretiens :
- Tous les assistants qui ont bien voulu nous soutenir durant ces enquêtes et en particulier : François Ndtang; Albin Moise Amwouer, Severin Nouangama et Angéline Masila.

### **En RCA, nous remercions :**

- Tous les Aka et les représentants des autorités administratives qui se sont prêtés aux entretiens.
- Tous les assistants qui ont accepté de nous soutenir durant nos enquêtes.
- L'antenne de l'UNICEF et en particulier Jorge Vallès pour sa disponibilité et son aide précieuse.

### **En RDC, nous tenons à remercier :**

- Particulièrement Florence Mazochetti qui nous a mis en contact avec Cornélie Sifa Nduire, et, par voie de conséquence avec les deux superviseurs locaux.
- Toutes les équipes d'enquête, grâce auxquelles ce présent rapport a pu voir le jour. Leur engagement et leur dévouement à communiquer avec des communautés de CC, dans des conditions parfois ardues, ont seuls permis le dévoilement de situations parfois dramatiques et restées dans l'oubli des mémoires contemporaines.
- Les autorités des territoires concernés pour leur participation et leur implication. Leur accueil ainsi que les facilités administratives qui ont été accordées aux différentes équipes témoignent du souci collectif de voir la situation des populations de CC aller dans le sens de la promotion de leurs droits et de leur développement, et en particulier : la Mairie de Butembo, le Vice-président de l'Assemblée provinciale du Nord Kivu, l'administrateur du territoire de Mambassa, le chef de secteur de Beni-Mbau, les autorités administratives de Beni, la chefferie de Sake.
- Nos remerciements vont également aux membres de la société civile qui ont contribué activement à cette enquête et dont l'esprit d'ouverture a permis parfois de percevoir des nuances instructives sur la profondeur des réalités des questions autochtones.
- Gabriel Finimonga, Assistant du Commissaire de District en charge de l'économie, finance et développement, pour nous avoir encouragé à faire ce travail en faveur des peuples de CC qui souffrent de la marginalisation de la part des autres communautés bantu.

- Robert Mujinga Nguz Karim, Administrateur du territoire de Bongandanga, pour nous avoir reçu dans sa demeure, et donné des orientations des sites où l'on trouve les CC dans son territoire.
- Sodium, Préfet des études à l'institut de Mondjonlongo et membre de la société civile, qui nous a donné quelques orientations pour atteindre les sites des CC.
- Fidèle Botaka Lwafa, chef de localité de Bokenda qui a accepté de nous recevoir et de répondre au questionnaire destiné aux autorités municipales en l'absence du chef de Groupement lors de notre mission.
- Monsieur Bameke Elinga, chef de localité Itongo (campement de CC) pour avoir accepté de répondre au questionnaire et de disposer de son temps pour nous recevoir jusque tard dans la nuit.
- Les guides, Nanyou Isoma et Maurice Mbembe, qui nous ont permis d'atteindre le site de Liyela en pleine forêt.
- Freddy Eyanga et Arsène Mombenga comme enquêteurs, et Pitshou Mianga et Oscar Gongga comme conducteurs, qui nous ont aidés à récolter les données.
- Pasteur Manze de l'ODCS, une organisation non gouvernementale qui encadre les peuples de CC à Yeimbo et sur d'autres sites, pour ses orientations et pour l'organisation de notre séjour à Lisala.
- Nous tenons à remercier l'antenne de l'UNICEF pour sa participation financière, sans laquelle le projet n'aurait pu être réalisé dans de bonnes conditions, et en particulier Mme Dentice pour sa compréhension et Prudence pour sa disponibilité.

**Au Congo, nous remercions :**

- Tous les chasseurs-cueilleurs et les représentants des autorités administratives qui se sont prêtés aux entretiens.
- Toutes les personnes qui nous ont permis de réaliser nos enquêtes, et en particulier : Gaston Akoula, Samuel Ngano, Basile Okana et Edouard Bom.

## **Tables des matières**

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Tables des matières</b>	<b>4</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>7</b>
<b>Abréviations et conventions</b>	<b>12</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>13</b>
<b>1.1 Rappel des termes de référence (TDR)</b>	<b>13</b>
<b>1.2 Rappel des objectifs</b>	<b>13</b>
<b>2 Cadre de l'enquête</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Cadre méthodologique</b>	<b>14</b>
2.1.1 Equipe	14
2.1.2 Matériel	18
<b>2.2 Chronogramme de la recherche</b>	<b>19</b>
<b>2.3 Principales difficultés rencontrées et limite de l'étude</b>	<b>20</b>
<b>3 Les chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale</b>	<b>21</b>
<b>3.1 Présentation des chasseurs-cueilleurs</b>	<b>21</b>
3.1.1 Similitudes	22
3.1.2 Différences	24
3.1.3 Synthèse succincte	25
<b>3.2 Cadre géopolitique</b>	<b>26</b>
3.2.1 Droits internationaux	26
3.2.2 La forêt, la biodiversité : enjeux économiques	27
<b>3.3 Présentation par pays des CC et des diverses organisations</b>	<b>29</b>
3.3.1 Le Gabon	29
3.3.2 Le Cameroun	33
3.3.3 La République Centrafricaine : RCA	37
3.3.4 La République Démocratique du Congo : RDC	39
3.3.5 La République du Congo	42
<b>4 Discrimination et accès aux services</b>	<b>44</b>
<b>4.1 Relations entre Bilo et Chasseurs-cueilleurs</b>	<b>44</b>
<b>4.2 La citoyenneté</b>	<b>46</b>
4.2.1 Définition d'un enfant par la CRC, Comité des droits de l'enfant	46
4.2.2 Recensement et certificat de naissance	46
4.2.3 Droit de vote	48
4.2.4 Genre	49
4.2.5 Mariage mixte	49
<b>4.3 Accès à la terre</b>	<b>51</b>

4.3.1	Perception de la forêt et notion de propriété	51
4.3.2	Droits de propriété	52
4.3.3	Les réalités locales	53
<b>4.4</b>	<b>L'éducation</b>	<b>55</b>
4.4.1	L'accès aux établissements scolaires	55
4.4.2	L'enseignement	57
4.4.3	Esquisse de problématique éducative	58
<b>4.5</b>	<b>Le travail</b>	<b>61</b>
4.5.1	Accès à l'emploi	61
4.5.2	Endettement	63
4.5.3	Les enfants et le travail	63
<b>4.6</b>	<b>La santé</b>	<b>64</b>
4.6.1	Les grands guérisseurs CC et la perception de la maladie	64
4.6.2	Accès aux centres de santé et frais de consultation	66
4.6.3	Accès à l'eau potable	67
4.6.4	Le paludisme et les moustiquaires	67
4.6.5	Le SIDA et sa perception par les chasseurs-cueilleurs	68
<b>4.7</b>	<b>Accès à la justice</b>	<b>69</b>
4.7.1	Un Chef représentant	69
4.7.2	Lois coutumières	70
4.7.3	Connaissance des Droits	71
<b>5</b>	<b>Conclusions</b>	<b>72</b>
<b>5.1</b>	<b>Résultats</b>	<b>72</b>
<b>5.2</b>	<b>Recommandations</b>	<b>74</b>
5.2.1	Recommandations du côté des ethnies dominantes et des autorités	75
5.2.2	Recommandations du côté des chasseurs-cueilleurs	76
5.2.3	Recommandations conclusives sur la citoyenneté	77
5.2.4	Recommandations conclusives sur l'accès à la terre	77
5.2.5	Recommandations conclusives sur l'éducation	77
5.2.6	Recommandations conclusives sur le travail	78
5.2.7	Recommandations conclusives sur la santé	78
5.2.8	Recommandations conclusives sur la justice	79
<b>6</b>	<b>Références bibliographiques</b>	<b>80</b>
<b>7</b>	<b>Annexes</b>	<b>84</b>
<b>7.1</b>	<b>Guide d'entretiens</b>	<b>84</b>
<b>7.2</b>	<b>Annexe Gabon</b>	<b>89</b>
<b>7.3</b>	<b>Annexe Cameroun</b>	<b>93</b>

<b>7.4</b>	<b>Annexe RCA</b>	<b>94</b>
<b>7.5</b>	<b>Annexe RDC</b>	<b>98</b>
<b>7.6</b>	<b>Annexe République du Congo</b>	<b>104</b>

## **Résumé exécutif**

L'analyse de situation sous-régionale sur la problématique des peuples autochtones en Afrique centrale porte essentiellement sur les communautés de chasseurs-cueilleurs (CC) présents au Gabon, au Cameroun, en République Centrafricaine (RCA), en République Démocratique du Congo (RDC) et en République du Congo. Elle s'attache à recenser et étudier les divers facteurs impliqués dans les dynamiques de populations. Ainsi, un intérêt particulier est accordé au mode de vie des communautés. Anciennement nomades, celles-ci subissent à l'heure actuelle des transformations plus ou moins importantes et tendent à se sédentariser sous la pression de certains gouvernements ou simplement par imitation de la culture environnante dominante. Les conséquences que cela peut entraîner au sein de ces communautés sont mises en évidence. L'objectif principal est de découvrir comment, dans un contexte de mondialisation et de globalisation, les CC peuvent localement réussir à préserver leurs spécificités sans pour autant être discriminés et mis à l'index du fait qu'ils puisent la majeure partie de leurs ressources dans la forêt.

Ce travail analytique s'efforce de dresser une typologie exhaustive des différentes discriminations constatées à l'encontre des CC tant sur le plan social et culturel que juridique, politique ou économique, en prenant soin de considérer à tout moment le contexte environnemental et culturel général, c'est-à-dire en prenant en compte les conditions de vie des populations voisines des CC étudiés. Parallèlement, il propose une cartographie et une analyse des différents projets mis en place pour la défense des droits des peuples autochtones dans les pays d'Afrique centrale. Il présente enfin un recensement des principales organisations autochtones et de leurs activités. Les représentants et certains membres de ces organisations ont accepté de participer activement au présent travail d'analyse afin de garantir une adéquation maximale entre les analyses proposées et les demandes et les besoins effectifs des groupes sociétaux étudiés.

La définition des populations pouvant être considérées comme « autochtones » posant encore problème, en dépit des divers critères énumérés dans la Convention 169, et le terme de Pygmée (du grec, « haut d'une coudée ») étant souvent employé péjorativement, nous considérons qu'il est préférable d'utiliser les termes de chasseurs-cueilleurs ou chasseurs-collecteurs (CC), termes qui renvoient à des caractéristiques technico-économiques plutôt que morphologiques. Pour désigner les populations voisines des CC présentes dans ces cinq pays d'Afrique centrale (s'agissant généralement de populations d'agriculteurs ou de pêcheurs, de langue bantou ou oubanguienne), le terme générique, *Bilo*, emprunté à Lewis (2000 : 2) a été adopté.

Dans tous les pays d'Afrique centrale, les CC sont des communautés fortement minoritaires, encore en partie nomades, et la majorité d'entre elles puisent leurs ressources principales de subsistance dans la forêt. Aussi toute activité forestière organisée par des instances exogènes a-t-elle ou aura-t-elle, de fait, un impact sur ces populations. Afin que les relations entre les CC et ces instances soient le plus harmonieuses possible, les différentes exploitations forestières ou minières devraient prendre en compte les réalités culturelles, socioéconomiques des CC, leurs désirs et leurs besoins, leurs revendications. Une telle approche permettrait d'élaborer une gestion appropriée des ressources forestières et de préserver au mieux l'environnement naturel des populations. Or, trop peu de projets intègrent à leur cahier des charges ce genre de considérations. Les ONG, dont les objectifs sont pourtant antagonistes à ces sociétés d'exploitation forestière ou minière se trouvent parfois pris dans les mêmes attitudes de déni des revendications des populations locales (CC ou Bilo). De ce fait, la forêt est devenue une source d'enjeux économiques considérables face auxquels les CC n'ont que peu ou prou de moyens de se faire entendre, alors que leur conception cosmogonique considère la forêt comme leurs parents nourriciers (père et mère). En outre, le mode de fonctionnement acéphale des sociétés de CC, basé sur une forte autonomie et des principes de responsabilisation, ne mène pas à la désignation d'un chef pour représenter la communauté dans son entièreté devant les autorités locales ou devant toutes autres administrations publiques ou privées. Par conséquent, les CC se trouvent marginalisés et privés de toutes représentations politiques et de droits fondamentaux.

Il est connu que les populations de CC en Afrique centrale sont généralement victimes de discrimination, et ce, dans tous les domaines, la citoyenneté, le territoire, l'éducation, la santé ou encore la justice. Du fait de la sédentarisation progressive, elles se trouvent confrontées à cette discrimination quasi quotidiennement. Leurs ressources naturelles forestières s'appauvrissant, ces communautés ont moins la possibilité de se retirer en forêt pour fuir la domination des Bilo qui, généralement, les traitent avec mépris et les considèrent comme des animaux et/ou s'en déclarent « propriétaires ».

Les droits élémentaires liés à la citoyenneté ne sont donc pas acquis pour tous les CC. Ils n'ont souvent aucune pièce d'identité. Les accouchements se déroulant en forêt et non pas en milieu hospitalier, les certificats de naissance ne sont pas délivrés automatiquement. Les CC désireux de s'en procurer un doivent en faire explicitement la demande auprès des autorités concernées. Or la majorité d'entre eux n'en voit pas l'intérêt. Les Gyeli du Cameroun, par exemple, qui jouissent d'une certaine protection des autorités locales favorisant l'acquisition des pièces d'identité ne vont pas tous récupérer ces documents mis à leur disposition, ou les perdent rapidement. Quant à ceux qui souhaitent se les procurer, plusieurs facteurs font obstacle : l'éloignement des centres administratifs (les pistes s'avèrent souvent impraticables en saison des pluies), le coût des documents qu'une famille nombreuse, à très faible revenu, ne peut supporter (d'autant que certains employés peuvent surtaxer l'acte sachant que les CC n'ont aucun moyen de se défendre). Les taux de possession d'acte de naissance sont en partie corrélés à la proximité d'un centre administratif, mais dépendent en particulier, d'une part, des campagnes électorales lors desquelles certains papiers d'identité sont délivrés dans le but de récupérer des électeurs et, d'autre part, d'actions humanitaires. Par exemple, la mission de l'UNICEF effectuée auprès des Baka de la région de Minvoul au nord Gabon en mai 2007 a permis de distribuer officiellement et gratuitement 93 certificats de naissance sur une population estimée à environ 350 habitants.

Au final, peu de CC possèdent une carte d'identité, et encore moins une carte électorale, la possession des secondes découlant généralement de l'octroi des premières. Toutefois, les faits doivent être nuancés puisque dans certains pays comme le Cameroun ou la RDC, les CC ont la possibilité d'acquérir une carte d'électeur sans fournir nécessairement de pièce d'identité et donc d'aller voter. En l'absence de pièce d'identité certains CC se sentent délaissés par les autorités et ne se considèrent pas citoyens du pays où ils résident ; ce sentiment se trouve accru par le mépris affiché des populations bilo voisines à leur égard.

Les CC, en tant que populations nomades ou encore en partie nomades, sont peu enclins à la propriété foncière telle qu'elle est appliquée pour les Bilo (lois coutumières reconnues ou non nationalement ou lois étatiques dites « modernes ») car la forêt est perçue comme leurs parents nourriciers (cf. supra). C'est pourquoi la jouissance des denrées alimentaires forestières est primordiale. L'usufruit s'avère être une valeur largement supérieure au droit de propriété des sols. Toutefois, les revendications d'accès à la terre sont de plus en plus fréquentes face à la déforestation relative aux activités agricoles et surtout aux exploitations minières ou forestières, ou encore face aux pressions des ONG environnementalistes (aires protégées ou parc nationaux impliquant des restrictions et/ou des interdictions de chasse et de pêche voire de circulation). Non seulement les CC manquent considérablement de moyens financiers pour prétendre à des titres fonciers mais surtout leurs rapports à la forêt ne leur permettent pas d'envisager une telle appropriation. Ils se sentent pleinement responsables de celle-ci depuis des temps ancestraux et estiment qu'ils ont su protéger ses ressources naturelles grâce à leur gestion séculaire. Ils se retrouvent donc totalement démunis face à la fragmentation et à la réduction du territoire forestier, impliquant non seulement une diminution de leurs ressources (gibier, fruits, plantes, etc.) mais également une migration en lisière de forêt, aux abords des axes routiers, à proximité de centres urbains plus ou moins conséquents où les valeurs socioculturelles véhiculées divergent considérablement de celles transmises au sein de petites communautés de CC.

De plus, l'accès à la justice pour faire valoir leurs droits est quasi impossible pour les CC privés de pièces d'identité et de moyens financiers. Leur unique espoir étant de se faire entendre lors de conseils locaux régis par les lois coutumières des ethnies dominantes où ils n'obtiennent jamais gain de cause face à un Bilo (hormis les Gyeli du Cameroun où les autorités locales prêtent attention à ce type de discrimination). In fine, les CC se disent satisfaits des décisions de justice uniquement lorsqu'ils ont réussi à traiter le problème au sein même de leur communauté c'est-à-dire en conformité avec leurs propres conceptions socioculturelles. En



effet, ces sociétés traditionnellement acéphales font prévaloir une grande autonomie de l'être et une vision communautaire où le bien de la société prime sur celui de l'individu (cf. supra).

La scolarisation des enfants est problématique à plus d'un titre. Lors des entretiens effectués auprès des CC, les raisons prioritairement indiquées sont relatives à l'éloignement (quelquefois plusieurs dizaines de kilomètres, repas à emporter, etc.), au coût (fournitures, vêtements, etc.) et au mépris affiché non seulement par les élèves mais également par certains enseignants (les enfants CC sont fréquemment relégués au fond des classes, et sont quotidiennement victimes de réflexions indécentes). Rares sont les CC qui déclarent spontanément ne pas désirer que leurs enfants aillent à l'école. Pour autant, ils sont souvent dans l'incapacité d'expliquer les raisons d'un tel désir (il semble que seule l'envie de savoir lire et écrire ressort des motivations réelles). Ceci montre clairement qu'il est donc important de se méfier du discours de surface tenu par ces communautés qui souvent donnent à entendre ce que la population dominante souhaite entendre.

Plusieurs projets intéressants de scolarisation spécifique ont été mis en place notamment au Cameroun : internat avec prise en charge intégrale des frais de scolarisation, méthode ORA (Observer Réfléchir, Agir ; méthode d'apprentissage bilingue), école principalement réservée aux CC, etc. Néanmoins, ces projets doivent faire face à un taux d'absentéisme important et de désertion non négligeable : ne serait-ce qu'en primaire, trop peu d'élèves finissent un cycle complet de scolarisation. Ce qui fait défaut dans la majorité de ces programmes, c'est, d'une part, que les préoccupations des CC ne sont pas prises en considération - aucune réflexion de fond n'a été réellement menée sur les rythmes scolaires en fonction des différentes saisons de chasse, de cueillette, etc., sur les matières à enseigner (en adéquation avec leur vision du monde), les méthodes d'apprentissage (par imitation plutôt que par enseignement explicite et argumenté) et, de fait, leurs contenus, le but à atteindre (seulement quelques années pour savoir lire et écrire ou plus ?) – et, d'autre part, que les enfants sortis de leur contexte socioculturel ont énormément de mal à réintégrer leur groupe d'origine sans souffrir d'un manque d'expériences indéniable. De surcroît, leurs compétences scolaires ne sont pas spécialement utiles en milieu forestier. L'essentiel pour les CC étant l'épanouissement affectif et culturel de leurs enfants, ils veilleront à ce que ceux-ci prennent leur place au sein de la famille et plus largement dans la société. Ainsi l'idée d'intégrer éventuellement une partie de l'apprentissage ancestral des traditions culturelles, essentiellement réalisé au sein de la communauté, vient seulement de germer dans l'esprit de certains. Il reste toutefois à envisager les articulations possibles avec le système scolaire à mettre en place.

Les cas de discrimination au niveau professionnel sont nombreux. Même les ethnies dominantes reconnaissent privilégier les Bilo au détriment des CC décrits comme instables (ils ont la réputation de ne pas pouvoir effectuer le même travail plusieurs jours de suite), indignes d'occuper certaines fonctions (comme infirmiers, policiers, enseignants, les Bilo refusent d'avoir affaire à eux). Par contre, pour les travaux champêtres, les CC sont généralement préférés aux Bilo du fait qu'ils sont sous-rémunérés (deux fois moins que les autres) et sont parfois d'excellents prétextes pour de mauvais traitements de la part de leurs employeurs estimant que le travail a été mal effectué ou que certaines récoltes (régimes de bananes, manioc, etc.) ont été dérobées. S'appuyant sur ces divers prétextes, les Bilo mettent alors en place un système d'endettement permettant d'accroître leur domination sur les CC.

Par ailleurs, certains Bilo se permettent de détourner les enfants du chemin de l'école afin de les employer à quelques menus travaux domestiques sous-rémunérés. Cette exploitation des enfants se pratique essentiellement lorsque les CC sont domiciliés proches de centres urbains ou de grands villages bilo. Les autres communautés de CC sont préservés de ce genre de pratiques inacceptables, pourtant connues des autorités locales mais réalisées encore en toute impunité.

Seul l'environnement forestier est propice à l'emploi des CC, généralement reconnus comme spécialistes de ce milieu, et leur recrutement est possible autant dans les entreprises forestières que les ONG environnementalistes où ils servent de guides ou de gardes suivant les situations. Néanmoins, ces embauches s'avèrent souvent ponctuelles et ne permettent pas, dans tous les cas, de pallier à la discrimination globale dont sont les victimes les CC dans le monde du travail.

L'accès aux dispensaires et autres hôpitaux pose le même problème que pour la fréquentation des établissements scolaires. L'éloignement et le coût sont les deux arguments phares d'une fréquentation qui s'avère très exceptionnelle pour bon nombre de CC. Il est important de prendre en considération les différentes conceptions de la maladie chez ces communautés, visions qui divergent très fortement des médecines dites « modernes ». En particulier, l'idée très répandue de la présumée supériorité de la médecine des « Blancs » peut s'avérer dangereuse. Ainsi les CC vont souvent tarder à prodiguer les soins traditionnels, pensant que le pire pourra toujours être évité grâce à cette médecine « venue d'ailleurs ». Ils amènent alors les malades beaucoup trop tardivement à l'hôpital, avec une issue souvent fatale. Il s'avère donc essentiel de réussir à coupler les deux approches en permettant aux CC désireux de se soigner au dispensaire de le faire dans les mêmes conditions que les Bilo (fréquemment les CC sont soignés après tous les autres patients), et en veillant à respecter le droit de refus des services proposés. Par exemple, certains CC fuient systématiquement en forêt lors de campagnes de vaccination car ils n'osent pas affirmer publiquement leur désapprobation par peur de représailles.

Le droit des populations à disposer d'elles-mêmes est essentiel et prend toute sa signification dans ce genre de situation où les projets émanant de sociétés dominantes (bilo ou occidentales) finissent généralement par être imposés. Ainsi, la sédentarisation, la scolarisation, la vaccination, etc., sont autant de services que les CC doivent être en mesure de refuser. Le CLIP (Consultation Libre Informée Préalable, cf. Lewis & al, 2008) serait alors d'une grande utilité dans tous les domaines, pas seulement pour la gestion forestière, donnant ainsi un choix réel en toutes connaissances de cause aux populations concernées en fonction de leurs propres systèmes de valeurs, de leurs besoins et de leurs desiderata.

Il est donc évident que, quelque soit le contexte géopolitique, les CC sont victimes de discrimination dans les cinq pays retenus pour la présente analyse. Toutefois, une corrélation entre « mode de vie traditionnel » et « éloignement géographique de la ville et des Bilo » est apparue comme pertinente. Cette constatation - qui paraît logique dans la mesure où les CC sont des peuples de forêt - n'est pas toujours évidente à première vue, et surtout n'est pas forcément prise en considération par des étrangers (i.e. toute personne non issue du groupe ethnique considéré) désireux d'amener autrui dans son propre système de valeurs. Cette distinction primordiale, présente dans les cinq pays, n'est que peu ou prou évoquée dans les rapports existants sur les CC ; rapports qui fournissent des généralisations souvent très éloignées des aspirations réelles – parfois difficiles à sonder - de certains groupes de CC.

Les populations devant être appréhendées d'un point de vue dynamique, cette corrélation présente l'avantage de mieux situer et apprécier les différents cas de figure rencontrés. Elle permet notamment de montrer que ces cas de figure s'organisent bien plus comme un continuum plutôt qu'une simple opposition binaire. Ainsi, les CC désireux de préserver leurs traditions, de les transmettre aux futures générations préfèrent vivre en petit groupes en forêt ou très proches de celle-ci. Ils refusent définitivement la domination des Bilo, fuient en forêt lors de campagnes de vaccinations, n'envoient pas leurs enfants à l'école, et peuvent même aller jusqu'à refuser catégoriquement les plantations. Leurs aspirations sont alors totalement différentes des CC qui vivent en ville, au sein d'une communauté bilo, avec un chef à sa tête, ou à proximité mais dans un village spécifique regroupant plus d'une soixantaine d'individus, et côtoyant, de fait, quotidiennement les Bilo. Ces CC aspirent à suivre le modèle occidental proposé à travers le prisme de l'ethnie dominante, souhaitent se sédentariser, pratiquent l'agriculture de manière conséquente, désirent que leurs enfants soient scolarisés et vaccinés, se rendent prioritairement à l'hôpital en cas de maladie importante...

Cette distinction nous renseigne enfin sur le niveau de dépendance des CC par rapport aux Bilo. Ainsi, à chaque extrémité du continuum, les CC ont un niveau de dépendance infime voire nul (d'un côté, grâce aux ressources forestières, et de l'autre, grâce à une bonne pratique agricole). Néanmoins, cela ne signifie pas que les CC ne sont pas victimes de discrimination.

En conclusion, nous insistons sur le fait que seule une approche multifactorielle des dynamiques de populations (intégrant l'attitude des ethnies voisines envers les CC et réciproquement, les politiques distinctives, les conditions d'accès à la forêt, etc.) permet d'obtenir des analyses satisfaisantes, rendant

réellement compte de la situation des CC. Les recommandations proposées dans notre travail sont fondées sur ce principe fondamental, essentiel, visant à respecter les spécificités des différents groupes de CC présents en Afrique centrale et à les intégrer dans le tableau de la diversité locale.

## **Abréviations et conventions**

Bilo	toutes les populations non CC, Bantu ou Oubangiens, même référent que GN.
BIT	Bureau International du Travail
C.A.	Conseil d'Administration
CC	chasseurs-cueilleurs
CLIP	Consentement Libre Informé Préalable
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
GN	Grands Noirs, terme repris de Bahuchet qui englobe toutes les populations non chasseurs-cueilleurs.
MASSAHF	Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Famille
OCDH	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations Non Gouvernementales
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
TDR	Termes de référence
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH / SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
WWF	World Wildlife Fund (for Nature : cette extension d'appellation est quelquefois utilisée dans la littérature)

Les acronymes des associations spécifiques à certains pays sont donnés au fur et à mesure dans la partie qui leur est réservée.

**« Instead decisions should be based on the understanding that nature is indeed abundant and capable of sustaining all life, if it is shared properly. » (Lewis, 2006 : 17)**

## **1 Introduction**

La présente analyse de situation sous-régionale en Afrique centrale sur la problématique des « peuples autochtones » s’attache essentiellement aux chasseurs-cueilleurs (CC) présents dans les cinq pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC. Cette étude s’articule principalement autour des cinq axes proposés dans les termes de référence en mettant en évidence l’aspect dynamique des cultures et la mobilité des populations.

Ainsi, les sociétés ne peuvent être envisagées de manière statique et force est de constater que les transformations des sociétés voisines qui aspirent à la « modernité », les changements environnementaux, les enjeux économiques du milieu forestier, les politiques de sédentarisation ont un impact conséquent sur les chasseurs-cueilleurs.

Dans un premier temps, la présente étude définira le cadre méthodologique de l’enquête en présentant chaque équipe en fonction des pays retenus dans cette analyse sous-régionale. Dans un second temps, une présentation succincte des similitudes et des différences répertoriées chez les diverses communautés de chasseurs-cueilleurs sera fournie. Puis, nous nous attacherons aux problèmes de discrimination, en général - en considérant les différents types de relations qu’entretiennent les chasseurs-cueilleurs avec les autres populations du pays, les Bilo – et en particulier, concernant les difficultés d’accès des CC à la citoyenneté, à la terre, à l’éducation, au travail, à la santé et à la justice. Ensuite, nous conclurons en donnant, des résultats permettant d’établir une forte corrélation entre, d’un côté, la proximité des villages de CC d’une ville ou d’un village de Bilo et leurs aspirations à la « modernité », et d’un autre côté, à l’autre extrémité du continuum, un éloignement conséquent des villages de Bilo et une volonté de préserver un mode de vie basé sur des pratiques culturelles ancestrales. Enfin, nous fournirons une série de recommandations, non exhaustives, envers les ethnies dominantes et les autorités, envers les CC, et relatives aux différents thèmes abordés lors des problématiques de discrimination.

### **1.1 Rappel des termes de référence (TDR)**

1. Une analyse des différents types de marginalisation et/ou discrimination et de leurs conséquences dont sont victimes les peuples autochtones en Afrique centrale :

- Sociale et culturelle ;
- Juridique, politique et économique ;

2. Une analyse des conséquences de l’évolution et la transformation des sociétés africaines sur l’univers « pygmées » (ex. urbanisation, migration, environnement, etc.) ;

3. Une analyse des conséquences de l’évolution propre des communautés pygmées (sédentarisées, semi-nomades ou nomades) ;

Ces analyses devront prendre en compte et mettre en lumière les particularités liées aux différents contextes nationaux d’une part et celles liées aux différents « groupes » autochtones d’autre part ;

4. Une cartographie et une analyse des différents projets mis en place pour la défense des droits des peuples autochtones dans les pays d’Afrique centrale ;

5. Un recensement des principales organisations autochtones et de leurs activités. Ce recensement s’accompagnera d’une rapide analyse de la légitimité/représentativité de ces organisations.

### **1.2 Rappel des objectifs**

L’analyse s’attachera à prendre en compte les divers facteurs impliqués dans les dynamiques de populations. Ainsi, un intérêt particulier concernera le mode de vie, anciennement nomade, il tend à se sédentariser (point 3 des tdr) face à la pression de certains gouvernements ou simplement par imitation de la culture dominante, nous verrons les conséquences que cela peut entraîner au sein de ces communautés (problèmes de santé liés

aux contacts des Bilo, désœuvrement et accès facile à l'alcool, etc.). Face à cette dynamique du monde contemporain qui se veut « globalisant », « mondialisant », comment localement les chasseurs-cueilleurs peuvent-ils réussir à préserver leurs spécificités sans être discriminés sachant qu'ils puisent la majeure partie de leurs subsistances dans la forêt ?

Nous tenterons de dresser une typologie exhaustive des différentes discriminations constatées à l'encontre des chasseurs-cueilleurs tant sur le plan social et culturel que juridique, politique ou économique (point 1 des tdr), en prenant en compte le contexte environnemental général, c'est-à-dire que nous prendrons soin de spécifier les conditions de vie des populations voisines des chasseurs-cueilleurs étudiés.

Parallèlement, nous dresserons une cartographie et une analyse des différents projets mis en place pour la défense des droits des peuples autochtones dans les pays d'Afrique centrale (point 4 des tdr) et nous présenterons un recensement des principales organisations autochtones et de leurs activités (point 5 des tdr). Comme cela est précisé dans les termes de référence, « ce recensement s'accompagnera d'une rapide analyse de la légitimité / représentativité de ces organisations ». Nous pourrions ainsi appuyer sur les revendications de ces diverses organisations et les intégrer aux réflexions constituant l'analyse de situation. Les représentants et certains membres de ces organisations pourront se constituer partie prenante du présent projet en apportant une contribution importante, voire essentielle, quant à l'adéquation des analyses proposées avec les demandes et les besoins des sociétés étudiées.

L'objectif spécifique est d'élaborer un état des lieux des différentes situations rencontrées en fonction des divers contextes géopolitiques et socio-économiques, d'une part, et suivant les communautés visées, d'autre part. En effet, les besoins et les ressources de différents groupes au sein d'une même communauté peuvent varier considérablement selon qu'il s'agit d'un groupe sédentarisé domicilié à proximité d'une ville ou vivant dans un village de Bilo ou d'un groupe encore en partie nomade localisé en pleine forêt. Nous verrons alors comment ces divers groupes ont accès ou non aux différents services mis en place par les gouvernements comme par exemple la Santé, l'Education ou encore la Justice.

Forts de nos expériences de terrain auprès des sociétés concernées, nous ajouterons une analyse des demandes et des besoins spécifiques de ces populations en conservant cette distinction essentielle entre les communautés installées à proximité d'une ville ou d'un village de Bilo, et les communautés qui se tiennent volontairement à l'écart de ces agglomérations urbaines ou villageoises.

## **2 Cadre de l'enquête**

### **2.1 Cadre méthodologique**

Il n'est pas toujours aisé de rencontrer ces populations de chasseurs-cueilleurs qui préfèrent se fondre dans les ethnies voisines du fait d'un manque de considération évident. Un passage rapide dans les régions concernées ne s'avère pas suffisant. C'est pourquoi nous avons préféré travailler en équipe en nous appuyant sur des chercheurs, des experts locaux déjà en contact avec ces populations afin d'avoir accès plus rapidement aux données. Les enquêtes ont été réalisées à partir d'un support commun adaptable aux diverses situations de terrain (cf. annexe 7.1).

#### **2.1.1 Equipe**

Afin d'être au plus près de la réalité des situations en présence et d'éviter les écueils d'un survol approximatif et globalisant niant toutes spécificités propres à chaque société, l'analyse de la situation sous-régionale a donc été effectuée en collaboration avec différents participants impliqués dans la problématique des chasseurs-cueilleurs. Ces personnes implantées depuis plusieurs années déjà au sein des populations concernées et ayant généralement des relais auprès de ces communautés, ont collecté des informations précieuses, fines et pertinentes. En effet, forts de nos expériences de terrain respectives auprès des CC, peuple discriminé, il s'avère souvent délicat d'accéder à leurs réels besoins et désirs dissimulés derrière le discours des communautés voisines dominantes volontairement promulgué par les CC pour ne pas créer de conflit. Ainsi, la confiance que les intervenants ont pu gagner auprès des CC est une condition nécessaire mais non suffisante à la réalisation d'une bonne enquête de terrain.

Ces personnes ressources, ces relais auxquels les auteurs de la présente analyse ont fait appel sont mentionnés par pays ci-dessous, il s'agit soit :

- des relais présents sur le terrain, membres ou non de la communauté, sur lesquels les chercheurs s'appuient pour effectuer leur terrain de recherches ;
- des informateurs issus des communautés concernées ;
- des représentants d'association de préservation de la culture pygmée et/ou de son environnement, ainsi que certains membres de ces associations ;
- des représentants locaux, régionaux ou nationaux des Institutions Gouvernementales.

Chacune des parties a été en charge de fournir des renseignements précis en fonction des différents termes de référence précédemment évoqués concernant les populations visées. Chaque participant a été amené à réfléchir sur les problématiques engagées dans la présente analyse et a pu proposer de nouvelles pistes de recherches.

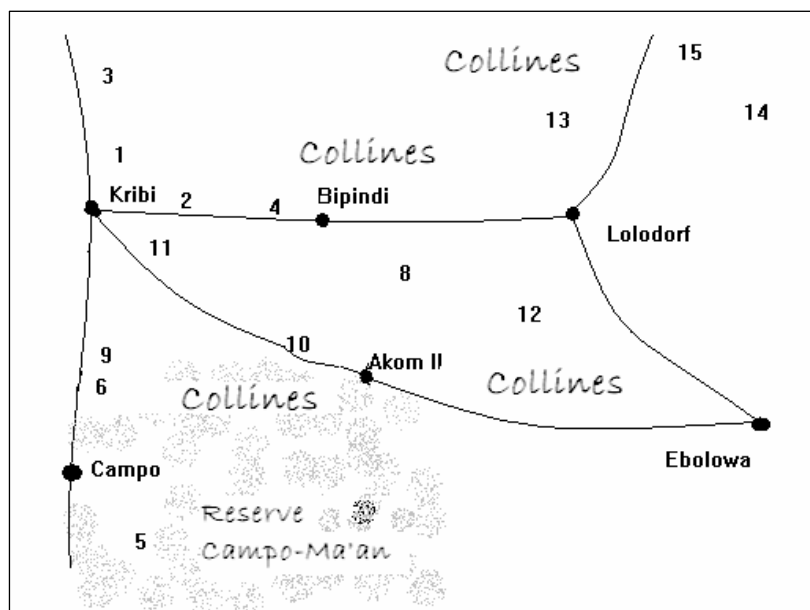
Toutes ces informations collectées ont permis de fournir une vision d'ensemble des problématiques autochtones de chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale en prenant en considération les besoins spécifiques de chaque communauté concernée en fonction de son environnement géopolitique et socio-économique (parties 4 et 5).

**Au Gabon**, les enquêtes ont été menées auprès de trois populations de CC. Le premier site concerne les Bongo situés au centre du pays, l'enquête a été effectuée par Guy Max Moussavou qui soutiendra, fin 2009, sa thèse de Doctorat en Anthropologie sur les différentes pratiques des Bongo. Le second site se trouve au nord est du pays où les Koya sont localisés. L'enquête a été menée par Hervé Joël Oyabana Mateba (étudiant en Master d'Anthropologie), supervisée par Thierry Nzamba Nzamba qui soutiendra sa thèse de Doctorat en Anthropologie sur les pratiques médicinales gabonaises au cours de cette année 2009. La chargée d'enquête du troisième site concernant les Baka est Pascale Paulin, coordinatrice de la présente analyse qui soutiendra sa thèse fin 2009 en ethnolinguistique sur cette population du nord Gabon.

**Au Cameroun**, l'équipe d'enquête était composée de huit personnes.

Nom	Origine	Statut	Lieu d'enquête
Daniel Duke	Américain de Lolodorf	chef d'équipe	5
François Djie Djie	Kwasio de Kribi	guide, chercheur	1, 2, 3, 5, 6, 9 et 11
Marian Banhovski	Bulgaro-Suisse de Genève	photographe, chercheur	2
François Ndtang	Kwasio/Bakola de Lolodorf	guide, chercheur	12, 13, 14 et 15
Albin Amwouer	Kwasio de Lolodorf	chercheur	12, 13, 14 et 15
Angeline Massila	Bakola de Bidjoka	chercheur	8
Severin Nouangama	Kwasio de Lolodorf	chercheur	4 et 7
Abel Woungly	Kwasio de Lolodorf	chauffeur	

Les entretiens ont été conduits dans 15 campements gyeli répartis comme suit :



1. Ebobise (Kribi)
2. Bidou (Kribi-Bipindi)
3. Londji (Kribi)
4. Kouambo (Bipindi)
5. Mabiogo-Nazareth (Campo)
6. Lolabe III (Kribi-Campo)
7. Bosquet (Bipindi)
8. Bidjoka (Bipindi)
9. Bouchiliga (Kribi-Campo)
10. Adjap (Bipindi-Campo)
11. Lobe I (Kribi)
12. Ngongo (Lolodorf)
13. Nabozouendi (Lolodorf)
14. Matsindi (Lolodorf)
15. Ngoyang (Lolodorf)

### 1. Campements visités pour l'enquête auprès des Gyeli, Cameroun

**En République Centrafricaine**, deux missions distinctes ont été effectuées dans la région de la Lobaye avec à leur tête d'une part Prince Narcisse Quentin Dondia issu de la communauté aka, et d'autre part Dieudonné Bruno Waneyombo Brachka. Les entretiens effectués dans sept communes, Baléloko, Mbaïki, Pissa, Mbata, Moboma, Mongoumba et Lobaye (cf. carte p.41), ont été réalisés auprès de 75 personnes dont la répartition en fonction du genre et des villages est la suivante :

Commune	Baleloko	Lobaye	Mbaïki	Mbata	Moboma	Mongoumba	Pissa	TOTAL
<b>Sexe</b>								
<b>Féminin</b>	5	6	4	4	6	6	4	<b>35</b>
<b>Masculin</b>	6	5	5	6	5	8	5	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>75</b>

### 2. Public enquêté par Prince Dondia, avril 2009

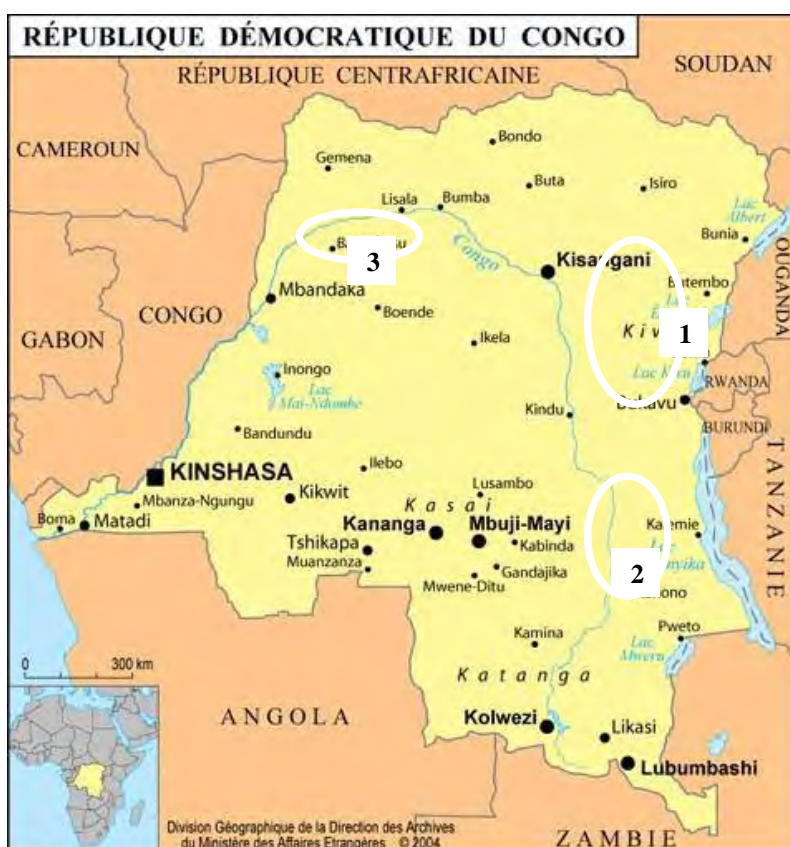
Chaque commune compte entre quatre et huit villages ou campements visités par l'enquêteur. Ces différents camps aka sont soit situés dans le village, soit à proximité de la route soit en forêt (pour plus de détails concernant ces localisations, se référer à l'annexe 7.4.2).

**En RDC**, deux équipes ont mené les enquêtes auprès de certaines communautés de CC et des autorités administratives et politiques. La première équipe supervisée par Luc Lutala Kyad'i, Président du C.A. de l'association Espoir pour Tous, s'est chargée des zones 1 et 2 sur la carte ci-dessous, dans les territoires de Lubero et Beni au nord Kivu, de Mambassa en Ituri dans la province Orientale, de Kalemie et Kongolo dans la province du Katanga.



Territoires	Lieux, villages, campements	Enquêteurs
<b>Beni</b>	Matembela, Mamove, Mambau et Libekwa	Mamy Kavira et Kaishavira Esdras
<b>Lubero</b>	Chefferie de Bapere : village Mahiyo/Matuna, groupement de Bapaitumba et village Matutu, groupement de Bapakombe.	Ndungo VAYUNDA Ephrem
<b>Kalemie</b>	Lufunkwe et Kilima	Rigobert Yombwa, coordinateur du projet « appui à la promotion des droits des populations autochtones au Katanga »
<b>Kongolo</b>	Nouveau et Lemba	Pascal Yamuno, coordinateur opérationnel à Kongolo du projet évoqué case ci-dessus
<b>Mambassa</b>	Boliboli, Butiaba, Mayibu	Luc Lutala, Président de Espoir Pour Tous

La seconde équipe, constituée de cinq enquêteurs, supervisée par Freddy Mumba Mukuba, chargé de programme agricole et forêt auprès du CENADEP (Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire), s'est rendue dans la zone 3. Il s'agit du territoire de Bongandanga dans la province de l'Equateur (secteurs de Bongandanga et Boso Simba). Quatre sites ont été visités : Bokenda, Liyela, Yeimbo et Itongo du groupement de Bodala. La population de CC de cette zone est estimée à 466 individus (la proportion de personnes âgées est donnée en annexe 7.5.4).



**3. Zones approximatives des lieux d'enquêtes effectuées en RDC**

### La République du Congo

Suite à la lecture du rapport de consultation remis en décembre 2007 par Emmanuel Bayeni sur *Le développement d'une politique nationale en vue de l'amélioration de la situation de protection des droits des enfants et des femmes autochtones* auprès de l'Unicef, ce pays n'a pas été la priorité du projet quant à la prise

de contact rapide. Pour autant, les personnes ressources de ce pays n'ont pas été laissées de côté dans les discussions et les réflexions concernant, entre autres, la mise en place du guide d'entretiens.

Ce rapport d'Emmanuel Bayeni est, effectivement, intéressant à plus d'un titre, notamment en ce qu'il présente des problématiques jusqu'alors évincées des projets à l'encontre des communautés de chasseurs-cueilleurs comme, par exemple, le rythme scolaire, la légitimité des « leaders autochtones » ou encore la non adéquation des projets aux réalités de vie des populations concernées : « Bien souvent ces programmes sont de surcroît basés sur des paradigmes de développements dominants inappropriés aux besoins qu'imposent les réalités de terrain. ».

Une équipe, menée par Guy Kouarata, a effectué des enquêtes dans la préfecture de Ouessou (cf. carte ci-dessous), auprès des populations de chasseurs-cueilleurs de Dzaka, Ngo, Peke et Doko. Cette région est majoritairement occupée par une ethnie bantou : les Teke.



4. Carte des villes de la République du Congo

### 2.1.2 Matériel

Afin de faciliter le traitement des données, il nous a semblé pertinent d'établir un support commun aux enquêtes de terrain. Nous avons réfléchi à l'élaboration d'un guide d'entretiens réalisé à partir du questionnaire fourni dans le *Rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF sur la situation du respect des droits de l'homme des populations Mbororo et Baka de l'Est Cameroun* (sept 2008). Ce guide prend en considération les différentes thématiques des termes de référence et se veut adaptable aux différentes situations rencontrées sur le terrain (cf. annexe 7.1).

Le questionnaire a été visé par les auteurs de la présente analyse et Cornélie Sifa Nduire, étudiante en Droits Humains et Anthropologie, rompue aux enquêtes de terrain auprès des CC en RDC et au Cameroun. Le guide d'entretiens n'était pas fermé dans la mesure où les intervenants, une fois sur le terrain, pouvaient ajouter certaines questions ou problématiques non évoquées jusqu'alors. Ce questionnaire a visé les populations de chasseurs-cueilleurs et les diverses autorités administratives locales.

Suivant les pays, plusieurs types d'informations ont été collectés se référant aux groupes de CC concernant par exemple la taille du village et son nombre approximatif d'habitants, sa situation géographique en fonction d'une ville ou d'un village de Bilo, etc., cf. partie 3.3.

Parallèlement à ces actions, des recherches bibliographiques liées aux différents thèmes de l'étude ont été effectuées non seulement de la part de la coordinatrice du projet mais également par les différents acteurs impliqués. Aucune source bibliographique n'a été mise à l'index, tout document a été considéré comme une source potentielle d'informations.

#### Difficultés rencontrées :

- Quelques auteurs n'avaient pas accès facilement à du matériel informatique : ordinateur, imprimante mais également scanner pour le rendu des enquêtes, ou encore photocopieuses afin de distribuer le guide aux différents membres d'équipe d'intervention.
- Le problème de communication téléphonique ou électronique est réel et persistant dans ces cinq pays, l'accès restreint voire impossible à internet ne nous a pas facilité la tâche.
- Les zones d'enquête étant souvent très éloignées des capitales ou autres grands centres urbains, il n'a pas toujours été possible de respecter le calendrier du fait de l'irrégularité de certains transports nationaux (en RDC, certains points d'enquête ont nécessité 2 à 3 jours d'acheminement).

## **2.2 Chronogramme de la recherche**

La recherche a été conduite entre novembre 2008 et mai 2009. Quelques comptes-rendus de terrain sont arrivés tardivement en juin, et un dernier en juillet. L'analyse finale a été envoyée en juillet 2009.

### Novembre 2008

- Lancement du projet d'étude.
- Contacts avec les chercheurs des cinq pays.
- Discussion des orientations à prendre en fonction des différents termes du projet.
- Mise en place d'un calendrier.

### Décembre 2008

- Prise de contact des chercheurs avec leurs relais et leurs informateurs et discussions des diverses orientations proposées le mois précédent.
- Repérage des différentes associations ciblées et oeuvrant pour les communautés de chasseurs-cueilleurs.
- Premières prises de contacts avec les représentants de ces associations.
- Recherches bibliographiques liées aux différents thèmes de l'étude.

### Janvier 2009

- Finalisation et soumission de la méthodologie détaillée de la recherche.
- Discussion avec les représentants de ces associations, et si possible certains de leurs membres, des orientations prises par l'équipe autour des différents termes de référence.
- Compléter les recherches bibliographiques.
- Lectures bibliographiques.

### Février 2009

- Elaboration du guide d'entretiens et visée de celui-ci par tous les auteurs.
- Gestion des difficultés de terrain (communication, informatique, transport, etc.).
- Répertoire, dans les cinq pays, toutes les associations oeuvrant pour les chasseurs-cueilleurs en indiquant leur action.
- Lectures bibliographiques.

### Mars 2009

- Enquêtes de terrain dans les différentes zones.
- Collecte des différentes informations nécessaires à l'élaboration de l'analyse.
- Première visée de la coordinatrice des données collectées par l'équipe.
- Vérification de ces données avec les différents collaborateurs, les compléter si nécessaire.
- Fin des lectures bibliographiques.
- Soumission d'un rapport intermédiaire.

#### Avril 2009

- Dernières enquêtes de terrain tardives.
- Les chercheurs complètent leurs données précédemment collectées.
- Discussion des données récoltées avec les représentants, et certains membres, d'associations oeuvrant pour les chasseurs-cueilleurs, ainsi que des personnes issues des communautés concernées afin de valider les différentes analyses envisagées.

#### Mai 2009

- Envoi des diverses données à la coordinatrice.
- Visée de la coordinatrice de toutes les données collectées par l'équipe.
- Début de la synthèse des données en vue du rapport final à rendre.

#### Juin 2009

- Arrivées des derniers comptes-rendus de terrain.
- Fin de la rédaction de la synthèse de toutes les données.

#### Juillet 2009

- Rendu de l'analyse de situation sous-régionale sur la problématique des peuples autochtones de chasseurs-cueilleurs dans cinq pays d'Afrique centrale.

### **2.3 Principales difficultés rencontrées et limite de l'étude**

Comme évoqué lors des précédentes parties, les équipes d'enquête ont été confrontées à plusieurs difficultés dont, entre autres, le manque de temps (cf. annexe 7.6 où les réponses ne sont pas assez fournies et manquent d'approfondissement), d'autant plus que les CC sont des populations méfiantes, ils fuient rapidement en forêt quand les enquêteurs arrivent au village. C'est pourquoi, le rôle des relais est essentiel dans ce genre de contexte, de surcroît ils servent d'intermédiaires entre les diverses autorités, en particulier le chef de village, et l'équipe d'enquête.

Les problèmes de communication linguistique ont été fréquemment évoqués, et l'éventuel recours à un traducteur issu d'une des ethnies dominantes n'est pas très judicieux mais c'est quelquefois l'unique solution. En effet, hormis les tensions existantes entre les ethnies dominantes et les CC dues à la forte discrimination dont ces derniers sont victimes, le filtre culturel du traducteur ne permet pas de recueillir des informations finement pertinentes concernant les pratiques socioculturelles des CC. De plus, la peur des représailles amène les CC à fournir des réponses conformes aux attentes des Bilo (certains l'avoueront en catimini).

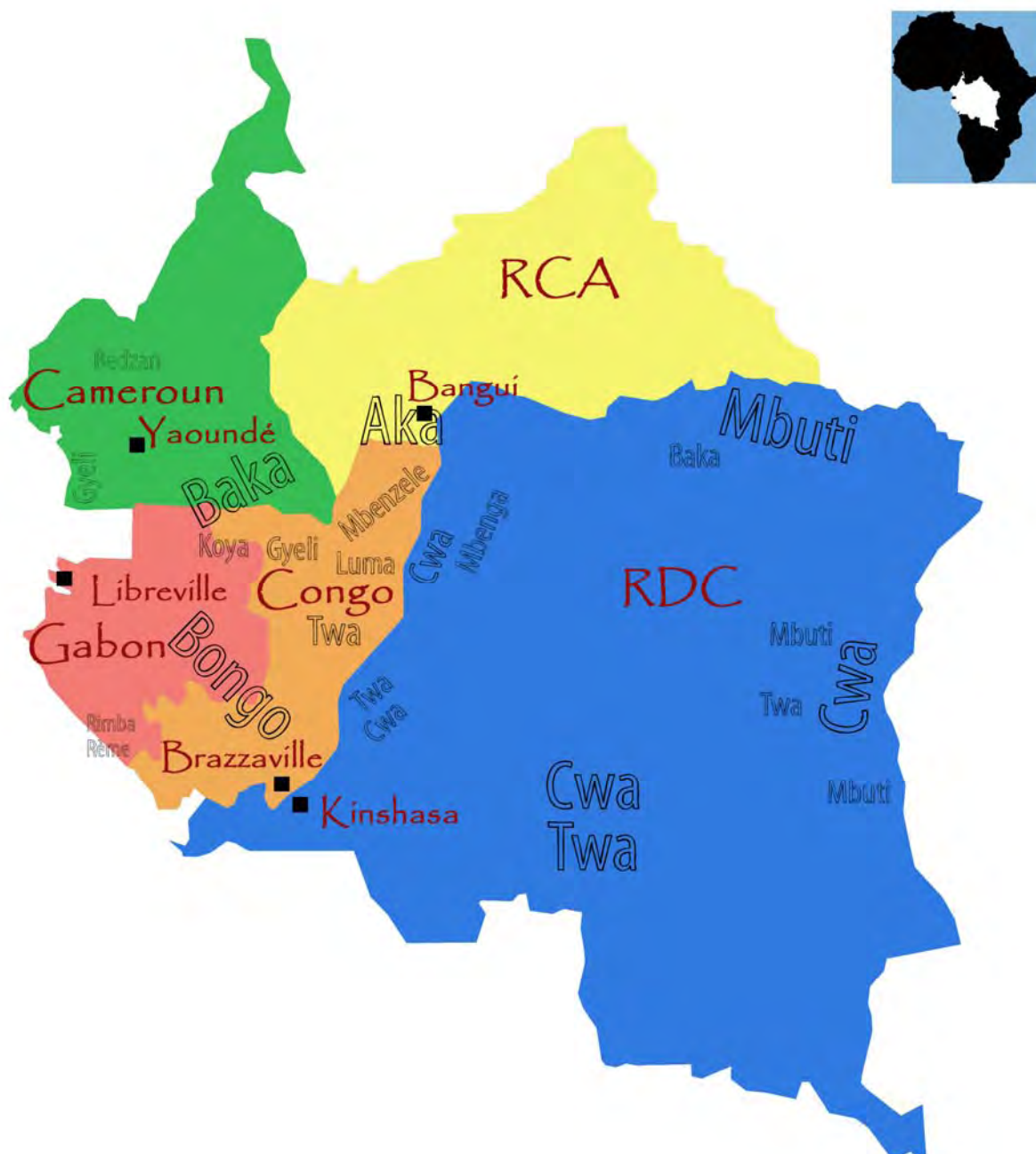
Le questionnaire a ses limites, même s'il se veut le plus ouvert possible, il n'en demeure pas moins une ligne de conduite à suivre afin de pouvoir comparer les données collectées, dans les différents pays et les diverses régions, plus facilement. Il n'offre pas l'avantage des entretiens non directifs qui apportent généralement des informations plus approfondies et révélatrices des modes de pensée des populations. Néanmoins, ces entretiens sont très chronophages et ont l'inconvénient de ne pas fournir de canevas précis facilitant le traitement des données.

Suivant les divers contextes géopolitiques, il peut s'avérer extrêmement difficile d'effectuer des enquêtes dans certaines zones. Ainsi, la République Démocratique du Congo est un vaste pays, et qui plus est, il s'avère très difficile actuellement de réaliser des missions de terrain du fait des événements qui sévissent dans différentes régions dont le Kivu. De nombreuses zones sont inaccessibles, réputées trop dangereuses, régions qui correspondent souvent à celles des populations de chasseurs-cueilleurs. Et malgré les efforts des ONG qui se concentrent sur ces zones, le manque de personnel ne favorise pas la prise de contact avec les communautés de chasseurs-cueilleurs généralement éloignées des villes, populations qui passent alors au second plan. La connaissance du terrain s'avère alors essentielle dans ce genre de contexte délicat, et nous avons eu la chance de bénéficier d'une équipe dynamique et motivée qui a réussi à surmonter ces difficultés.

### 3 Les chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale

#### 3.1 Présentation des chasseurs-cueilleurs

Notre analyse concernant les peuples autochtones s'attache principalement aux diverses populations pygmées, communément appelées « Peuple de la forêt », présentes en Afrique centrale. La diversité de ces communautés nous a amenée à distinguer et à nommer les différentes ethnies tels les Baka, les Aka, les Koya, les Gyeli, les Mbuti, les Mbenzele, les Twa, etc., et les situer dans les cinq pays dont il est question ici, à savoir le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC) et le Congo, cf. carte ci-dessous.



5. Carte : zones approximatives de présence de chasseurs-cueilleurs

Le terme de populations autochtones est souvent controversé dans plusieurs pays où chaque ethnie peut se considérer comme autochtone. Les différents critères de la Convention 169 repris dans le rapport conjoint

(2008 : 13)<sup>1</sup> ne nous paraissent pas valides dans la mesure où la majorité des ethnies des pays qui nous concernent était déjà présente bien avant la colonisation (cf. *l'élément historique*, note de bas de page) et les lois coutumières des ethnies dominantes continuent à être appliquées localement comme nous le verrons dans la partie concernant la justice (cf. *l'élément culturel*, note de bas de page). Notre propos n'étant pas ici de (re)définir le terme autochtone, nous préférons nous référer directement aux populations visées, à savoir les Pygmées. Là encore, le terme pose problème. L'appellation « Pygmées »<sup>2</sup> revêt un caractère péjoratif pour bon nombre d'entre eux - même si certains comme Léonard Odambo, journaliste gabonais, responsable de l'association MINAPYGA, revendique sa pygmitude - il s'avère plus pertinent de parler de « chasseurs-cueilleurs », prenant ainsi en considération le mode de subsistance plutôt que l'aspect physique. Nous utiliserons donc le terme de chasseurs-cueilleurs « CC », excepté lorsque nous présenterons les associations qui utilisent le terme « Pygmée » dans leur sigle.

De même, le terme de « Grands Noirs », « GN », utilisé par Bahuchet, qui apparaîtra quelquefois lors de citations, renvoie également à des caractéristiques physiques (par opposition aux Pygmées de petite taille), aussi nous préférons utiliser le terme de Bilo proposé par Lewis (2000 : 2) qui d'après les Mbenjele réfèrent aux populations villageoises vivant dans leur forêt : « this groups together over 40 different Bantu and Oubanguian language speaking ethnic groups ».

Le recensement des CC est extrêmement délicat, et ceci pour les diverses raisons évoquées dans la partie 4.2.2. Ainsi les chiffres avancés dans la littérature varient entre 300 000 et 750 000 chasseurs-cueilleurs présents dans le bassin du Congo<sup>3</sup>. Une telle variation de chiffre reflète la difficulté d'établir correctement un recensement. D'après les différentes enquêtes menées par l'équipe, il ne peut y avoir moins de 600 000 CC en Afrique centrale puisque c'est le chiffre avancé pour la RDC, nous sommes plutôt proches des 750 000 en prenant en compte le chiffre de 30 000 et non 300 000 pour le Congo, dans le cas contraire les CC atteindraient le million d'individus. Ces chiffres sont souvent accompagnés d'un pourcentage où il est généralement indiqué que les communautés de CC n'atteignent pas 10% de la population totale du pays ; mais la discrimination envers les CC tend à minimiser leur nombre afin de les rendre inexistantes ou pour le moins peu visibles.

Lorsque nous parlons de chasseurs-cueilleurs, à qui faisons-nous référence ? S'agit-il d'un grand ensemble avec des sous-ensembles ou plutôt de plusieurs groupes que nous regroupons du fait de certaines pratiques similaires ?

### 3.1.1 Similitudes

Si nous nous référons aux études récentes en génétique des populations, les CC de l'ouest dont il est question dans cette analyse ont une origine commune. Et il pourrait en être de même des Bilo sachant que les Pygmées de l'ouest ont divergé des populations bantou voisines depuis au moins 50000 ans d'après Verdu & al (2009b) : « Despite the substantial level of genetic differentiation found among pygmy populations, we identified a recent (about 2,800 YBP) common origin of all Western Central African pygmy populations, together with a more ancient (54,000 or 90,000 YBP) divergence between the ancestral pygmy and non pygmy populations. ».

---

<sup>1</sup> Le premier critère (élément subjectif) est celui de l'auto identification. Selon l'article 1 al 2 de la convention 169 « le sentiment d'appartenance indigène ou tribal doit être considéré comme un élément fondamental ». Le deuxième critère est l'élément historique. Il indique que les peuples indigènes sont les descendants de peuplement d'origine installé sur les terres avant la colonisation ou l'établissement des frontières actuelles. Le troisième critère est l'élément culturel qui fait reconnaître comme peuples indigènes ceux qui « quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles ». L'article 1 al 1 para a qui concerne de manière spécifique les peuples tribaux stipule que ce sont des peuples « qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leurs sont propres ou par une législation spéciale ».

<sup>2</sup> Cette appellation provient du lat. *pygmaeus*, gr. *pygmaios*, proprement « haut d'une coudée », *pygmê*, dans REY A. et J. REY-DEBOVE, 1991, *Le Petit Robert*, 1, (Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française). Aussi, par opposition à cette relative petite taille, les populations voisines desdits Pygmées sont appelés « Grands Noirs » quelque soit leur origine ethnique, cette notion regroupe globalement tous ceux qui ne sont pas Pygmées.

<sup>3</sup> Jerome Lewis & John Nelson (2006) parlent de 500 000 indigènes dans le Bassin du Congo.

Or, ces auteurs ne mentionnent pas les communautés oubangiennes également voisines des CC dans plusieurs pays. Par ailleurs Verdu dit qu'il existe plus de variété génétique au sein d'un même groupe qu'entre deux groupes distincts (2009a). En fait, les CC de l'ouest montrent une diversité génétique plus importante au sein des différents groupes étudiés qu'entre une ethnie de CC particulière et une ethnie bantu voisine dudit groupe. De même, il existe une plus grande diversité génétique au sein d'une même communauté de CC ou de bantu, qu'entre deux ethnies distinctes. Pour autant, ce n'est pas la diversité qui est mise en évidence ici mais bien les caractéristiques partagées par les différents groupes en question.

Ainsi, les CC de l'ouest, sont génétiquement reliés, et se seraient dispersés il y a quelques 2800 ans. Qu'en est-il alors de leurs pratiques culturelles, de leurs langues, etc. ? Avant de tenter de répondre à ces questionnements, il est intéressant de noter que ces résultats génétiques sont un argument supplémentaire à l'encontre de l'utilisation du terme « autochtone » référant essentiellement aux CC ou à d'autres groupes minoritaires.

Si nous nous référons aux écrits de Bahuchet (1996 : 109) concernant les traits culturels, nous pourrions nous demander s'il existe effectivement des caractéristiques partagées par les différents groupes étudiés.

**Tableau 5.1** Typologie des groupes Pygmée de la forêt, dont on note la présence (+) ou l'absence (-) de certains traits culturels et les différences par rapport aux populations voisines d'agriculteurs (C=comparable; D=différent). Certains artefacts (notés\*), connus des anciens, ne sont plus utilisés.

	Kola	Bongo	Baka	Aka	Twa	Asua	Mbuti	Efé
<i>Traits culturels :</i>								
tarière à igname	—	—	+	+	—	—	—	—
hache à manche coudé	—	—	+	+	—	+	+	+
réceptacles à miel *	+	+	—	+	+	+	+	+
jodle	—	—	+	+	—	+	+	+
polyphonie	—	—	+	+	+	+	+	+
<i>Influence des agriculteurs (société, politique, idéologie et communication) :</i>								
organisation politique	C	C	D	D	D	D	D	D
relations de propriété	C	C	D	D	C	D	D	D
langage	C	C	D	D	C	D	C	S
musique	C	C	D	D	C	D	D	D
religion	C	C	D	D	C	D	D	D
<i>Subsistance et habitat :</i>								
agriculture	+	+	—	—	—	—	—	—
mobilité	+	—	+	+	—	+	+	+
campements de huttes	—	—	+	+	—	+	+	+
villages	+	+	—	—	+	—	—	—
<i>Relations avec les agriculteurs :</i>								
associés avec les agriculteurs	+	+	+	+	—	+	+	+
entité dans un système de caste	—	—	—	—	+	—	—	—

## 6. Tableau comparatif de certains groupes de CC d'après Bahuchet (1996)

Ce tableau nous renseigne en effet sur certains regroupements que nous pourrions effectuer à partir des critères sélectionnés par l'auteur. Ainsi, trois groupes semblent se profiler avec les Kola (Gyeli), les Bongo et les Twa d'une part, les Baka et Aka d'autre part, et enfin les Asua, les Mbuti et les Efe. Ces trois dernières ethnies sont d'ailleurs souvent regroupées dans la littérature sous l'ethnonyme Mbuti. Néanmoins, il est difficile d'envisager une généralisation sur ces bases bien que le critère de la pratique de l'agriculture aurait pu réunir tous les groupes du fait qu'il s'agisse d'un phénomène relativement récent pour eux. La pratique de

l'agriculture n'est pas uniforme au sein d'une même communauté mais elle est souvent fonction de la localisation des campements (ou des villages) des CC par rapport aux Bilo (cf. figure p.82).

« En résumé [...] le statut social et linguistique actuel des groupes Pygmées résulte partiellement de la différence de durée de leurs relations avec les Grands Noirs. Ces relations peuvent s'organiser selon une *échelle de proximité* entre les partenaires, Pygmées et Grands Noirs, dont les paliers correspondent à des *étapes successives* d'un même processus historique, allant des Efe aux Bongo. »

Ces propos de Bahuchet (1996 : 111) laissent donc supposer que tous les CC présentés ci-dessus partageaient les traits culturels listés dans la partie supérieure du tableau auxquels nous pouvons également ajouter :

- la monogamie,
- un mode d'alimentation avec un pourcentage élevé de protéines animales,
- la prise de repas commun en un même lieu entre le mari et la femme,
- le critère morphologique de « petite taille » qui leur a valu l'appellation de Pygmées.

D'autres facteurs les unissent dont un, primordial qui tend à disparaître, la forêt. L'univers des CC peut quasiment se résumer à « la forêt » considérée comme ses parents nourriciers, où sont « enterrés » leurs ancêtres. Comme nous l'avons déjà évoqué, les CC sont également appelés le « Peuple de la forêt ». Même si certains Bantu peuvent aussi vivre en partie de la forêt, ils ne puisent pas la quasi totalité de leurs ressources dans celle-ci contrairement aux CC. Cet environnement est donc encore commun à tous les groupes étudiés dans la présente analyse. De même :

- le mode de vie nomade ou en partie nomade (semi-nomade),
- la construction de huttes,
- le mode d'apprentissage se fait principalement par imitation et non de manière explicite, excepté pour des transmissions de connaissances particulières comme la pharmacopée, par exemple, où nous pouvons parler de relation entre maître et disciple.

Les CC sont effectivement reconnus comme de :

- grands connaisseurs de la botanique et de ses différents principes thérapeutiques, ils sont visités comme grands guérisseurs,
- grands chasseurs, collecteurs, récolteurs de miel.

Et il s'agit d'une société acéphale, communautaire et égalitaire où les hommes et les femmes jouissent d'un statut social identique.

D'un point de vue linguistique, les choses se compliquent même si Bahuchet dans son Doctorat de 1989 propose une reconstruction commune entre deux langues très différentes grammaticalement, le aka, langue bantou, et le baka, langue oubanguienne. En effet, son travail comparatif a permis de mettre en évidence que les Aka et les Baka partagent 88% de leur vocabulaire spécialisé lié notamment à la chasse, aux diverses techniques, aux noms d'animaux, à la cueillette... Quelque temps plus tard, il ajoute que des comparaisons préliminaires ont été faites avec les Mbuti (Efe) et donnent des résultats prometteurs ; ces CC formeraient un groupe originellement commun provenant de l'Est (situé approximativement au nord de la RCA, voire un peu plus haut)<sup>4</sup>. Pour autant, ils sont très différents des autres CC du Gabon (Bongo, Rème, Rimba) et du Cameroun (Gyeli ou Kola).

### 3.1.2 Différences

Malgré un partage non négligeable de traits communs culturels, du point de vue linguistique, il n'y a pas d'intercompréhension entre les différents groupes de CC étudiés qui parlent des langues divergentes. Il semble que les CC ont plutôt emprunté les langues des populations voisines, qu'ils se sont appropriés en première ou seconde langue. Trop peu d'études linguistiques approfondies ont été effectuées auprès des CC afin de nous permettre de tirer des conclusions certaines, c'est pourquoi nous resterons prudents quant à nos propositions de cas de figure :

---

<sup>4</sup> Pour plus de détails, se référer à Bahuchet & Demolin, 1990.



- les CC préservent leur langue et parlent une ou plusieurs langues des populations voisines ou nationales : Aka ou Mbuti par exemple.
- Les CC empruntent la langue de leurs voisins, et parlent également des langues voisines ou nationales : Bongo, Koya et Bedzan par exemple.
- Les CC ont emprunté la langue de leurs voisins d'antan, ont migré loin de ce foyer langagier et parlent également des langues voisines ou nationales : Baka par exemple.

Aucun cas de groupe monolingue n'a été répertorié dans cette étude. Les cas de monolingisme sont extrêmement rares dans ce type de contexte, ils ne concernent que des sociétés isolées ayant une réelle volonté d'éviter tout contact avec leurs voisins. Or, d'après la littérature, les CC ont depuis longtemps été en contact avec leurs voisins pour des échanges concernant notamment l'acquisition de fer pour la fabrication d'outils comme les lances ou les haches (pour plus de précisions, se référer à Turnbull 1961 ou Bahuchet 1989).

### 3.1.3 Synthèse succincte

Etant donné que la plupart des groupes de CC vivent encore dans leur environnement de prédilection (i.e. la forêt), force est de constater qu'ils présentent globalement plus de similitudes que de différences dans leur mode de vie. Pour autant, les dynamiques de populations et les différentes politiques gouvernementales, entre autres, amènent les CC à tendre vers un mode de vie sédentaire tourné vers l'agriculture, proche du mode de vie des Bilo. Ainsi, les différences répertoriées entre les groupes de CC tiennent énormément à la position de leur village ou de leur campement en fonction des villes ou des villages des populations voisines et donc à la fréquence des contacts avec ces populations. Le choix du lieu n'incombe pas toujours aux CC eux-mêmes qui sont parfois contraints par les exploitations forestières, les ONG ou le gouvernement de quitter leurs zones comme nous le verrons dans la partie 4.3 où il sera question de l'expropriation des Gyeli du Cameroun. Comme le soulignent Binot & Joiris (2007 : 4), « les politiques publiques ont toujours encouragé la sédentarisation, la mobilité étant largement considérée comme une entrave au contrôle des personnes », ce qui entraîne un changement radical du mode de vie de ces populations de CC. Plus le changement est abrupt, plus les conséquences peuvent s'avérer dramatiques.

- Du point de vue de la santé, le changement d'alimentation crée de nouvelles maladies comme nous a confié Hélène Nzé (ex. Présidente de l'association Edzengui (Gabon), âgée d'une cinquantaine d'années, cf. partie 3.3.1). En effet, les CC proches des villes se retrouvent désœuvrés et sombrent dans l'alcool. D'autres personnes ont des maux de ventre excessifs dus à la consommation d'aliments indigestes pour eux, comme le riz, la tomate en conserve, etc. De plus, le manque de viande est crucial. De nombreux éléments non négligeables qui sont très inquiétants d'après Hélène qui constate de plus en plus de morts chez les jeunes d'une trentaine d'années, fait rare dans le passé.
- Du point de vue culturel, la sédentarisation permet moins de déplacement en forêt profonde où se trouvent certaines espèces d'arbres très réputées pour la guérison de maladies spécifiques. Les pratiques de chasse, de pêche, de récolte de miel, etc., se raréfient. Ainsi, il paraît difficile d'envisager une bonne transmission intergénérationnelle dans des conditions aussi peu favorables.
- Du point de vue linguistique où le changement de mode de vie en faveur d'activités agricoles similaires aux populations voisines amènent les CC à parler plus souvent la langue de leurs voisins au détriment de la leur considérée comme moins prestigieuse et qui pourra disparaître en deux ou trois générations à peine surtout en contexte de bilinguisme.

Ainsi, l'attitude des CC envers leur culture peut ne pas s'avérer suffisante face aux différentes pressions de l'extérieur pour réussir à préserver et transmettre leurs pratiques spécifiques.

Tout au long de cette analyse, nous parlerons des CC sans faire de distinction parmi les différents groupes étudiés lorsque les généralisations s'avèrent pertinentes, a contrario, lorsque nous aurons affaire à des divergences non négligeables, nous nous référerons directement aux communautés concernées.

## 3.2 Cadre géopolitique

### 3.2.1 Droits internationaux

Les cinq pays dont il est question dans cette analyse sous-régionale sont tous des États membres des Nations Unies et de l'Union africaine. Ils ont tous ratifié plusieurs des conventions relatives aux droits de l'homme et sont ainsi obligés de respecter les règles contraignantes qui sont inscrites dans ces instruments internationaux dont voici un rapide aperçu (pour plus de détails, cf. partie 6, référence de site 1).

- Dans la mesure où ces pays ont ratifié les protocoles facultatifs à ces conventions ou ont accepté la compétence des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme les ressortissants de ces pays et leurs représentants peuvent revendiquer leurs droits auprès de ces organes.
- Si le protocole facultatif a été ratifié par l'Etat, tous les habitants peuvent s'adresser soit au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, soit aux rapporteurs spéciaux chargés des violations des droits de l'homme selon leur spécificité (depuis 2008, pour une période initiale de 3 ans, il s'agit du Professeur S. James Anaya) ou à la Commission de la condition de la femme, organe rattaché à l'ECOSOC, s'il s'agit de violations des droits des femmes.
- La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones<sup>5</sup> a été adoptée le 13 septembre 2007 par ces cinq pays.
- Ces pays étant des États membres de l'UNESCO, leurs ressortissants peuvent utiliser la procédure de l'UNESCO en cas de violations des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation.
- Conformément aux conventions que ces pays ont ratifiées, les organisations d'employeurs comme celle des travailleurs et certaines autres organisations (pas d'individuels) de ce pays peuvent adresser des plaintes selon les procédures de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).
- Les cinq pays étant membres de l'Union africaine, les ressortissants et organisations non gouvernementales (ONG) peuvent déposer des plaintes auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Ils peuvent aussi adresser des plaintes conformément aux orientations de l'Union Européenne (défenseurs des droits de l'homme, peine de mort, torture) auprès des ambassades des États membres de l'UE et des délégations de la Commission européenne.
- En cas de violations des droits de l'homme par des entreprises multinationales, il est également possible de contacter les points de contact nationaux dans un État membre de l'OCDE.
- Les pays sont déjà membres de la Cour Pénale Internationale, la Cour est ainsi compétente pour juger des crimes graves.

« Le Gabon était représenté au Forum permanent de l'ONU sur les questions autochtones en 2007 à New York, où la déclaration des droits des peuples autochtones a été adoptée.

En 2005, le Gabon avait déjà adopté son propre Plan des peuples autochtones dans le cadre d'un accord sur un prêt de la Banque mondiale destiné à soutenir le secteur forestier. C'était la première fois que le gouvernement reconnaissait officiellement sa responsabilité envers ses peuples autochtones. » Judith Knight (2008)

Ce ne sont donc pas tant les reconnaissances des peuples qui posent des problèmes ici mais bien l'application des lois qui fait défaut, la réalisation effective des directives acceptées et votées. Le manque de moyens mis à disposition est réel.

« Les Etats prennent, le cas échéant, des mesures pour que les personnes appartenant à des minorités puissent exercer intégralement et effectivement tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, sans aucune discrimination et dans des conditions de pleine égalité devant la loi ». *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, article 4, al.1, adoptée en RCA par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992.

---

<sup>5</sup> The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples:  
<http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/declaration.htm>

### 3.2.2 La forêt, la biodiversité : enjeux économiques

Les CC vivent dans un environnement très riche dont la biodiversité n'est plus à démontrer, et depuis plusieurs décennies déjà ces richesses ont attiré divers publics issus, entre autres, de pays occidentaux. Les intérêts peuvent être divers et variés :

- exploitation des différentes essences qui mène à une déforestation certaine sans politique de gestion durable ;
- exploitation minière ;
- déboisement et défrichage intensif en vue de terrains agricoles ;
- braconnage visant notamment l'acquisition de pointes d'ivoire ;
- implantation de villages éco touristiques ;
- zones préservées, créations de Parcs Nationaux protégés.

Il peut paraître surprenant de lister les Parcs Nationaux et l'écotourisme au même titre que les exploitations forestières ou minières puisque les objectifs sont totalement antagonistes. Les mines de fer sont depuis fort longtemps reconnues comme une des causes principales de pollution dans certaines régions, comme notamment la mine de fer d'Itabira au Brésil (cf. Lebas, 2008 : 14). Néanmoins, un projet du même genre est prévu dans la zone de Bélinga au nord-est du Gabon et une étude a été menée afin d'envisager l'impact d'une telle exploitation. La zone potentielle de pollution de l'eau couvrirait des centaines de km<sup>2</sup> allant jusqu'au Parc protégé de Minkébé (cf. ibid. carte p.17), sans parler de la déforestation pour l'ouverture de routes, ou la construction du chemin de fer. Tous ces impacts auraient un effet désastreux non seulement sur la faune et la flore mais de fait sur les populations de CC, et également les populations de pêcheurs de cette région (Kota, Bekwil, etc.). Comme le souligne Lewis (2006 : 14) :

« Amazingly, the relationship between the intensification of industrial extraction and the increasing diminishment of natural resources continues to be ignored or glossed over. ».

Malgré cela, et aussi surprenant que cela puisse paraître, le projet de Bélinga a obtenu gain de cause auprès du WWF (2008, film). Toutes ces activités exercent des pressions non négligeables sur l'écosystème, étant entendu que les différentes populations de forêt font partie intégrante de cet écosystème<sup>6</sup>, fait souvent oublié. De plus, Lewis insiste sur le fait que la création d'aires protégées justifie par ailleurs des destructions forestières<sup>7</sup>, le projet de Bélinga en est un exemple frappant.

La majorité des interventions de ces ONG et des entreprises forestières ou minières sont négatives pour les CC dans la mesure où ils sont obligés de se retrancher dans une zone plus éloignée de la zone d'occupation des sols des dites entreprises ou des organismes de préservation édifiant des Parc Nationaux protégés grâce à l'aide des gouvernements. Ces changements ne sont généralement pas réalisés en concertation avec les populations locales (les CC ne sont pas les seuls victimes de ce genre de politique restrictive, les Kota (Bantu) du Gabon ne peuvent plus pêcher dans leurs zones de pêche traditionnelle devenue zone périphérique protégée du Parc de l'Indo).

Ainsi, leur environnement ne leur appartient plus, et surtout ils ne peuvent plus jouir de sa production à leur guise. L'accès à leurs principales ressources est coupé ou rendu obsolète. Que peuvent-ils encore trouver comme gibier dans une zone forestière morcelée par plusieurs routes d'exploitation forestière ? Les Parcs nationaux ne résolvent pas pour autant le problème puisque les populations n'ont pas accès aux zones de gibiers, comme le souligne Lewis (2008/9 : 15 et 17).

« Exclusion zones and protected areas displace the problem, they do not solve it.

[...]

From local perspectives, rich hand powerful outsiders are denying poor people access to their basic needs. This is seen as a grave abuse of basic human rights by many. »

---

<sup>6</sup> D'autres populations vivant à proximité de la forêt font également partie de cet écosystème mais cela est encore moins évident aux yeux des ONG ou des divers gouvernements puisqu'elles n'y vivent pas en permanence.

<sup>7</sup> Lewis (2006 : 15): "This enforced preservation of forest in some areas serves to justify the forest's destruction elsewhere."

Nous sommes bien conscients que les recherches sur les populations de CC ne doivent pas évincer les conditions de vie souvent très difficiles dans lesquelles se trouvent les populations voisines. Un grand nombre de situations que nous présenterons tout au long de ce rapport peuvent également être appliquées aux Bilo, comme l'éloignement des établissements scolaires ou des hôpitaux (ou dispensaires), ou encore une grande pauvreté pécuniaire.

« Les différents projets ne doivent pas être le revers pernicieux de la réalité discriminatoire. Aussi convient-il de développer des programmes à l'endroit des autochtones certes, mais également adressés aux Bantous. Le brassage des individus de ces deux communautés au travers d'activités scolaire, sanitaire ou économique ne pourra que briser les faux-semblants et autres préjugés erronés. La rencontre intercommunautaire ainsi réalisée assurera un avenir quiet pour l'ensemble de ces citoyens congolais. » (Bayeni 2007 : 73)

### 3.3 Présentation par pays des CC et des diverses organisations

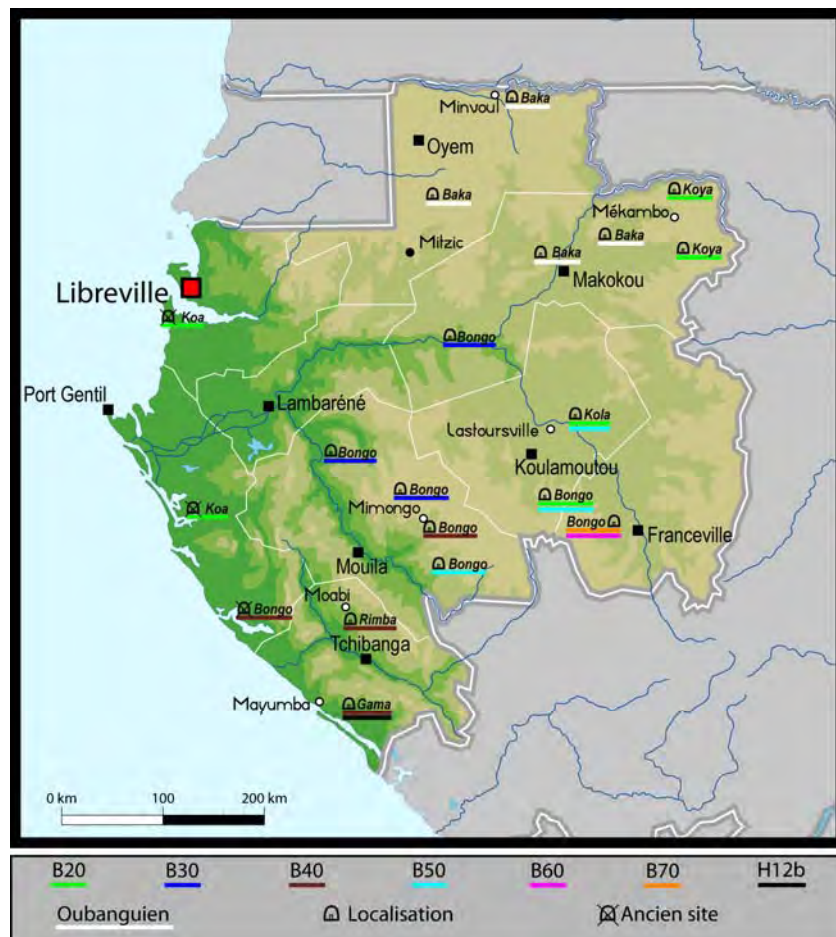
La localisation des CC présentée sur la carte générale (cf. partie 3.1) est bien entendu approximative sachant que nous parlons de populations encore en partie nomades. Les différentes localisations se font généralement par zone sans se préoccuper des frontières de pays. Les limites de zones correspondent plutôt aux limites de la forêt. Les notions de frontières de pays ne concernent que peu les chasseurs-cueilleurs même s'ils ne circulent plus aussi librement dans la forêt que par le passé.

#### 3.3.1 Le Gabon

Population totale : 1,5 million  
Population CC : 4 500 (0,3% de la population totale)  
Principaux groupes CC : Koa, Bongo, Baka/Bibayak, Bakoya/Bakola, Barème et Barimba.

##### 3.3.1.1 Les chasseurs-cueilleurs gabonais

La population de CC au Gabon est estimée à environ 4500 individus sur une population totale de 1 500 000 habitants, soit environ 0,3%. La carte ci-dessous présente la répartition des différents groupes de ce pays.



#### 7. Carte des populations de chasseurs-cueilleurs au Gabon (DDL, 2007)

Cette carte a été réalisée au Laboratoire Dynamique Du Langage (DDL) de Lyon par l'équipe Langues Peuples et Cultures (LPC). Un précédent repérage des différentes populations de CC présentes sur le territoire avait été réalisé par Mayer en 1987 où six groupes ethniques étaient répertoriés : les Akoa, les Babongo, les Baka ou Bibayak, les Bakoya ou Bakola, les Barème et les Barimba.

Dans la plupart des langues bantu, le préfixe ba- est la classe généralement utilisée pour les humains, c'est pour cette raison qu'il est possible de trouver dans la littérature récente les appellations de Koa, Bongo, Koya

ou Kola, Rème ou Rama et Rimba pour ces mêmes communautés. Nous nous en tiendrons à ces appellations, en préférant Koya à Kola afin de les distinguer des Gyeli/Kola du Cameroun (cf. partie suivante), et Baka à Bibayak car les Baka se nomment eux-mêmes de la sorte et la seconde appellation est celle que les ethnies dominantes leur donne avec un préfixe de classe bi- souvent utilisé pour les animaux : reflet linguistique de la discrimination.

Thierry Nzamba Nzamba, à force de patience, de volonté et de diplomatie a réussi à rencontrer les derniers représentants de la communauté rimba qui préfèrent se déclarer d'une autre ethnie afin de ne pas être victimes de discrimination. Peu à peu, ces populations assimilées à leurs voisins Bilo perdent non seulement leur langue mais également, à plus longue échéance, leurs différentes pratiques culturelles. C'est le cas des Koa qui ont totalement été assimilés par leurs voisins bantu (mission de terrain effectuée par Pascale Paulin en mars 2005).

Quant aux Bongo et aux Koya qui parlent la langue de leurs voisins, ils ont su préserver un certain nombre de pratiques culturelles spécifiques. Néanmoins, les diverses pressions issues des politiques gouvernementales ou des problématiques d'ONG les amènent à changer radicalement leur mode de vie, certains d'entre eux allant jusqu'à tenter leur chance à Libreville dans de petits emplois peu qualifiés et sous rémunérés (cf. Cheyssial, 2005).

Les enquêtes ont donc été menées auprès des trois populations de CC gabonais repérées en tant que groupe distinct<sup>8</sup>, les Bongo, les Koya et les Baka (cf. partie 2.1.1).

**Les Bongo** sont les CC qui sont entourés par le plus grand nombre de populations différentes puisqu'ils sont localisés sur une large zone couvrant trois provinces du Gabon. Ils partagent ainsi leur espace forestier avec plusieurs communautés bantu comme les Pové, les Simba, les Sangu dans la région de l'Ogooué-Lolo, les Téké, les Obamba, les Kaniou, les Tsetsegue, les Ndumu, les Humbu dans le Haut-Ogooué, et les Tsogo, les Sangu, les Kele et les Simba dans la Ngounié.

Les villages et les communes visités sont Boumango, Mataghamatsenguè-Foungui, Foungui-Mbigou, Mimongo-Iboundji, Mimongo, les campements autour de Mimongo et les villages après Ikobey, les distances moyennes entre les villages et la sous-Préfecture de Mimongo varie de 3 à 50 km (cf. annexe 7.2.1).

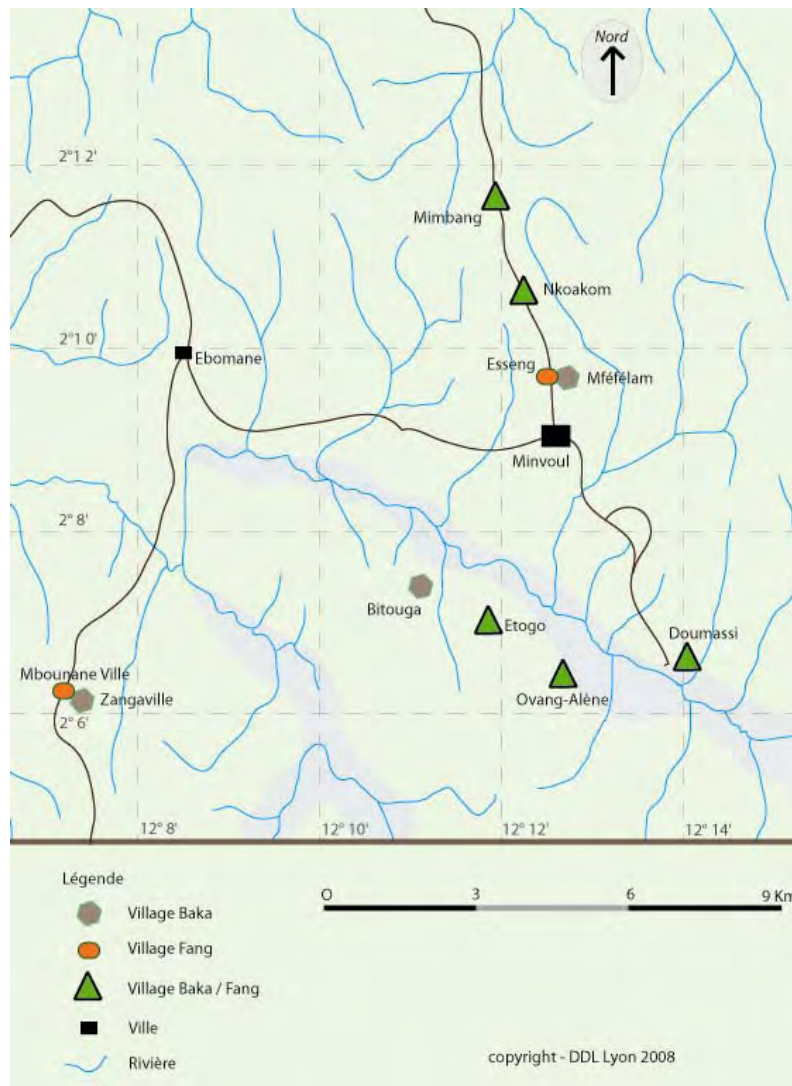
**Les Koya** sont présents dans le département de la zadié, la région de Mékambo, au nord-est du pays (cf. carte supra), ils sont entourés des communautés bantu Kota, Kwélé, Mahongwé et Ngom. Les enquêtes ont été menées dans les villages d'Ibéa (canton de Djouah) et de Malondo (Mékambo centre). Dans le premier village, nous avons tenu plusieurs réunions publiques qui ont rassemblé 92 personnes au total (hommes, femmes et enfants) dont la tranche d'âge était comprise entre 1 et 75 ans. La seconde enquête qui a eu lieu à Malondo, dans la commune de Mékambo a réuni une quinzaine d'individus âgés de 20 à 65 ans.

Les conditions de circulation routières en cette saison (pluies abondantes, routes boueuses impraticables) n'ont pas permis à l'intervenant d'effectuer les enquêtes prévues dans les villages plus éloignés.

**Les Baka** sont localisés au nord du Gabon, principalement dans la région de Minvoul (cf. carte supra). La communauté de cette région compte environ 330 individus, répartis globalement dans huit villages comme indiqué sur la carte ci-dessous (cette carte ne fait pas état des différents campements de forêt). Les Baka sont essentiellement entourés des Fang, une des ethnies majoritaires du pays

---

<sup>8</sup> Les Rimba et les Rème sont de très petites communautés qui réussissent a priori à se fondre dans les ethnies voisines dominantes.



## 8. Localisation des huit villages baka ou fang/baka de la région de Minvoul

Les huit villages comptant des habitants baka ont été visités, un intérêt particulier a été porté au village de Bitouga, village de forêt composé d'une soixantaine de Baka n'ayant pas de Chef fang. Notre référent dans ce village et des diverses enquêtes menées depuis le début de nos études est Sumba Ngongo Ndong Azombo Alain<sup>9</sup>.

Aux vues de la carte, nous remarquons d'emblée que trois villages (Bitouga, Etogo, Ovang-Alène) ne bénéficient pas d'accès routier et Doumassi est situé à l'extrémité d'une piste peu praticable donc très peu usitée, piste qui devient infranchissable en saison des pluies ; c'est une des raisons du dépôt de plainte des habitants de ce village cf. partie 4.7.

Nous avons pu nous entretenir avec un représentant des autorités administratives de la région de Minvoul (cf. entretien en annexe 7.2.2), il s'agit de Pierre Moudouma Koumba, Préfet du Haut Ntem. Le Préfet, basé à Minvoul, travaille en collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts dont le représentant, anciennement basé à Minvoul s'est vu affecté à Oyem, à quelques 120 km en direction de Libreville (cf. carte supra) depuis l'établissement d'un réseau téléphonique régulier, soit en 2005-2006.

<sup>9</sup> Ce consultant Baka a la particularité d'avoir séjourné quelques années dans une ville moyenne et vit actuellement dans un village en pleine forêt, il a, par ailleurs, eu l'opportunité de se rendre en France pour quelques semaines. Son expérience l'a ainsi amené à s'ouvrir aux autres problématiques et à avoir une réflexion un peu plus globale sur les problèmes auxquels sa communauté est confrontée.

### 3.3.1.2 Les associations oeuvrant pour les chasseurs-cueilleurs

Deux associations actives de défense des droits des chasseurs-cueilleurs ont été répertoriées et sont plus ou moins connues dans ce pays.

- L'une d'elle, est dirigée par un journaliste koya, Léonard Odambo Adoné, il s'agit de l'ONG MINAPYGA : Minorités Nationales Autochtones des Pygmées du Gabon. qui a comme objectifs :
  - Eduquer, sensibiliser, former les peuples autochtones adhérents de MINAPYGA pour lutter eux mêmes contre la pauvreté.
  - Défendre leurs droits humains.
  - Protéger la forêt, leur havre de paix.
  - Faire d'eux des auteurs, acteurs et bénéficiaires de leur propre développement durable.
- L'autre, l'association Edzengui arbore comme slogan « conserver et valoriser la nature et la culture baka ». L'association comptait à sa tête une femme baka Hélène Nzé Andou (âgée d'une cinquantaine d'années, elle fait partie des quelques Baka lettrés de cette région), mais depuis quelques mois, c'est Alex Oke, de mère baka et de père fang, qui lui a succédé (généralement les enfants issus de mariage mixte suivent une grande partie du cursus scolaire cf. partie 4.4). Le siège de l'association est situé à Minvoul, pour le moment dans une petite cabane en bois mais un projet de construction est en cours de réalisation, grâce notamment à une aide accordée par le WWF.

Il est important ici de poser le problème de la légitimité des responsables d'association lorsque ceux-ci n'ont pas été désignés par leurs pairs pour occuper ces fonctions même s'ils sont généralement à l'initiative du projet. Ainsi, ils ne peuvent pas légitimement prétendre être représentatif de leurs congénères sans avoir été élus démocratiquement. De surcroît, la majeure partie des idées avancées par ces responsables d'association non seulement n'ont pas été discutées au sein de la communauté concernée mais elles n'ont tout simplement pas été présentées à la population. Ce manquement et cette absence de considération des principaux acteurs concernés sont bien souvent à l'origine de tensions qui ne plaident pas en faveur des intérêts de ces populations déjà discriminées par ailleurs.

Ainsi, certains Bongo affirment appartenir à l'association car elle engage leur communauté donc de fait leur propre personne. Pourtant, ils avouent ne pas s'y reconnaître en arguant que ces associations sont de plus en plus influencées par des acteurs extérieurs. Très souvent, ils se sentent dépassés par les décisions, les orientations prises par ces associations sans consultation préalable. Ces ressentis négatifs sont d'autant plus importants lorsque les représentants sont issus des ethnies voisines, celles qui affichent du mépris envers les CC. Ces derniers ont alors beaucoup de difficultés à faire la part des choses et à mettre de côté leur suspicion ayant l'impression de se retrouver dans la même situation de domination des Bilo à laquelle ils sont confrontés quotidiennement.

Les Koya, quant à eux, affirment appartenir à cette association malgré son dysfonctionnement. Certains estiment que le Président Odambo Adoné œuvre pour son propre compte et sa famille, s'arrêtant uniquement dans son village d'Imbong lorsqu'il est chargé de présents. Son attitude est identique lorsqu'il est accompagné des Blancs alors les ressentiments sont forts et certains Koya pensent que c'est une association uniquement en faveur de sa famille et de son village, pas pour l'ensemble d'entre eux.

« Nous qui sommes de Ibéa, Zoula, Itomoumbi, Mbenza, Ekata, Malondo nous ne bénéficions pas de cette association. En 2007, Odambo Adoné est venu avec Thierry D'Argendieu Kombila pour un projet d'activités agricoles et d'élevage. Ils ont apporté des machettes, des tronçonneuses... Dans le partage de ces outils, ils ont remis une machette par groupe de travail. Que peut-on faire avec une machette pour quatre personnes ? Ses parents à Imbong ont bénéficié de tronçonneuses. » (Enquête de Hervé Joël Oyabana Mateba, avril 2009)



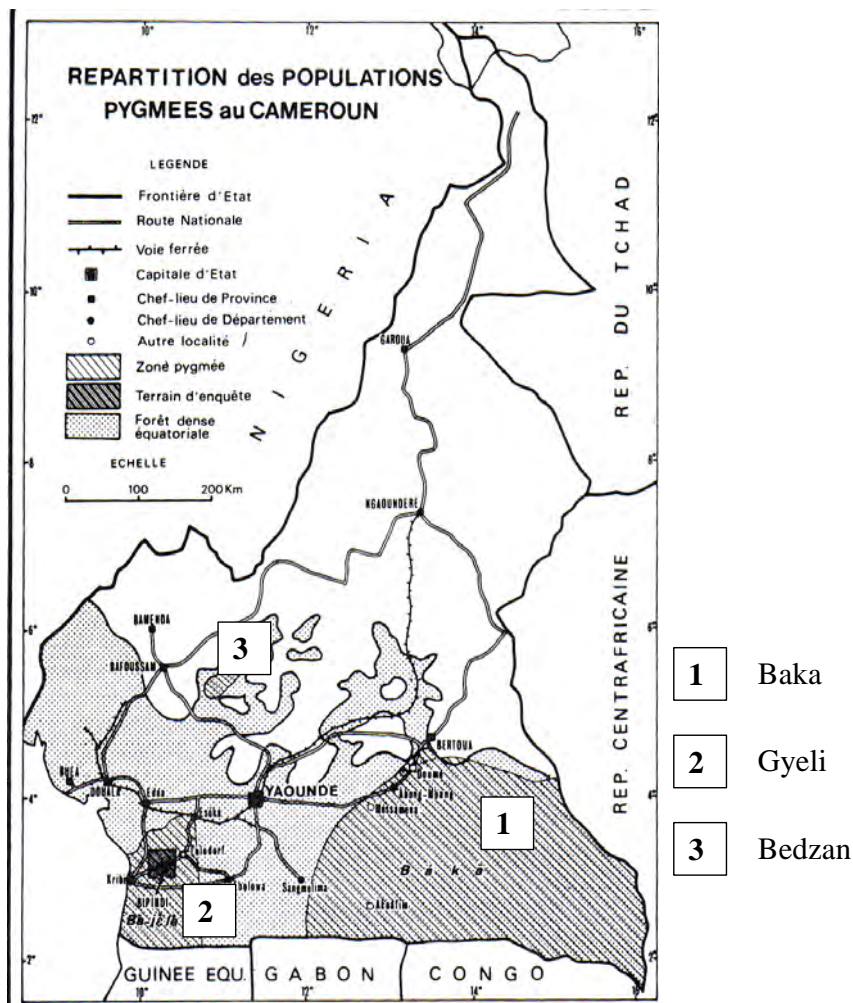
### 3.3.2 Le Cameroun

Population totale : 18,4 millions  
 Population CC : 65 000 (0,4% de la population totale)  
 Principaux groupes CC : Baka, Gyeli/Kola et Bedzam/Bedzan/Tikar

#### 3.3.2.1 Les chasseurs-cueilleurs camerounais

Trois groupes des chasseurs-cueilleurs sont répertoriés dans ce pays : les Baka, les Gyeli (en langue ngumba, ou Bagyeli,) ou encore Kola (en langue basa, ou Bakola) ou Bajele, et les Bedzam/Bedzan (encore appelés Medzam ou « Pygmées Tikar » du nom de l’ethnie voisine).

D’un point de vue numérique, les Baka sont le groupe le plus important avec environ 60000 individus (la littérature fait état de 30000 à 40000 personnes au Cameroun suivant différents auteurs). Ils sont localisés dans le sud-est du pays. Comme évoqué précédemment, ils sont également présents au Gabon, en RCA et au Congo. Les Gyeli sont beaucoup moins nombreux avec une population comprise entre 3000 et 5000 personnes. Ils sont situés dans le sud ouest, vers Kribi, essentiellement dans la préfecture de l’Océan. Quant aux Bedzam, population extrêmement minoritaire estimée à 400 individus, ils sont localisés au centre ouest du Cameroun. Ils habitent dans quelques villages entre les régions du Centre (Mbam) et de l’Adamawa.



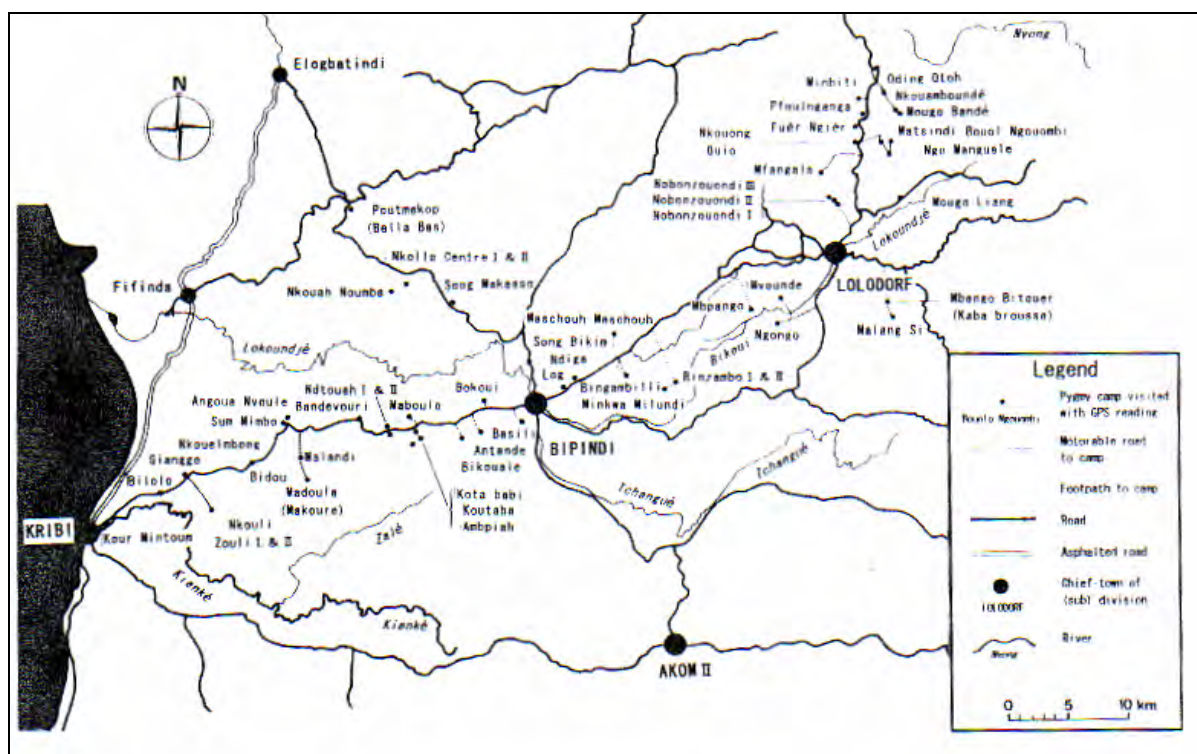
9. « Pygmées du Cameroun » d’après Renaud (1976 : 16)

Chacune de ces trois ethnies se trouvent dans une situation très différente vis-à-vis de l’accès aux ressources forestières. Les Baka ont encore accès à une très vaste forêt malgré le morcellement de celle-ci dû aux

différentes exploitations de bois et aux zones protégées du Parc National. Beaucoup d'entre eux réussissent encore à puiser la majeure partie de leurs ressources dans la forêt, les autres pratiquant parallèlement un peu d'agriculture.

Ce qui n'est pas le cas des Bedzam qui n'accèdent plus qu'à un îlot de forêt, partie restante de l'extrémité nord de la forêt équatoriale. C'est pourquoi ils tendent à perdre leur ancien mode de vie. D'un point de vue linguistique, ils parlent la langue tikar, langue de leurs voisins cultivateurs.

La situation des Gyeli<sup>10</sup> se place entre les deux cas de figure que nous venons de décrire. Ils sont engagés dans un processus de sédentarisation et pratiquent l'agriculture. Ils parlent les langues de leurs voisins, tout en gardant leur propre langue. Mais la région où se trouve cette population est le lieu d'enjeux économiques considérables. Il y a quelques années, les compagnies pétrolières Exxon-Mobil ont construit un "pipeline" qui a morcelé le paysage forestier des Gyeli. Aujourd'hui, un projet de port en « mer profonde » pour la ville de Kribi, la construction d'une voie de chemin de fer, l'installation d'exploitations minières et de nouvelles plantations vont encore réduire l'espace forestier.



### 10. Campements Gyeli d'après Ngima Mawoung (2001:210)

Les Gyeli sont surtout localisés dans la préfecture de l'Océan, autour de l'axe Kribi-Lolodorf, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessus. Ils sont nombreux sur la côte, où ils sont en contact avec les ethnies de pêcheurs Batanga, Yassa et Mabi (un sous-groupe des Kwasio). A l'extrême sud, près de la frontière avec la Guinée Equatoriale, se trouve la grande réserve de faune de Campo Ma'an qui compte plus de 270 000 hectares ; réserve gérée par le WWF. Dans la périphérie de ce parc, 25 campements de Gyeli sont répertoriés. Ces groupes vivent grâce à la chasse au sein du parc Campo Ma'an. Les autres Gyeli vivant à l'intérieur sont localisés à flanc de collines, le long de la chaîne Ngovayang. Le plus souvent, leurs campements se trouvent à une distance de quelques kilomètres de la route, mais il existe également quelques camps permanents sur les routes. Finalement, les deux zones de campement gyeli les plus fournies se situent autour de Bipindi ou proche de la côte vers Campo Ma'an.

<sup>10</sup> Nous préférons ce terme à celui de Kola, pourtant très présent dans la littérature, afin d'éviter toute confusion avec les Koya du Gabon.

### 3.3.2.2 Les diverses associations

Catégorie :	Nom :	Contact :	Personnes clés :
Développement	COTCO (Le Pipeline)	Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) SAGA 2 Building 179 Rue De La Motte Picquet Bonanjo, B.P. 3738 Douala, Cameroon	--
Conservation	TROPENBOS	Tropenbos International Congo-Basin Programme BP 4173 – Yaoundé Cameroun  <a href="http://www.tropenbos.org">www.tropenbos.org</a>	Dr. Marc Parren Programme team leader Congo-Basin programme <a href="mailto:marcparren@hotmail.com">marcparren@hotmail.com</a> 237 97.37.49.59 Dr. Alain Ndjeng 77.62.17.19
Conservation	WWF Campo	World Wide Fund for Nature, Central Africa Regional Programme Office (CARPO) P.O. Box 6776, Yaounde, Cameroon <a href="http://www.wwfcameroon.org">www.wwfcameroon.org</a>	Charles Tayo, communications officer, Programme Kudu Zombo, 237.981.43.36 Cyrille Ekoumou, 94.01.15.37
Développement	PNDP (Programme National de Développement Participatif), PDPP (Plan de Développement des Peuples Pygmées)	<a href="http://www.spm.gov.cm">http://www.spm.gov.cm</a>	Jean-Guy Motto Mallo <b>mottomallo@yahoo.fr</b>  ou  Mary Fosi <b>mary_fosi@hotmail.com</b>
Développement	FONDAF (Sœurs de Jésus)	<a href="http://fondaf-bipindi.solidarites.info/index.php">http://fondaf-bipindi.solidarites.info/index.php</a> <a href="http://www.jesuscritas.info/jcd/">http://www.jesuscritas.info/jcd/</a>	--
Développement	ARUVA-KTM	Église Protestante Africaine, B.P. 26, Yaounde, Cameroon	André (Mirabeau) Kouom
Droits humains	CED (Centre pour l'Environnement et le Développement)	<b>Adresse Postale:</b> BP 3430, Yaoundé, Cameroun <b>Domicile:</b> Etoa-Meki, Yaoundé <b>Tel:</b> +237 22 22 38 57 <b>Fax:</b> +237 22 22 38 59 <b>Email:</b> <a href="mailto:infos@cedcameroun.org">infos@cedcameroun.org</a>	Samuel Nguiffo
Développement	SAILD (Services d'Appui aux Initiatives Locales de Développement)	B.P. 11.955 Yaoundé - Cameroun Tél. : (237) 22 22 46 82 / 22 22 62 44 Fax. : (237) 22 22 51 62	--

#### 11. Tableau de certaines ONG présentes au Cameroun

L'équipe d'enquêteur a réussi à s'entretenir avec le(s) représentant(s) de plusieurs de ces associations dont André (Mirabeau) Kouom de ARUVA-KTM, Angeline Massila de la Mission Catholique (FONDAF, hôpital de Ngovayang), Cyrille Ekoumou de WWF Campo, Aboulaye Idjabe de SDD (Soutient au Développement Durable),

Georges Debiye qui est le Chef 3<sup>ème</sup> degré de Lolabe, Guy Christian Minka de PNDP et PDPP, Joseph Nong qui est le Chef 3<sup>ème</sup> degré de PRUSSED (Programme Rural et Urbain pour la Sécurité Alimentaire et les Droits des Personnes), Mouri Thomas qui est le Chef du village Ebouyu, Messieurs Biang, conseiller municipal, et Boniface Meday, 1<sup>er</sup> adjoint, de la commune de Kribi II, et TROPENBOS.

### **Ressentis de la population face à certaines associations et analyse succincte**

**Le Pipeline.** Les Gyeli sont localisés sur le chemin du Pipeline Tchad-Cameroun. Lorsque le projet de construction s'est mis en place, il y a eu beaucoup de discussions sur les éventuels changements que le projet allait apporter aux Gyeli. L'entreprise, chargée du projet, la COTCO (Cameroon Oil Transportation Company) a mis en place des interventions auprès des Gyeli en collaboration avec le SAILD (Services d'Appui aux Initiatives Locales de Développement) et Planet Survey. Aujourd'hui, ces organisations ne travaillent plus et elles sont très regrettées, surtout le SAILD dans la zone de Nyoyang.

**La mission Catholique.** Les Petites Sœurs de Jésus sont très appréciées par les Gyeli, elles se sont beaucoup investies dans la région de Bipindi. Leur école, le FONDAF (Foyer Notre Dame de la Forêt) perdure depuis 40 ans déjà, il est reconnu comme le centre d'éducation de base des enfants gyeli. L'hôpital de Ngovayang, associé à Medicus Mundi en Espagne, travaille en direction des Gyeli, d'une part, en leur offrant gratuitement tous types de soins, et, d'autre part, en effectuant des campagnes mobiles de vaccinations infantiles.

**La conservation.** Certains aspects, comme l'accès aux ressources naturelles sont en voie de négociation avec certains ONG environnementalistes, en particulier le WWF qui gère la réserve de Campo Ma'an dont dépendent les CC. Le Tropenbos est également très actif dans le domaine de la conservation de cette région. En fait, beaucoup d'ONG locales ont un volet conservation dans leurs activités, mais seules les ONG internationales ont un programme de gestion des ressources forestières visant à protéger les espèces en danger.

**Les Droits.** Le CED (Centre pour l'Environnement et le Développement) travail sur le domaine foncier, point essentiel pour les Gyeli et les autres populations locales ; leurs actions s'attachent surtout aux CC, victimes de discrimination.

**Les ONG locales.** Elles sont nombreuses et certaines ont donné des résultats intéressants, comme l'Église Protestante Africaine (ARUVA-KTM) avec le Pasteur André (Mirabeau) Kouom, qui a pu aider les Gyeli dans leurs plantations substantielles de manioc et de plantain. Ils travaillent en partenariat avec le PNUD (Projet Nations Unies de Développement). Les Gyeli ont été déçus par certaines ONG locales du fait de la corruption de certains membres.

**Les Associations Gyeli.** Le CODEBABIK (Comité pour le Développement des Bagyeli de Bipindi et de Kribi) a été fondé avec l'aide des Sœurs de Jésus et soutenu par le SAILD. Le CODEBABIK a servi de référence au temps du Pipeline. Leur leader, Jacques Ngoun, avait voyagé jusqu'en Europe pour défendre les droits de son peuple. De nos jours, cette association semble avoir périclité, ou a encore des activités mais fortement réduites.

**Nouvelle initiative.** Le PDPP (Plan de Développement des Peuples Pygmées), fait partie du PNDP (Programme National de Développement Participatif), nous n'en savons pas plus présentement.

Le tourisme permet à certains campements d'acquérir des revenus conséquents comme à Lobe I, Ngoyang et Ngongo. Ils sont réputés pour gagner des millions de francs CFA annuel, ces chiffres demandent à être vérifiés.

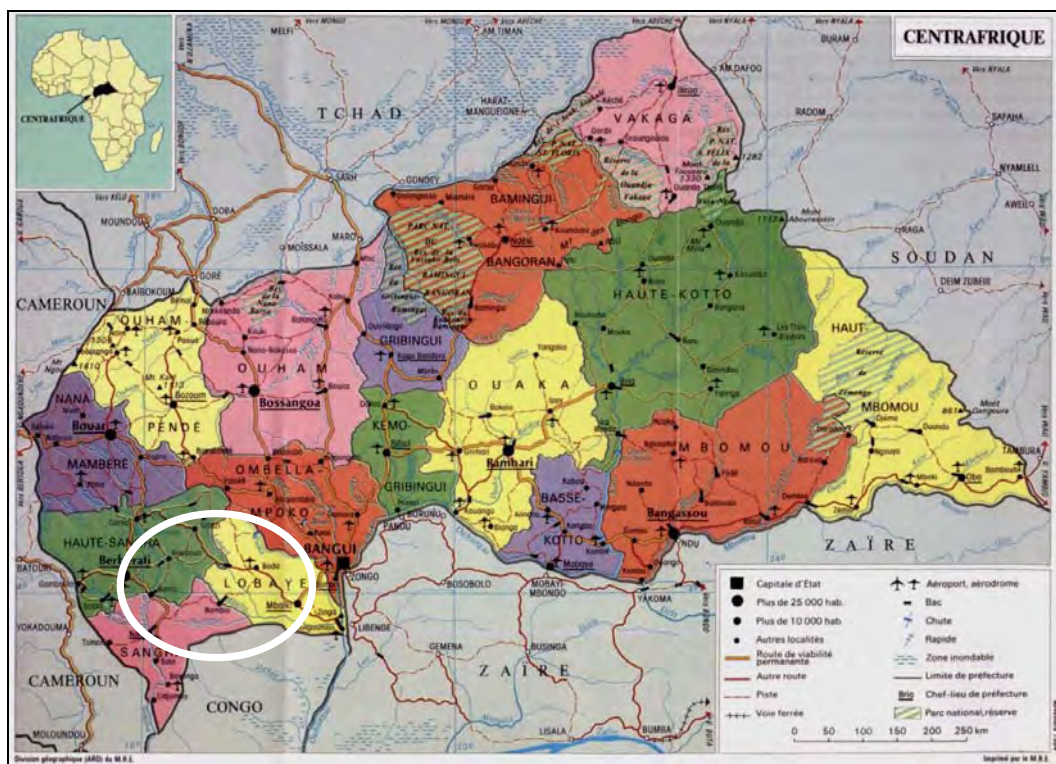
### 3.3.3 La République Centrafricaine : RCA

Population totale : 4,5 millions  
Population CC : 16 000 (0,4% de la population totale)  
Principaux groupes CC : Aka

#### 3.3.3.1 Les chasseurs-cueilleurs

Les populations de CC répertoriées sont les Aka, également appelés Bayaka ou encore Baaka et les Baka. Les derniers sont peu nombreux en RCA, contrairement au Cameroun comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente (cf. également carte générale p.22). Aussi les deux missions ont été menées auprès des Aka, groupe de CC ayant bénéficié d'une Thèse de Doctorat d'Etat de Serge Bahuchet en 1989. Les Aka sont estimés à environ 16000 individus d'après le recensement effectué par COOPI et al. en 2004, et ils sont localisés principalement dans la préfecture de la Lobaye, au sud du pays.

Ils ont été recensés dans plusieurs communes dont une présence numérique majeure à Baleloko avec 3.255 habitants, suivi de Mongoumba : 2.488 hab., Mbata : 2.195 hab., Moboma : 2.169 hab., Lobaye : 1.633 hab., Bogongo-Gaza : 1.146 hab., Mbaiki : 1.137 hab., Nola : 868 hab., Pissa : 630 hab., Boganda : 293 hab. et Boda : 66 individus.

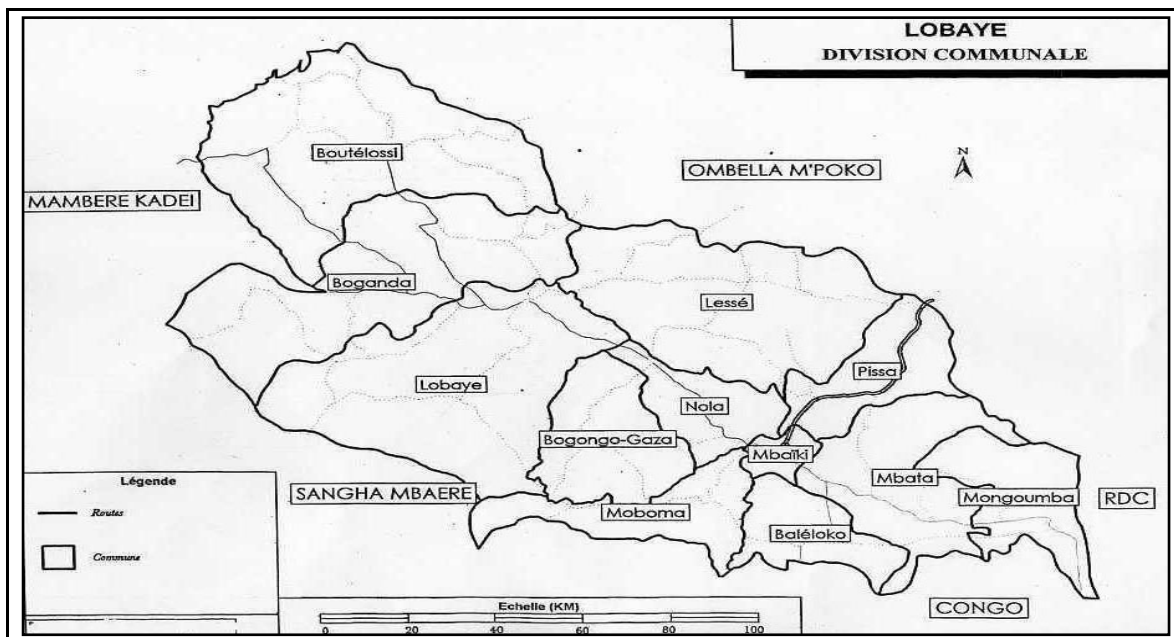


12. Carte de localisation de la Lobaye en RCA

La préfecture de la Lobaye est très vaste et elle est limitée au nord par l'Ombelle Mpoko, à l'ouest par la Mambere Kadei, au sud-ouest par la Sangha Mbaere, au sud par le Congo et à l'est par la RDC. Cette délimitation de pays ne prend pas en compte les limites de la forêt, univers des CC, c'est pourquoi il est évident de trouver certains OMBELLA aka également dans ces pays frontaliers.

Les communes d'enquête ont été choisies principalement en fonction du taux de discrimination observé envers les groupes de CC. Les sept communes retenues sont Baléloko, Mbaiki, Pissa, Mbata, Moboma, Mongoumba et Lobaye (cf. carte ci-dessous). La première commune, Baleloko, est celle qui présente le taux le plus élevé de discrimination où les Aka ont des conditions de travail déplorables et leur accès aux services publics demeure très incertain. Au contraire, dans les communes de Moboma, Mongoumba et Lobaye, où

plusieurs programmes en faveur des populations de CC (via le Diocèse et COOPI) existent depuis plus de dix ans, nous pouvons observer une amélioration des rapports entre les Bantu et les Aka. Les Droits humains sont ainsi majoritairement respectés à cet endroit. Au sein des autres communes, et en particulier Pissa, nous notons une baisse des cas de discrimination due à une tendance d'intégration des populations de CC (pour plus de détail cf. annexe 7.4.1).



### 13. Région de la Lobaye

#### 3.3.3.2 Organisations oeuvrant pour les chasseurs-cueilleurs

- Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP), cette ONG créée depuis 2000, a un projet d'alphabétisation des peuples autochtones en cours de réalisation dans la préfecture de la Lobaye. Au titre des années 2000 à 2008, 534 Aka ont suivi ce programme dans les villages de Londo et Moloukou. L'association dispose de trois centres d'alphabétisation dans les campements de CC, elle œuvre également pour la santé et l'agriculture auprès de ces communautés. Depuis mars 2009, la MEFP coordonne le projet de cartographie participative dans le Bassin du Congo en Centrafrique en collaboration avec le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ainsi que les organisations de la société civile. Treize cartographes locaux CC ont été formés par la MEFP. Contact : Sitamon Saint Jérôme (coordinateur), [sitamonjerome@yahoo.fr](mailto:sitamonjerome@yahoo.fr).
- COOPI : Cooperazione Internazionale, ONG italienne. Les activités de cette association œuvrent au développement des initiatives locales, particulièrement dans les préfectures de l'Ombella M'poko et de la Lobaye.
- Rainforest Foundation, ONG du Royaume-Uni. Cette ONG, présente en Afrique centrale et en Amérique Latine, a comme objectif la promotion des droits des peuples de la forêt tropicale. Cette association travaille en collaboration avec des ONG nationales et des associations de peuples de CC. En RCA, au cours de l'année 2008, elle s'est attachée particulièrement à la situation des peuples de la forêt dans les préfectures de l'Ombella M'poko, de la Lobaye et de la Sangha-Mbaéré, en collaboration avec une vingtaine d'organisations de la société civile centrafricaine. Pour plus de détails, cf. le site internet [www.rainforestfoundation.org.uk](http://www.rainforestfoundation.org.uk).
- Le Conseil Inter-ONG en Centrafrique (CIONGCA) a identifié 3258 enfants CC dans les communes de Bimbo, Pissa et M'baïki, et a fait établir 1688 certificats d'âge apparent qui ont été transmis au Tribunal de Grande Instance de M'baïki pour l'établissement de jugements supplétifs d'acte de naissance.

- L'association des BaAka de Yobé-Sangha, exclusivement de CC, a été créée le 11 décembre 2007 par les Aka de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha réunis au village Yondo. La création de cette association est le fruit d'une série de réunions, entre 2006 et 2007, facilitées par le Forest People's Programme (FPP). <http://www.forestpeoples.org/>
- ACATBA : Association Centrafricaine pour la Traduction de la Bible et pour L'Alphabétisation, oeuvrant à l'alphabétisation des CC avec plus de 500 adultes qui suivent le programme. Grâce à leur travail, pas moins de 50 ouvrages sont disponibles en langue aka. Contact: Kosseke Dominique (coordinateur du Projet Beka), email : beka\_acatba@wycliffe.net
- Le WWF présent dans les réserves de Dzanga-Sangha à Bayanga et de Dzanga-Ndoki à la frontière congolaise collabore avec les CC. Site internet : [http://www.dzanga-sangha.org/en/index.php?bereich=04\\_partner&content=mitte\\_00](http://www.dzanga-sangha.org/en/index.php?bereich=04_partner&content=mitte_00) et <http://www.panda.org/>
- ECOFAC, association oeuvrant pour la Conservation principalement dans la réserve de Ngoto en RCA est en contact avec les Aka de cette région. Site : [www.ecofac.org](http://www.ecofac.org)
- Plusieurs associations religieuses ont mis en place des programmes dans divers domaines (alphabétisation, agriculture, etc.) en faveur des CC dont en particulier CARITAS (Charité Catholique), Église Cooperation, Grace Brethren, Swedish Baptist, etc.

### 3.3.4 La République Démocratique du Congo : RDC

<i>Population totale :</i>	<i>68,6 millions</i>
<i>Population CC :</i>	<i>600 000 (0,9% de la population totale)</i>
<i>Principaux groupes CC :</i>	<i>Efe, Mbuti Twa/Batwa et Cwa/Bacwa</i>

#### 3.3.4.1 Les populations de chasseurs-cueilleurs

La RDC est un vaste pays qui compte 65 millions d'habitants répartis sur onze provinces (pour repérer les différentes régions se référer à la carte en annexe 7.5.6). Les chasseurs-cueilleurs sont estimés à 600 000, soit un peu plus de 9%. Aucun CC n'a, jusqu'à présent, été localisé dans deux de ces provinces, à savoir Kinshasa et le bas-Congo.

Dans les provinces de l'Est regroupant le nord et le sud Kivu, la province Orientale et la région de Maniema, les chiffres avancés pour les CC en 2003 sont compris entre 60000 et 80000 personnes. Les ethnies de CC sont nombreuses en RDC étant donné l'étendue du pays et de la forêt.

Les CC de l'Ituri, tels qu'ils sont chroniqués dans la littérature (cf. Turnbull, 1961, ou encore Schebesta, 1962) peuvent regrouper plusieurs groupes comme les Efe, les Mbuti (ou Bambuti, qui peuvent englober les Efe suivant les auteurs) ou les Asua (cf. Van Bulck, 1952, cité par Bahuchet, 1989). Les Mbuti sont également localisés au nord et sud Kivu, ou d'autres variations d'appellation apparaissent comme Mbote, Bambote ou encore Mumbote.

Plus au sud, toujours d'après Bahuchet (1989) on trouve les Twa ou Batwa (nom de la langue reprise pour l'ethnie, également appelée Konda) et les Cwa ou Bacwa (remarque identique que pour les Twa, les Cwa sont également nommés les Kuba). D'après les enquêtes menées dans la province de l'Équateur, les CC sont nommés Batswa ou Tswa mais également Bafoto. Cette région est principalement composée de l'ethnie Mongo, suivi des Gombe et ensuite des CC.

Et enfin, à l'extrême nord ouest, à la frontière de la RCA et du Congo, se trouvent les Baka (localisés également dans ces deux pays limitrophes, ainsi qu'au Gabon et au Cameroun comme nous l'avons mentionné précédemment).

Tous ces groupes de CC ne parlent pas la même langue et la majorité d'entre eux, parlent également la langue de leurs voisins Bilo comme le swahili, le lingala ou encore le thsiluba.

### 3.3.4.2 Associations en faveur des chasseurs-cueilleurs

Il existe un certain nombre de projets en faveur des populations de CC, mais beaucoup d'entre eux s'avèrent non viables pour plusieurs raisons : insuffisance de moyens nécessaires pouvant produire les résultats escomptés, inadéquation des projets avec la culture des CC, projets axées sur le chronogramme des activités et non sur l'exigence de résultats, etc. Ainsi, quelques organisations existant au Maniema ne sont pas répertoriées du fait de leur trop grande fragilité, faute de moyens.

Province	Association	Responsable	Mode de désignation du responsable	Organe d'élection du responsable	Ethnie du responsable
Orientale	APSP, Association pour la Promotion Sociale des Pygmées	Rémy Bambou	Fondateur	-	Babutu
	PADIP, Programme d'Assistance, de Développement et d'Intégration et du Paysan	Martin Mangala	Fondateur	-	Babutu
	Espoir Pour Tous, antenne de l'Ituri, coordination de projets pour Bunia et Mambassa	Marc Malidrale	Nommé par le siège de Kinshasa	Conseil d'administration	Mungbere
Nord Kivu	PIDP, Projet de Développement et d'Intégration des Pygmées, shirika la Bambuti	Ndungo Vayunda Ephrem	Non fournis	-	
	Projet d'assistance aux Pygmées de la RDC, PAP/RDC	Dr Johnson	Fondateur	-	Nande
	REPALEAC, un réseau en Afrique centrale	Kapupu Diwa	Fondateur	-	Se dit CC
Katanga	Espoir Pour Tous, base de Kalemie, coordination de projet pour Kalemie et Kongolo	Rigobert Masudi Bin Yombwa	Nommé par le siège de Kinshasa, après sélection	Conseil d'administration	Mubuyu
	ADIPET	Rogatien Kitenge	Fondateur	-	Hemba
	BERDI, Bureau d'études pour le développement intégré	Amiral Kabamba	Fondateur	-	Hemba
	Voix des Minorités indigènes (V.M.I)	Georges Mbuyi Mbitu	-	-	Mulubakatanga
Equateur	ODCS, Œuvre pour le Développement Culturel et Social	-	-	-	-
	REPEQ, Réseau d'Encadrement des Pygmées de l'Equateur	John Benani	-	-	-

### 14. Tableau des associations œuvrant pour les CC en RDC

Dans la plupart des sites enquêtés de la province de l'Equateur, il n'existe pas d'association représentant les CC à l'exception du REPEQ, réseau très actif dans l'encadrement des CC, et de Yeimbo, où nous pouvons



trouver l'OCDS, basée à Lisala. Cette ONG ne compte pas de CC en son sein, elle ne se charge que de l'encadrement.

### **Commentaires succincts sur quelques projets**

#### **Région de l'Ituri**

- Ecoles ORA, projet d'éducation, projet en quête d'adaptation, méthode participative, mais dont la faiblesse est d'agir dans le contexte éducatif sans tenir compte de la globalité des besoins des CC, le nombre d'écoles n'est pas déterminé.
- Ecoles de la Pastorale Pygmée, par l'église catholique, essai de prise en charge scolaire, avec quête d'adaptation, mais comme les écoles ORA, ces projets ne tiennent pas compte des besoins des CC, le nombre d'écoles n'est pas déterminé.
- Projet d'appui à la promotion des droits des populations autochtones pygmées de l'Ituri, projet exécuté par Espoir Pour Tous avec le financement principal de l'Union Européenne. Projet axé sur l'éducation non formelle, la sensibilisation et l'intégration professionnelle afin de créer des richesses ; le projet a mis en place deux centres de formation aux métiers de menuiserie, de coupe et couture, un centre d'alphabétisation et un programme de sensibilisation. Les faiblesses du projet, comme les autres, tiennent dans l'oubli de la globalité des besoins, dans l'incapacité des partenaires de terrain à assurer la continuité du projet en période post financement, et dans les difficultés à créer des espaces concrets d'intégration professionnelle en fin projet.

#### **Région de Butembo**

- ASBL, Projet d'Intégration et de développement des Pygmées, Shirika la Bambuti, travaille sans grands moyens dans la sensibilisation et l'encadrement des populations de CC.
- Vers la route de Sake, à 25 km de Goma, le REPALEAC est intervenu dans l'appui à l'habitat.

#### **Région du Katanga**

- Projet d'appui à la promotion des droits des populations autochtones pygmées du Katanga, projet exécuté par Espoir Pour Tous comme dans l'Ituri, cf. supra. Le projet a mis en place quatre centres de formation aux métiers de menuiserie, de coupe et couture, deux centres d'alphabétisation et deux programmes de sensibilisation à Kalemie et Kongolo. Les deux partenaires de terrain sont BERDI à Kongolo et ADIPET à Kalemie.

#### **Sur le plan National**

Il y a quelques réseaux et plusieurs organisations.

- Réseau REPALEAC, opérationnel particulièrement dans la sensibilisation et l'environnement.
- Le Réseau d'Encadrement des Pygmées de l'Equateur (REPEQ) a reçu l'appui de l'UNICEF qui a permis la création de quinze comités locaux et d'associations luttant contre la discrimination des CC. Ce Réseau est dorénavant représenté dans les instances régionales et internationales.
- Organisation Espoir Pour Tous, opérationnelle dans 4 provinces, localement leurs partenaires sont
  - - En Ituri : APSP (association pour la promotion sociale des pygmées), et PADIP (programme d'assistance au développement intégré des pygmées, basées à Mambassa.
  - - Au nord Kivu : PIDP (programme d'intégration et de développement du peuple pygmée au Kivu), basé à Butembo, et le CEPAC /Lakarmissionen, basé à Beni, oeuvrant dans le secteur médical.
  - - Au sud Kivu : APPD (association des parents pygmées pour le développement).
  - - Au Katanga : BERDI, basé à Kongolo, ADIPET, basé à Kalemie, AED (association pour l'animation et l'éducation au développement) basée à Manono.

Le REPALEAC - qui est un réseau non pas pour le Congo, mais pour l'Afrique centrale, dirigé par Kapupu Diwa - de APPD, coordonné par Daniel Kuneno, et de PIDP, dont Ephrem en est le secrétaire exécutif chargé des programmes, sont dirigés par des chasseurs-cueilleurs comme d'autres organisations ci-dessous.

Le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV), l'Association pour le Regroupement et l'Autopromotion des Pygmées (ARAP), le Collectif pour les Peuples Autochtones au Kivu (CPAKI/RDC), l'Action pour la Promotion des Droits des Minorités Autochtones en Afrique Centrale (APDMAC), la Solidarité pour les Initiatives des Peuples Autochtones (SIPA), l'Union Pour l'Émancipation de la

Femme Autochtone (UEFA), l'Indigenous Pygmy Organizations and Pygmy Support Organizations in the Democratic Republic of Congo (OSAPY), l'Union pour le Développement des Minorités Ekonda, l'Union d'action des Pygmées de Mbandaka (UAPM), l'Association des Pygmées de Bikoro, la Communauté des Femmes Autochtones de Kinshasa, la Voix des autochtones Pygmées de Bandundu (VAPYBA), l'Association de développement pour la promotion de la femme et l'enfant Pygmée et Non Pygmée (ADEPROFERY), le Centre International des Droits de Batwa « CIB », le Programme d'Assistance aux Pygmées « PAP-RDC », Beni, l'Association pour la Promotion Intégrale des Peuples Autochtones du Katanga « APIPA », Manono, l'Alliance pour le développement intégré des Pygmées (ADIP), le Centre de Formation et d'Appui aux Initiatives Locales (CEFAIL), Projet des Pygmées de Sankuru au Kassaï oriental, le Centre d'Encadrement des Pygmées de Kalibo/Beni, l'Association « Amis Des Pygmées », l'Association de Développement Communautaire Local des Pygmées de Bafwasende, l'Association des jeunes Autochtones du Congo, l'Union pour le Développement Rural des Autochtones Pygmées de Kin « UDRAPK ».

En dépit du nombre conséquent d'organisations, les représentants de la plupart des associations dénoncent une faible conscience de revendications des droits chez les CC. Ainsi, il est intéressant de noter si nous nous référons à l'annexe 7.5 que l'association V.M.I répertoriée ci-dessus, ne compte aucun membre CC au sein de son association. Ainsi, ce n'est pas seulement le problème de légitimité des représentants qu'il faut soulever mais il s'avère également essentiel de repérer les réelles motivations de création de ce genre d'association. Notre propos n'est pas ici de jeter la pierre sur cette association en particulier mais de questionner un système de création d'association par des membres de communautés dominantes (Bilo ou Blancs) en faveur des minorités qui sont trop souvent contactés *a posteriori* et qui ne souhaitent pas toujours être membres de celles-ci ; l'argument principal étant que les objectifs de ces associations sont généralement trop éloignés de leurs aspirations.

### 3.3.5 La République du Congo

<i>Population totale :</i>	<i>3,9 millions</i>
<i>Population CC :</i>	<i>entre 30,000 et 300 000 (entre 0,8% et 8% de la population totale)</i>
<i>Principaux groupes CC :</i>	<i>Mbenga, Mbenzele, Baka, Bongo, Babi et Tswa</i>

Une Analyse de situation des enfants et des femmes autochtones au Congo UNICEF concernant la situation des CC de ce pays a été fourni récemment par Emmanuel Bayeni (juin 2007) en annexe 2 du Rapport de la consultation sur le développement d'une politique nationale en vue de l'amélioration de la situation de protection des droits des enfants et des femmes autochtones, décembre 2007.

#### 3.3.5.1 Les chasseurs-cueilleurs

Le problème du recensement dont nous parlerons dans la partie 4.2.2, se fait cruellement sentir dans ce pays où les chiffres avancés varient de 30 000 à 300 000 soit dix fois plus. Il apparaît évident que des stratégies pour minimiser les populations de CC peuvent être mises en place à ce niveau mais l'écart est tel ici qu'il s'avère essentiel de mener autant que faire se peut une campagne de recensement auprès de ces communautés. Néanmoins, nous pensons que le principal problème réside dans l'utilisation de pourcentage. En effet, sur une large population, une différence qui peut paraître infime en termes de pourcentage peut se traduire par une grande disparité au niveau des chiffres.

« Quant à leur appellation, certaines études dénombrent distinctement les « Baka » ou « Mbendjele » au nord, les « Twa » au centre, et les « Babongo » au sud<sup>11</sup>. Cependant, quant à leur poids démographique, une certaine opacité demeure de longue date. En 1984, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat dénombrait plus de 20.000 autochtones, soit à l'époque 1,14% de la population congolaise. Or aujourd'hui d'aucuns estiment que les

<sup>11</sup> Les appellations « Baka », « Babongo », etc, suscitent encore une controverse relative à leur caractère péjoratif ou non. Aussi sont-elles reprises dans le présent document sans parti pris.

autochtones représenteraient plus ou moins 10%<sup>12</sup> (soit environ quelque 300. 000 individus) des habitants du Congo. L'opacité générale entourant leur nombre reste incontestablement un problème. » (Bayeni, 2007 : 44)

D'autres appellations apparaissent dans ce rapport, en particulier Babinga qui ne renvoie pas à un groupe ethnique spécifique, il est souvent utilisé en lieu et place du terme « Pygmée ».

Toujours d'après ce même auteur, en page 8, les CC « sont principalement concentrés dans les départements de la Lékoumou, de la Likouala, du Niari et de la Sangha où ils vivent dans une extrême vulnérabilité. »

Quant à Ambianzi (2008), il situe les Mbenga, les Mbenzele et les Baka au nord, les Bongo et les Babi au sud et les Tswa au centre, et insiste sur le problème de recensement de ces populations.

« Il est difficile d'avancer des chiffres certains sur leur nombre. Plusieurs raisons l'expliquent : les conditions dans lesquelles ont été effectués les recensements, leur caractère souvent incomplet, l'absence d'état civil, la mobilité des groupes unitaires. Souvent quand se déroule le recensement général de la population, les pygmées sont retranchés dans leurs campements et villages en forêt et ne se présentent jamais au bureau de recensement. Il faut donc se contenter des estimations mais qui varient selon leurs auteurs. Le PNUD, par exemple, avance que les populations autochtones du Congo représentent 2% de la population totale du pays (plan ONU 2003-2004 pour l'avenir- République du Congo).

Ce chiffre très bas démontre le caractère minoritaire de ces populations au Congo. Elles vivent donc dans une société à prédominance Bantoue. »

### **3.3.5.2 Associations oeuvrant pour les CC congolais**

Toujours en nous appuyant sur l'écrit de Bayeni (2007), nous pouvons mettre en lumière plusieurs associations en faveur de ces populations, ainsi que deux réseaux.

- ADPPA : l'Association des Défense et de Protection des Peuples Autochtones
- AMEP : l'Association pour les Minorités Pygmées
- APAC : Association des Peuples Autochtones du Congo
- RENAPAC : Réseau National des Peuples Autochtones du Congo
- REPALEAC : Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- AER : Association Espoir Renaît, ONG qui supervise un projet d'identification des besoins auprès des CC et soutient des actions dans les domaines de santé, d'accès à l'eau, d'éducation et d'aide au développement économique (pour plus de détails concernant les différentes réalisations de ces projets, se référer à Bayeni 2007 : 67-68).
- Les Soeurs de la Charité, dans la région de la Likouala, qui agissent au niveau de la santé, particulièrement dans la lutte contre le pal.
- Rainforest Foundation, ONG du Royaume-Uni, déjà évoqué pour la RCA. Pour plus de détails, cf. le site internet : [www.rainforestfoundation.org.uk](http://www.rainforestfoundation.org.uk).
- OCDH : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, BP 4021 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo, [ocdh.brazza@voila.fr](mailto:ocdh.brazza@voila.fr), tel (242) 551 34 50.
- ABDATEC qui a un projet d'alphabétisation auprès des populations de CC de la Préfecture de Ouessou.

---

<sup>12</sup>UNICEF, *Rapport final UNICEF au donateur du projet d'amélioration des conditions d'accès aux services de base de la minorité pygmée (Baka) en république du Congo*, p. 4, août 2004.

## 4 Discrimination et accès aux services

Les populations de chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale sont généralement victimes de discrimination, et ce, dans tous les domaines, la citoyenneté, le territoire, l'éducation, la santé ou encore la justice, comme nous le verrons dans cette partie 4. Du fait, d'un changement de mode de vie tendant à la sédentarisation, les CC se trouvent confrontés à cette discrimination quasi quotidiennement. Du fait de l'appauvrissement de leurs ressources naturelles forestières, ils n'ont plus autant la possibilité de se retirer en forêt pour fuir cette domination des Bilo et les diverses discriminations qui s'y rattachent. Ainsi, la majorité des CC ne jouit pas des droits élémentaires liés à la citoyenneté et du droit à la représentativité politique manquant souvent de pièces d'identité.

Au sein d'un même pays, nous pouvons constater que les rapports avec leurs voisins divergent, ainsi si nous nous reportons à l'annexe 7.5.1, nous pouvons aisément constater que certains groupes de CC entretiennent de bons rapports avec leurs voisins alors que d'autres sont exploités. Mais même si d'une manière générale, les CC répondent que les rapports entre eux et les autres ethnies sont « bons », des conflits particuliers et généralisés de terre (territoire de Lubero), le sentiment d'un racisme prononcé (à Lemba, dans le territoire de Kongolo, au Katanga) et presque partout le sentiment d'être exploité, négligé et d'avoir le rang de serviteur mal récompensé.

« Actuellement, nous sommes dans une situation où les Bantous ont développé des stéréotypes complexes et des théories à propos des peuples autochtones pour justifier leur discrimination. Dans le même temps, l'attachement des peuples autochtones à une économie à retour immédiat et à un mode de vie forestier, leur mobilité, et des structures sociales fondées sur l'égalitarisme et sur des groupes de taille modeste, en plus de leur manque d'accès à une éducation officielle, ont contribué à rendre extrêmement difficile toute représentation politique efficace et toute protestation contre la discrimination. » Rapport OCDH (2006 : 14)

### 4.1 Relations entre Bilo et Chasseurs-cueilleurs

Auparavant, la forêt qui était riche en animaux et en produits de cueillette, offrait aux CC tout le nécessaire pour rester indépendants. Les éventuels rapports de commerce avec les villageois étaient plus paritaires et fondés sur le besoin réciproque, les CC pouvaient bénéficier de produits agricoles, d'ustensiles, d'objets forgés et de poterie, et en contrepartie ils fournissaient aux Bilo les produits de la forêt issus de la cueillette (chenilles, miel, plantes médicinales, etc.) et de la chasse (gibier, ivoire). Beaucoup de CC ont également joué un rôle fondamental comme guides pour que les populations bilo aient un accès direct à la forêt. Par conséquent, chaque communauté bénéficiait du savoir-faire et des pratiques séculaires de l'autre. Les échanges étaient épisodiques, calqués sur les rythmes saisonniers où la saison sèche s'avérait propice aux rapprochements des CC des villages bilo.

Cette forme de relation équitable a commencé à se détériorer avec le temps. A partir du processus de sédentarisation, le rapport de réciprocité et d'interdépendance est passé à un rapport de subordination des populations de CC. Les contacts entre les différentes communautés qui auparavant étaient motivés par l'intérêt du libre échange de produits sont devenus plus réguliers et de fait, ont perdu de leur motivation ; les rapports se sont alors détériorés.

L'attitude dominatrice que la population bilo exerce sur les CC, ne trouve sa justification que dans leur supériorité numérique et leur vision tronquée de la modernité qu'ils opposent aisément aux modes de vie traditionnels des CC qui continuent à vivre dans la forêt. Est-il besoin de rappeler que les dynamiques de populations sont valables quelque soit les types de communauté ? Doit-on encore prendre la peine de répondre à des questionnements de civilisation sur ces populations de CC considérées comme arriérées ? « Les Aka d'aujourd'hui sont comme nous (Bantous) dans les années 50 » propos recueillis par Prince Dondia

auprès de quelque autorité de RCA<sup>13</sup>. Certains diront que cela part d'un bon sentiment, d'autres préféreront y voir un manque de recul évident et de détachement de ses propres valeurs judéo-chrétiennes, valeurs non partagées à la base par les CC. Cette vision de la pensée unique moralisatrice est beaucoup trop présente dans ce genre de contexte pour permettre d'envisager des projets d'une toute autre dimension.

Il apparaît évident que les aspects de modernité et de tradition n'ont pas à être opposés, à titre d'exemple, les fusils, les lampes à pétrole, les pantalons, ne sont pas bien plus contraignants que les lances, les bougies, les pagnes en écorce frappée lorsqu'il s'agit de suivre le rythme des saisons de chasse, perpétuant les rapprochements villageois en saison sèche. Par contre, il est important de souligner une corrélation entre le niveau de dépendance des CC à l'encontre de ce nouveau matériel et le niveau de domination des Bilo détenteurs dudit matériel, comme le précise J. Delobea (1989 :190) :

« Les maîtres accroissent leur domination en instituant le prêt des instruments de production, en augmentant le volume du crédit, en créant le travail pour dette. Le maître devient patron et le Pygmée salarié-dépendant ».

Ce phénomène d'endettement (cf. partie 4.5.2) est étroitement lié aux violences physiques ou pillages de biens subis par les CC.

« Les Grands Noirs élargissent et affermissent également leur pression en développant le système du crédit qui lie les Pygmées et les rend redevables de leurs créanciers. » (Guillaume, 2001 : 652)

Même si les CC sont pour la plupart libres de fuir en forêt, il ne faut pas oublier que certains groupes n'ont plus beaucoup accès à celle-ci de par les aires protégées, et d'autres se retrouvent face à des zones entières réduites en champs agricoles ou autres exploitations économiquement rentables (bois, minerais, etc.). Les CC sont ainsi quotidiennement contraints à ce type de relations de domination lorsqu'ils sont en ville ou au village.

Dans l'imaginaire des Bilo, le village représente l'espace par essence humain et culturel, en parfaite opposition avec le monde sauvage des campements en forêt. Les populations bilo, en outre, considèrent les CC comme des êtres primitifs, entre le monde des humains et celui des animaux. La tradition orale renvoie à des liaisons étroites entre ceux-ci et les chimpanzés. Comme mentionné dans la partie 3.3, les CC sont nommés de diverses manières en fonction des différentes langues mais également en fonction de la considération que les populations alentours leur portent. Ainsi, les Baka sont également nommés Bibayak en langue fang sachant que le préfixe bi- dans les langues bantu voisines renvoie généralement aux animaux et non aux humains (préfixe ba-). Cet indice linguistique en dit long sur la considération de certains Fang à l'égard des Baka dont les propos confirment cette idée : « ce ne sont pas des humains mais des animaux pour arriver à vivre comme ça dans la forêt » ou encore « les Pygmées de ma grand-mère »<sup>14</sup>. Fréquemment, il est même question d'héritage de CC à la mort des « maîtres ». Les propos de Bayeni (2007 : 62) corroborent cette idée et précisent que la famille est concernée dans son entièreté.

« Et les enfants nés d'un couple d'« autochtones esclaves » vivront tous sans exception sous l'empire des règles édictées par « les maîtres » de leurs parents. La vie des enfants autochtones est particulièrement sévère. »

Les rapports de dépendance entre chasseurs-cueilleurs et agriculteurs villageois sont souvent justifiés par des liens familiaux traditionnels qui donnaient aux CC une certaine protection en échange de travaux champêtres ou d'activités de cueillette et de chasse dont les Bilo bénéficiaient. Ces derniers se posaient en effet en position de tuteurs : « Garants, protecteurs, ils sont pour les Aka les pères du village » (Guillaume, 2001 :

---

<sup>13</sup> Nous préférons garder l'anonymat de cette personne car notre propos n'est pas de l'accabler mais de pointer du doigt ces jugements de valeurs pernicieux qui ne permettent pas, non seulement, de mettre en valeur les richesses culturelles découlant de différentes visions du monde mais également de mettre en place, voire d'envisager, des projets respectueux de ces différences.

<sup>14</sup> Ces propos recueillis par Pascale Paulin auprès de Fang de la région de Minvoul (Gabon) ne sont pas isolés et sont le reflet de nombreux comportements de discrimination des Bilo envers les diverses communautés de CC.

577)<sup>15</sup>. Ainsi en RDC, Freddy Mumba Mukuba rapporte que la majorité des CC des régions de Bokenda et de Liyela affirme entretenir de bons rapports avec leurs voisins en dépit de quelques disputes. Ils ont ainsi déclaré que les Bilo vivant à leur côté, principalement les Mongo, les appellent *noko* « oncle »<sup>16</sup>. Lors de leur migration dans cette partie du territoire, les Bilo étaient guidés par les CC. Pour autant, ces relations étroites n'ont pas empêché, à Bokenda, la mise en accusation sans preuve d'un homme CC dont l'épouse de l'ethnie mongo venait de décéder. La justice lui a demandé de payer une forte somme d'argent que cet homme n'est toujours pas aujourd'hui en mesure de réunir. Très fréquemment, les Bilo mettent en exergue une correspondance de clans des CC et des leurs. Or d'après Lewis (2000 : 5) « Les Mbendjele rejettent ces liens de parenté fictionnels qui sous-tendent cette autorité clamée par les villageois à leur rencontre »<sup>17</sup>.

## 4.2 La citoyenneté

Comme mentionné dans la partie 3.2.1, ces cinq pays d'Afrique centrale appartiennent aux Nations Unies et ont signé la majorité des traités proposés par cette organisation. Ainsi, les Droits de toutes les populations vivant sur ces territoires doivent, de fait, être garantis, quel que soit l'origine des dites populations. Pourtant, l'accès à la citoyenneté sous toutes ses formes (certificat de naissance, carte d'identité, carte d'électeur, etc.) est loin d'être évident pour toutes les communautés de CC que nous avons rencontrées, ce qui les exclut par conséquent de la vie politique et donc de leur représentativité à ce niveau. Il semblerait néanmoins que les Gyeli (Cameroun) et les CC de RDC, situés à proximité de grands centres urbains soient dans une situation plus confortable concernant l'accès au vote.

### 4.2.1 Définition d'un enfant par la CRC, Comité des droits de l'enfant

Article premier : *Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable*<sup>18</sup>.

Cette définition ne correspond nullement à la vision des populations concernées dans la présente étude. Effectivement, lorsqu'il est question de devenir mère à 14 ou 15 ans, comment pouvons-nous encore parler d'enfant ? Certains diront que ce ne sont encore que des enfants mais à partir de quels critères fondent-ils leurs dires ? Il ne s'agit pas ici d'adolescents précocement parents dépendants des revenus de leurs propres parents. Ces jeunes femmes et ces jeunes hommes CC qui assument pleinement leurs responsabilités parentales sont, de fait, des adultes à 14 ou 15 ans, ou plus tard, suivant les cas. Ils sont ainsi traités de la sorte par leurs pairs qui entendent bien que leurs comportements soient en adéquation avec leurs responsabilités.

C'est pourquoi la définition d'un enfant se doit d'être relative, et la question de la législation énoncée dans l'article premier ci-dessus ne peut avoir de valeur que dans la mesure où il s'agit de loi coutumière des communautés concernées et non de populations dominantes (Bilo ou Blancs). Pour autant, cela ne doit en aucun cas justifier des actes nuisibles à l'égard de ces jeunes adultes (notamment le mariage homosexuel, cf. partie 4.2.5), et ceci, au même titre qu'envers n'importe quel membre de la communauté.

### 4.2.2 Recensement et certificat de naissance

Le recensement des populations encore en partie nomade est extrêmement difficile pour diverses raisons et s'avère très chronophage. La première raison, évidente, est qu'il s'agit de populations nomades ou encore en partie nomades. Peu ou pas présents dans les villages où le recensement officiel est effectué, les CC ne sont pas toujours comptabilisés. La seconde raison est le manque de déclaration de naissances, les femmes qui accouchent à l'hôpital acquièrent automatiquement un certificat de naissance, or la majorité d'entre elles accouchent en forêt. La troisième raison en lien avec les multiples discriminations dont les CC sont victimes, est qu'ils préfèrent se fondre dans les communautés d'ethnies dominantes. Ainsi, les Akoa du Gabon ne sont plus visibles en tant que groupe de CC à part entière (cf. carte p.31), ils ont préféré « disparaître » sous l'ethnonyme des Bantu voisins ; ce processus est également en cours pour le groupe de Rimba situés au sud ouest. Bon nombre de CC sont ainsi comptabilisés comme Bantu ou Oubanguiens alors qu'ils ne font pas partie de ces groupes.

<sup>15</sup> Pour plus de détails concernant les rapports entre les Bantu et les Aka en RCA, se référer à l'annexe 7.4.1.

<sup>16</sup> A contrario, à Yeimbo et Itongo, les CC enquêtés estiment être considérés comme des êtres inférieurs.

<sup>17</sup> « The Mbendjele reject the fictional kinship links that underpin the villagers' claims to authority over them. »

<sup>18</sup> Cf. site : [http://www.claiminghumanrights.org/crc\\_definition.html?&L=1](http://www.claiminghumanrights.org/crc_definition.html?&L=1)

Une autre raison rendant le recensement problématique est l'homonymie. Si l'enquêteur se contente des patronymes du recensé, il pourra évincer tous ses homonymes, à commencer par ses propres descendants, difficilement discernables sur le critère de l'âge entre 55 et 70 ans par exemple. Il s'avère alors nécessaire d'établir une fiche anthropologique complète stipulant non seulement le clan du recensé Ego mais également ses ascendants, sur une voire deux générations, afin de repérer non seulement les homonymes au sein d'une même filiation mais également ceux d'un même clan. Ce travail long et fastidieux n'est généralement pas réalisé par les enquêteurs. Dans le même ordre d'idée, il se peut que la même personne soit comptabilisée plusieurs fois si l'enquêteur s'attache essentiellement à la notion d'appartenance au village. Ainsi, si son objectif est de relever tous les habitants d'un village, il pourra avoir sur sa liste des personnes qui ne viennent que sporadiquement dans ce village mais qui sont considérés comme y appartenant du fait de leurs relations de parenté avec un ou plusieurs membres dudit village.

En effet, la notion d'appartenance au village peut s'avérer très différente dans les sociétés de CC du fait de leur culture nomade, celle-ci n'est pas forcément liée à une résidence réelle dans le village. Chez les Baka du Gabon, par exemple, la notion d'appartenance au village est étroitement liée aux relations de parenté, ainsi tel frère (ou sœur) de même mère par exemple, présent(e) au village le dimanche et/ou les vacances scolaires est considéré(e) comme membre dudit village.

D'après la littérature et nos expériences de terrain, force est de constater que les chasseurs-cueilleurs sont rarement détenteurs d'un certificat de naissance, et même si cela est le cas, ce phénomène est beaucoup trop récent et ne concerne généralement que les enfants. Les certificats délivrés à des personnes plus âgées sont approximatifs et les âges estimés par les individus eux-mêmes et leur entourage peuvent parfois varier de quelques dizaines d'années chez les Anciens<sup>19</sup>.

Le premier argument avancé, pour l'absence de certificat de naissance, est la distance qui sépare les centres administratifs des campements ou des villages. En RDC, il est parfois question de 25km avec des routes quasiment impraticables surtout en saison des pluies. Le problème pourrait en partie être résolu grâce à l'enregistrement des naissances via l'hôpital, or la majorité des femmes accouchent en forêt. De plus, le problème de distance se trouve généralement être le même pour les centres de santé situés proches des centres administratifs en ville.

Le second argument est financier puisque cet acte généralement gratuit est souvent taxé de frais administratifs officiels ou non que les CC ne peuvent pas payer. Les frais peuvent varier de 500 FC en RDC (soit 300FCFA) à 1500 FCFA en RCA. Or, compte tenu des faibles revenus des CC, ils ne peuvent se permettre une telle dépense, d'autant qu'il s'agit parfois d'effectuer une dizaine d'actes de naissance suivant la taille de la famille. Dans la province de l'Equateur en RDC, seuls 50 actes de naissance ont été délivrés du fait de l'enregistrement des enfants dont 20 à Bokenda, 15 à Yeimbo et 15 à Liyela, alors que ces deux derniers villages ne se trouvent respectivement qu'à 5 et 0 km du centre d'état civil. Par ailleurs, certains CC se sentent bafoués car ils se trouvent être les seuls à qui l'administration demande une somme d'argent en échange, comme les Baka de Minvoul par exemple, c'est pourquoi il aura fallu une mission de l'UNICEF en mai 2007 pour réussir à délivrer officiellement et gratuitement 93 certificats de naissance à des enfants en dessous de 14-15 ans, sur une population estimée à 350 habitants dans cette région (cf. annexe 7.2.2.1). Les adultes quant à eux, n'en possèdent toujours pas sauf exception. Toujours au Gabon, les Koya d'Ibéa ne sont que 10 sur 92 à détenir un certificat (dont 6 enfants sur 30), tandis qu'aucun CC de Malondo n'en possède.

---

<sup>19</sup> *Un vieux guérisseur baka aux alentours de Minvoul affirme avoir environ 90 ans. Lorsqu'il évoque le temps passé et les personnalités en place dans les administrations à ce moment là, son âge peut paraître évident. Or, le Père Morel s'était rendu plusieurs fois dans cette région en 1960 et 1961 et avait réalisé une centaine de clichés des Baka sur lesquels Pascale Paulin a pu reconnaître ce vieux guérisseur tout au plus âgé d'une trentaine d'années (reconnaissance confirmée par les Baka eux-mêmes). Finalement, cet individu est loin d'atteindre les 90 ans annoncés puisqu'il en a tout au plus 70. Cet exemple nous montre que l'âge en terme de nombre d'années n'a pas de réelle importance dans cette société, le système fonctionnant plus sur des âges relatifs (tel individu est plus âgé que tel autre, tel groupe d'enfants sera plus jeune que tel autre, etc.).*

Néanmoins, il s'avère impératif d'apporter quelques précisions à ces généralités puisqu'au Gabon, par exemple, 5 à 80% des Bongo détiennent des actes de naissance ; le taux le plus élevé étant atteint par la commune de Boumango, située à quelques 3 km d'une préfecture (cf. partie 7.2.1). Mais ce phénomène tient principalement au fait que les campagnes électorales depuis une quinzaine d'années sont accompagnées d'équipes chargées d'établir les actes de naissance : initiative de l'autorité politique en faveur de sa circonscription - il y a ainsi très peu de place à la marchandisation du service. Le caractère récent du phénomène est visible sur les pourcentages d'actes de naissance détenus par les enfants qui s'avèrent encore plus élevés puisqu'ils varient de 20 à 90%.

De même, au Congo, 543 enfants ont pu bénéficier d'actes de naissance dont 322 dans la Sangha et 221 dans la Likouala. Et au Cameroun, les Gyeli peuvent bénéficier facilement de certificat de naissance, ce qui n'est pas sans incidence non seulement sur la détention de carte d'identité et de carte d'électeur mais également sur le sentiment d'exister en tant que citoyen à part entière. D'après Dan Duke, les autorités ont une attitude plutôt protectrice envers cette population sachant qu'ils sont quotidiennement victimes de discrimination. Il se trouve que certains Gyeli ayant reçu une carte d'identité l'ont perdue peu de temps après. D'autres, quant à eux, ne font pas l'effort d'aller récupérer les documents, ils n'en voient pas l'intérêt.

Tous les CC disent appartenir au pays où ils vivent, exceptés les Koya d'Ibéa du Gabon qui estiment que trop d'injustices leur sont infligées par les autorités administratives et gouvernementales, aussi ils ne se sentent pas vraiment gabonais malgré le fait qu'ils soient nés à Ibéa, d'autant que leurs voisins bantu les traitent de Congolais.

L'établissement systématique d'actes de naissance pourrait remédier à ce genre de situation problématique car ces certificats sont le fondement même de la citoyenneté dans la mesure où ils servent de base à tous papiers d'identité permettant l'accès aux droits civils.

#### **4.2.3 Droit de vote**

La réponse des autorités au droit de vote est claire dans la majorité des pays sondés où la problématique est reléguée à la possession ou non de carte d'identité. Or le fort pourcentage de détention d'actes de naissance ne garantit pas pour autant la possession de carte d'identité comme cela est le cas pour les Bongo du Gabon ; de fait, ils ne détiennent pas non plus de carte électorale.

Mais le système n'est pas identique dans tous les pays puisqu'au Cameroun, un grand nombre de Gyeli ne possédant pas de carte d'identité détiennent néanmoins une carte électorale, et participent aux élections, votant pour le parti au pouvoir. Il en est de même dans certaines régions de RDC<sup>20</sup> (nord Kivu, Province Orientale, Katanga,) où pourtant la totalité de la population de CC ne possède pas de carte d'identité, il se trouve des détenteurs de cartes d'électeurs ayant participé aux dernières élections même si ceux-ci avouent ne pas avoir compris grand chose au processus électoral. Dans d'autres régions comme la province de l'Equateur, tous les CC interrogés ont déclaré posséder une carte électorale délivrée lors des dernières élections de 2006. Aussi, toutes les personnes en âge de voter ont participé à ces élections, le droit de vote étant reconnu à tous Congolais.

S'agit-il de récupération politique ? Les Aka de RCA en sont persuadés puisqu'ils déclarent être réellement pris en compte que pour des intérêts électoraux. En effet, ils ne sont généralement pas associés à la vie politique mais sont l'enjeu de voix électorales non négligeable. Il en est de même dans d'autres contrées où les barrières administratives ne permettent pas ce genre de convenances.

La représentativité des peuples de CC sur la scène politique en Afrique centrale est quasi inexistante. Sur le plan local, les campements de CC sont, dans la plupart des cas, sous l'autorité des chefs de villages environnants. Et même lorsque cela n'est pas le cas comme au Gabon par exemple où le village de Bitouga, village isolé en forêt (cf. carte p.33), compte un des membres de la communauté comme Chef de village, nous pouvons nous demander l'impact réel des positions prises par cet homme. Hormis le fait que la nomination d'un Chef ne correspond nullement au système de fonctionnement acéphale des groupes de CC (cf. partie 4.7.1), ce représentant ne sachant généralement ni lire ni écrire va s'en remettre à un habitant bilo

---

<sup>20</sup> Pour localiser plus aisément les régions, se référer à la carte présentée en annexe **Error! Reference source not found.**



lettré chargé de rédiger le rapport ; rapport écrit en français suivant les critères de loi coutumière d l'ethnie dominante, langue non comprise par la majorité des habitants de ce village dont le Chef lui-même.

Quelle est la validité de cet écrit ? En quoi est-il représentatif de la pensée des CC ?

Ceci n'est qu'un aperçu de la discrimination dont sont victimes les CC sur le plan de la représentativité administrative et politique. Sur le plan national, la situation est encore plus préoccupante. Hormis quelques représentants actifs qui essaient tant bien que mal de se faire entendre - comme par exemple Léonard Odambo Adoné, journaliste koya, Président de l'association MINAPYGA, qui revendique sa Pygmitude et œuvre au Gabon pour la mise en place d'un Ministère de la cause Pygmée (discrimination positive) – la parole des minorités est absente de l'échiquier politique national.

« Ce faisant, quand il s'agit de monter et de décider d'un projet de développement économique intéressant au premier chef les autochtones, ces derniers ne sont donc *in fine* que très peu consultés et encore moins effectivement acceptés comme coparticipants à la construction et la réalisation dudit projet. Cet écueil a donc de graves répercussions, notamment relativement aux questions de domanialité et de mobilisation des ressources forestières. » Bayeni (2007 : 50)

#### 4.2.4 Genre

Il semble que tous les groupes de CC étudiés sont des groupes où les tâches sont partagées et fixées en fonction de l'appartenance sexuelle. Ainsi, il revient à l'homme, entre autres, de pratiquer la chasse (bien que dans certains groupes les femmes voire les enfants aident à cette tâche comme dans le cas des Aka de RCA pour la chasse aux filets, pour plus de détails cf. Bahuchet 1989), la fabrication des outils comme la hache, la garde des enfants (cf. les Koya d'Ibéa, mais cela s'avère souvent relatif à l'âge de l'enfant et la distribution est fonction des sexes, les filles avec leurs mères et les fils avec leurs pères), la construction des maisons (versus huttes) et la pêche à la ligne en pirogue. Quant à la femme, elle s'occupera en priorité de la préparation des repas (et très souvent de la coupe du bois de cuisson), de la pêche (avec de petits barrages), de la construction des huttes, de la cueillette et des champs. Mais ces tâches ne sont pas exclusives dans la mesure où les deux conjoints peuvent en l'absence de l'autre effectuer toutes les tâches qui lui incombent généralement. Ainsi, les hommes peuvent construire des huttes ou se préparer à manger en l'absence de femmes et inversement. Néanmoins, lorsque cela est possible l'homme ou la femme fera appel à la famille de son conjoint absent pour effectuer les tâches qui lui incombent habituellement. La vannerie est aussi bien pratiquée par les femmes que par les hommes.

Comme le dit Lewis (2008/9 : 12), ces sociétés dont l'économie est basée sur des retombées immédiates, tendent à être égalitaires<sup>21</sup>. En effet, nous pouvons retrouver cette notion dans le fait que dans la plupart de ces communautés de CC les hommes et les femmes mangent ensemble. En RDC, dans la province de l'Equateur par exemple, plusieurs groupes de CC suivent cette pratique comme à Yeimbo, Bokenda et Itongo alors que d'autres, à Liyela, prennent leurs repas séparés, les femmes à la cuisine et les hommes sous le corps de garde (même constat chez les Koya du Gabon) ; a priori, selon le modèle des voisins sachant que les Bantu fonctionnent de la sorte. Pour autant, aucune enquête systématique n'a été réalisée sur ce sujet mais la corrélation que nous tentons de mettre en lumière entre les CC vivant à proximité de leurs voisins et le désir d'adopter leur mode de vie et ceux plus en retrait qui parfois refusent catégoriquement de changer de comportement prend bien entendu en considération ce genre d'éléments. Il en est de même pour la polygamie qui n'était pas pratiquée par les Anciens.

#### 4.2.5 Mariage mixte

Les demandes en mariage se font généralement à l'initiative de l'homme. Celui-ci aborde la femme désirée, et si cette dernière est d'accord, il contacte alors les parents de sa future épouse. L'homme devra s'acquitter

---

<sup>21</sup> « *Thus societies whose economies are based on immediate returns tend to be egalitarian societies. There are common among hunter-gatherers such as Central African Pygmies...* ».

d'une dot envers sa belle-famille, sorte de compensation de la force de production perdue dans la famille de l'épouse.

« Dans les ethnies patrilineaires, la dot compense théoriquement deux types de "perte", l'épouse en tant que génitrice, et l'épouse en tant que productrice agricole. » (Mayer, 2002 :196)

En effet, une fois la dot acquittée, les enfants à venir appartiendront à la lignée paternelle. Autrefois, la dot était surtout constituée de services rendus à la belle-famille ; les nouveaux mariés restaient quelques années au campement de la mariée. De nos jours, les jeunes époux continuent à vivre quelques années au village de la femme mais la dot est principalement constituée de présents (pagne, objet forgé, marmite, etc.) et de monnaies. Ainsi, l'obtention de ces produits liés au marché bilo « s'opère en échange de prestations mais aussi à la suite de dons qui constituent en réalité, pour les Pygmées, autant d'obligations et de dettes à l'égard de leurs maîtres qui, forts de ces cadeaux, ne se privent pas, par la suite, d'exiger d'incessants services de leurs subordonnés » (Guillaume, 2001 : 577). Seitz (1993 : 182) insiste sur le fait que la dot n'a été qu'une occasion pour les Bantu « d'exploiter la situation à leur profit et, en prenant charge les prestations des Pygmées, ils arrivèrent à les entraîner dans un rapport de dépendance ».

Lors d'enquêtes anthropologiques approfondies, nous pouvons nous rendre compte que les mariages mixtes étaient rares, et ceci pour diverses raisons. Les CC n'étaient pas quotidiennement en contact avec les Bilo ; leur mode de vie étant très divergent. De plus, ayant affaire à des communautés patrilocales, la femme bilo désireuse d'épouser un CC devait suivre son mari en forêt. C'est pourquoi, nous trouvons quelques cas de mariages mixtes où un homme bilo épouse une femme CC, cette dernière allant habiter en ville ou au village dans la demeure de son mari. Mais le mépris généralement affiché des Bilo envers les CC ne pouvait, et ne peut toujours pas, constituer un système matrimonial mixte égalitaire comme cela existe pour d'autres ethnies<sup>22</sup>.

La problématique financière qui consiste à réunir une somme d'argent conséquente pour prétendre doter l'épouse amène les Bilo à se replier sur les ethnies moins « coûteuses » telles que les CC (pour plus de détails se référer à Paulin 2008). Un autre phénomène favorisant les mariages mixtes est la dotation d'une jeune CC pour l'asservir aux tâches ménagères et éventuellement à la procréation insuffisante de la première épouse bilo ; les femmes CC ayant la réputation d'être très fécondes<sup>23</sup>. En RDC, si nous nous référons à l'annexe 7.5.2, nous constatons qu'il n'existe que des mariages mixtes entre un homme bilo et une femme CC, les cas inverses sont très rares. Pour la province de l'Equateur, seuls cinq mariages mixtes ont été répertoriés dont un (sur 36) à Yeimbo (il s'agit de surcroît d'un homme CC qui a épousé une Bilo) et quatre à Itongo. Dans d'autres groupes de CC, les situations peuvent s'avérer plus complexes en fonction des voisins bilo. Ainsi, les Bongo du Gabon, vivent sur un territoire très étendu où les différents groupes bongo sont en contact avec des ethnies très diverses (cf. partie 3.3.1). Dans le Haut-Ogooué, il est tabou pour un Téké ou un Obamba de prendre épouse chez les CC, alors que dans le territoire situé plus au sud, les Sangu et les Bongo ont réussi à s'entendre sur la mise en place d'un système d'échange égalitaire de femmes, fait courant chez les Bantu mais exceptionnel entre Bilo et CC.

Comme évoqué précédemment, les enfants issus de mariages mixtes sont considérés selon le régime de l'ethnie (patri- ou matri- linéaire). Dans les cas considérés, les sociétés sont patrilineaires donc les enfants appartiennent, en principe, à l'ethnie du père si celui-ci a doté l'épouse. Toutefois, l'enfant, se considère lui-même comme appartenant aux deux ethnies. Et, il est fréquent que les CC comptabilisent ces enfants dans

---

<sup>22</sup> Lors d'enquêtes menées par Pascale Paulin auprès de femmes baka mariées à des Fang de la région de Minvoul, environ la moitié d'entre elles avaient l'interdiction de parler baka à leurs enfants.

<sup>23</sup> La dérive du système de dot amène de nouveaux phénomènes dont sont victimes les CC dont, entre autres, le mariage « homosexuel » au Gabon. Une femme fang dote une Baka pour l'asservir à toutes les tâches ménagères considérées comme ingrates, la jeune CC pourra également être « livrée » au mari afin de fournir des enfants à la femme fang qui a doté. Cette pratique est culturellement dramatique pour les CC mais certains pères, ou autres responsables de l'enfant se trouvent aveuglés par l'appât du gain.

leur propre appartenance ethnique alors que le père est Bilo (cf. partie 4.2.2 sur la notion d'appartenance au village).

Dans plusieurs rapports, nous notons que la notion de mariage précoce est donnée à des mariages liant des jeunes filles de 13-14 ans. Le terme « précoce » ne nous semble pas approprié dans cette situation puisqu'il fait généralement référence au mariage enfantin, où des fillettes de 4 ans sont promises et envoyées dans la famille de son futur époux afin d'y être éduquées selon les valeurs de sa belle-famille. Cette pratique notamment présente chez les Fang du Gabon<sup>24</sup> commence à apparaître chez les CC voisins de ces Bilo lors de mariages mixtes. Pour autant, les mariages contractés au sein des groupes de CC se font généralement vers 13-14 ans, très souvent avec le consentement des deux partenaires. Ainsi, les deux jeunes peuvent se retrouver parents, en charge de famille dès 14 ou 15 ans. Ils sont alors traités comme des adultes responsables au même titre que des Bilo de 18 ans en charge de famille. C'est pourquoi, nous ne parlerons pas de mariage précoce dans ce cas de figure puisque cela correspond à leurs pratiques culturelles, non remises en question jusqu'alors, contrairement aux récentes pratiques de mariage mixte enfantin des fillettes de 4 ans. Notre propos n'est pas ici de réfuter certaines déviations socioculturelles présentes au sein des communautés de CC mais de les relever au moment opportun ; les mariages forcés, homosexuels et enfantins sont effectivement nuisibles et doivent être sanctionnés.

L'âge moyen récolté lors des enquêtes pour le mariage des jeunes filles est réparti entre 12 et 16 ans. Et le nombre d'enfants par femme est estimé à 5 ou 6 environ. Des enquêtes approfondies seraient nécessaires pour distinguer le nombre de grossesses effectives par femme et le nombre d'enfants vivant comptabilisés car très souvent les enfants morts en deçà de deux ans ne sont pas répertoriés. A titre d'exemple, dans la province de l'Equateur, en RDC, les femmes ont en moyenne 5,5 enfants suivant les villages soit respectivement 4, 5, 6 et 7 enfants pour les sites de Liyela, Bokenda, Yeimbo et Itongo. Notons tout de même le cas du village d'Ibéa (Gabon) où les filles koya se marient vers 18-20 ans et ont en moyenne 12 enfants. La polygamie n'est pas pratiquée dans ce village ni chez les autres Koya de la région. Les cas de polygamie, pratique issue des Bilo, reste encore peu fréquente chez les CC d'Afrique centrale.

Les cas de violences sexuelles n'ont pu être abordés lors de ces missions faute de temps imparti, si ce n'est au travers des différentes pratiques divergentes que nous avons évoquées (mariage enfantin, asservissement, etc.). Les sujets de discussion touchant aux pratiques sexuelles sont tabous et nécessitent une mise en confiance sur du long terme, sinon nous prenons le risque de récolter des données totalement erronées ou non pertinentes sorties de leurs contextes. Nous préférons renvoyer le lecteur aux écrits de Bayeni (2007 : 63).

### **4.3 Accès à la terre**

#### **4.3.1 Perception de la forêt et notion de propriété**

La définition de l'espace et des territoires est différente suivant les communautés mais ce qui est encore plus divergent c'est la notion d'appropriation. Cela ne veut pas dire que certains objets par exemple n'appartiennent pas à des personnes particulières<sup>25</sup>, mais ils circulent librement au sein de la communauté où chaque membre sait à qui l'objet doit revenir. Pour les terres, si l'on en croit la littérature, elles étaient considérées comme des zones de chasse communautaires reliées à des familles au sens large du terme qui ne devaient pas être exploitées par d'autres groupes. Or depuis l'avancée du processus de sédentarisation, les CC rattachés systématiquement à un village plus ou moins proche des Bilo ne considèrent plus la forêt comme des zones mais l'envisage dans son entièreté comme un bien commun où tout CC peut chasser à son gré<sup>26</sup>. C'est pour cette raison que l'idée d'appropriation ne fait pas réellement partie de leur univers et qu'ils n'en

---

<sup>24</sup> Communication personnelle Pascale Paulin et Raymond Mayer, Lyon, Laboratoire DDL, mai 2005.

<sup>25</sup> Chez les Baka, la fabrication de la hache traditionnelle implique des restrictions alimentaires et sexuelles durant le temps nécessaire à sa réalisation, généralement cela ne prend guère plus d'une journée mais l'homme doit rester chaste également la nuit suivante.

<sup>26</sup> Bien entendu, il n'est pas question ici de braconnage, le gaspillage de viande lié à cette activité est souvent très mal perçu par les CC.

perçoivent pas les raisons. Néanmoins récemment, face aux multiples difficultés éprouvées par les CC avec les aires protégées souvent interdites à la grande chasse (i.e. éléphant), certains d'entre eux revendiquent la forêt comme leur propriété. Ce n'est pas tant pour les terres mais bien pour les différents gibiers ou autres denrées alimentaires présentes (tubercules, fruits, etc.) que les revendications s'affirment. Cela renvoie bien évidemment à la notion de forêt perçue comme les parents nourriciers de ces peuples.

Comme évoqué précédemment, le fondement de la culture de tous les CC est la forêt. S'ils ne devaient plus partager qu'un trait culturel, ce serait certainement l'ultime à disparaître, leur rapport intime à la forêt. En effet, cet environnement est, avec difficultés pour certains groupes comme nous l'avons mentionné, le lieu de vie par excellence. Elle leur offrait la quasi totalité de leurs ressources (cf. Turnbull 1961/62, Brisson 2007<sup>27</sup>) et encore la majeure partie pour bon nombre d'entre eux, tels des parents responsables veillant à l'alimentation de leur progéniture et au bien-être de celle-ci grâce à sa richesse environnementale. Ainsi la forêt est le lieu des pratiques culturelles dont les rituels permettent de resserrer les liens entre les individus (au sein de la communauté mais également au sein de la famille) et d'assurer une cohésion de groupe indispensable à toute société pour se perpétuer.

L'intérêt commun prévaut sur l'intérêt personnel, c'est pourquoi si notion de propriété il y a, elle prend forcément en compte une notion de groupe difficilement reconnu aujourd'hui excepté au niveau de l'Etat comme par exemple en France où Kessedjian (1997 : 625) cite l'article L. 110 du Code de l'urbanisme qui dit que « Le territoire français est le patrimoine de la nation. ». Cet auteur pose ensuite la question de savoir s'il ne faut pas se « demander si l'on a vraiment besoin de la propriété privée...[plutôt que] approfondir le droit d'usage et travailler sur la garantie de ce droit d'usage... ». Cette idée est extrêmement intéressante et doit être retenue lors d'un plaidoyer d'accès territorial en faveur des CC qui ne demandent pas à s'approprier les terres mais envisagent les divers territoires comme des zones d'utilité commune en vue de garantir la subsistance du ou des groupes alentours.

#### **4.3.2 Droits de propriété**

Les cinq pays d'Afrique centrale qui nous préoccupent dans cette analyse ont tous ratifié plusieurs des conventions relatives aux droits de l'Homme (cf. partie 3.2.1).

En outre, si nous nous penchons sur quelques articles, il est intéressant de noter que les textes existent contrairement à ses applications, tel que l'article 14 de la Convention de l'OIT.

« 1. Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés. En outre, des mesures doivent être prises dans les cas appropriés pour sauvegarder le droit des peuples intéressés d'utiliser les terres non exclusivement occupées par eux, mais auxquelles ils ont traditionnellement accès pour leurs activités traditionnelles et de subsistance. Une attention particulière doit être portée à cet égard à la situation des peuples nomades et des agriculteurs itinérants ».

Cet article ne concerne donc pas seulement les chasseurs-cueilleurs mais les populations nomades dans leur ensemble, ceux-là mêmes qui constituent les minorités oubliées ou laissées pour compte (cf. rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF).

« 1. Les droits des peuples intéressés sur les ressources naturelles dont sont dotées leurs terres doivent être spécialement sauvegardés. Ces droits comprennent celui, pour ces peuples, de participer à l'utilisation, à la gestion et à la conservation de ces ressources.

2. Dans les cas où l'État conserve la propriété des minéraux ou des ressources du sous-sol ou des droits à d'autres ressources dont sont dotées les terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés dans le but de déterminer si et dans quelle mesure les intérêts de ces peuples sont menacés avant d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources dont sont dotées

---

<sup>27</sup> Le Père Robert Brisson a vécu une quarantaine d'années avec les Baka du Cameroun, il a écrit plusieurs ouvrages dont deux dictionnaires en cours de publication, plusieurs livres de contes baka et une œuvre sur la mythologie de cette communauté.

leurs terres. Les peuples intéressés doivent, chaque fois que c'est possible, participer aux avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de telles activités ». (Article 15 de la Convention de l'OIT)

Le CLIP (Consentement Libre Informé Préalable) dont parlent Lewis & al (2008) peut être perçu comme la mise en place effective de ces droits. Les auteurs précisent que malgré les réticences fortes des entreprises forestières à adopter le CLIP, ces dernières travaillent plus facilement lorsqu'elles adhèrent, évitant ainsi les conflits non seulement avec les CC mais également avec les populations locales de Bilo. La collaboration, la consultation, la discussion et l'implication des communautés ne font que participer aux intérêts des différents acteurs en cause.

### **4.3.3 Les réalités locales**

Il s'avère nécessaire de distinguer deux cas de figure. Le premier concerne les étrangers, c'est-à-dire les personnes non issues du territoire dont il est question, et le second les populations locales.

Dans le premier cas, les démarches administratives infligées aux populations étrangères participent au fonctionnement des lois nationales. Ainsi, un candidat à l'obtention d'une portion de terre commence par voir le chef de clan, puis le chef de groupement et enfin l'Administrateur de territoire où son dossier sera finalisé. Un cadastre est tenu à jour.

Dans le second cas, la majorité des autorités ont répondu que les terres appartiennent à la population locale, étant entendu l'ethnie dominante d'un point de vue numérique et/ou économique (à titre d'exemple, Mongo en RDC, Fang au Gabon, Teke au Congo, Yassa au Cameroun, etc., ethnies de Bilo sédentaires essentiellement). Ces réponses spontanées se réfèrent aux traditions séculaires d'installation sur des secteurs libres où les terres étaient alors exploitées sans se poser la question d'appartenance effective. Puis l'organisation sociale prenant place, les clans ou autres groupements revendiquent certaines zones, la loi coutumière régissant alors la gestion territoriale. Ainsi, chaque groupement a ses limites de terres qui sont réparties selon les clans et chaque clan gère ses propres terres. Pour les communautés locales les terres s'acquièrent par héritage pour les membres appartenant à un clan qui en dispose. Pour les autres membres de la communauté, il faut passer par le chef de clan ou le chef de groupement et payer quelques droits. Toutes les personnes interrogées dans la province de l'Equateur en RDC déclarent ne pas détenir de titre foncier pour les terres qu'elles occupent, un cadastre n'est pas nécessaire ici, les chefs détiennent cette connaissance.

Toutefois, ces gestions territoriales via les lois coutumières ne sont pas reconnues nationalement ; d'un point de vue administratif, les titres fonciers sont principalement attribués moyennant finances et un cadastre est tenu régulièrement à jour. Ce ne sont donc que des pratiques locales où, encore une fois, les CC ne sont pas pris en compte malgré le consensus général considérant les CC comme les habitants de la forêt, voire les premiers habitants de la forêt.

Les réponses des différentes autorités quant aux ressources naturelles sont divergentes. Certaines, comme en RDC ou au Congo se déchargent localement de cette gestion en la laissant aux mains des divers clans en présence comme pour l'appartenance des terres. L'accès aux ressources forestières est donc libre et consentie pour les populations locales ; les étrangers doivent se munir d'autorisation préalable. D'autres, par contre, certainement plus conscients que la richesse se trouve majoritairement dans les ressources des terres, et surtout de la forêt, et non dans la simple appropriation territoriale, sont catégoriques quant à la propriété étatique des diverses ressources naturelles forestières. C'est d'ailleurs, majoritairement sur ce point que les conflits sont les plus fréquents. Ainsi, la mise en place d'aires protégées vont favoriser cette réglementation étatique via les ONG, avec des périodes de chasse et de pêche précises, voire des interdictions de chasse pour certaines espèces déclarées protégées (éléphant, pangolin géant, crocodile, etc.). Il existe toutefois quelques autorisations accordées aux CC dans certaines régions en fonction de cérémonie particulière où la chasse à l'éléphant est reconnue essentielle ; décisions prises sans concertation des principaux concernés. Ces autorisations ponctuelles ne sont pas suffisantes aux yeux des CC qui revendiquent un droit annuel de grande chasse, suivant leur gestion séculaire des ressources naturelles qu'ils estiment avoir su protéger jusqu'alors.

« Le droit d'usage légalement reconnu est donc bafoué en ses termes les plus simples puisque les autochtones n'ont plus accès aux aires giboyeuses. L'accès aux ressources naturelles et son usufruit sont par ailleurs disconvenus dans les faits car à l'instar du village de Bene II, le droit de chasser est soumis à l'autorisation préalable du chef de terre. » (Bayeni 2007 : 46)

Les sociétés forestières, quant à elles, obtiennent leur autorisation au niveau national, auprès des autorités du Ministère concerné. Puis, elles vont prendre contact avec les autorités locales avec lesquelles elles peuvent signer des conventions qu'elles ne respectent pas souvent. La construction de nombreuses scieries d'exploitation forestière étant fondée sur des exigences à court terme, ces sociétés ne prennent pas en considération les besoins de la population locale, ni même les problématique de gestion durable. Ainsi les Conseils locaux sont amenés à gérer notamment des tensions, des conflits de débordement de limites de terres, des violations ou des saccages de lieux sacrés, etc. A titre d'exemple en RDC, sur le site de Yeimbo situé dans le groupement Yalolo, la société forestière exploitante n'a pas respecté ses engagements quant à l'entretien des 155km de routes (pour les tronçons suivants : Yakata-Yalolo, 19km, Yalolo-Baenga, 86km, et Yalolo-Bososimba, 40km), seuls 47 km ont été réfectionnés. Aussi, de fortes tensions sont apparues entre les membres de cette société et les populations locales, les problèmes n'ont pu être résolus que grâce à des réunions de concertation entre l'entreprise et les représentants des communautés locales.

Le problème de non reconnaissance des pratiques coutumières locales au niveau national a des répercussions non négligeables non seulement sur la gestion des ressources forestières comme nous venons de le voir mais également sur des phénomènes d'expropriation comme cela est le cas au Cameroun, dans la région de Kribi. Nous connaissons déjà toutes les difficultés auxquelles peuvent être confrontés des propriétaires légaux face à une demande d'expropriation de l'Etat dans la majorité des pays du globe, alors lorsqu'il s'agit de terres appartenant à l'Etat lui-même, la cause semble perdue d'avance. Aucun document formel n'est donné par les chefs locaux pour l'utilisation des terres aux Gyeli, ni aux autres communautés d'ailleurs, les Yassa étant dans le même cas de figure. Bien entendu, les Gyeli ne possèdent aucun titre foncier. Or le projet de port en mer profonde sur la zone côtière prend forme aux alentours de Kribi où l'industrie va se développer. Non seulement les communautés vont être obligées de déménager mais elles doivent le faire sans le moindre dédommagement du fait de cette non reconnaissance nationale. Deux campements, où les CC sont présents depuis plus de vingt ans, sont concernés, il s'agit de Lolabè III et Bouchikiliga. Le chef de Lolabé se veut rassurant et affirme que les Gyeli ne seront pas chassés mais nous nous demandons comment ils pourront réussir à vivre dans une zone où la forêt ne sera plus qu'un lointain souvenir.

Cette réduction du territoire forestier, ou la fragmentation de celui-ci, inquiète la majorité des CC d'Afrique centrale qui voient leurs ressources diminuer. Ils subissent ces changements environnementaux qui les amènent à gérer différemment leur nomadisme et à prolonger leur présence en certains lieux. Ainsi, ils tendent à réduire leurs déplacements et à se confiner de plus en plus à la périphérie des forêts, à proximité des villages, où désormais ils cohabitent quotidiennement avec les Bilo. Pour beaucoup de CC, l'activité agricole devient donc une nécessité en tant que complément nutritionnel et comme ressource rentable. Une autre conséquence dramatique liée à l'exploitation forestière se retrouve dans les transformations de la société en tant que telle où certaines valeurs socioculturelles fondamentales s'effritent. En effet, certains CC obligés de s'installer en bord de la route sont confrontés à la délinquance juvénile, l'alcoolisme ou encore à la prostitution avec son lot de maladies infectieuses (comme le SIDA). Néanmoins, il existe, quelques zones territoriales dites « réservées » aux CC où les Bilo n'entrent sous aucun prétexte : la sorcellerie pour laquelle les CC sont réputés jouant le rôle de gardien (les Bongo du Gabon réussissent à préserver une partie de la forêt de la sorte mais il est fort à craindre que cela ne soit pas le cas face aux exploitations forestières et minières). Ces situations anecdotiques sont bien trop rares pour subvenir aux besoins des CC d'Afrique centrale.

« Comment, dès lors, légitimer les acteurs mobiles en tant qu' « ayants droit » à l'espace et aux ressources ? Cette question prend toute son ampleur dans des contextes où la pression foncière se concentre sur quelques espaces « clés », essentiellement structurés en fonction des points d'eau et des fronts pionniers agricoles, d'autant plus qu'il s'avère que ces points « clés », correspondent dans la majorité des cas aux espaces recouvrant de forts enjeux de conservation de la biodiversité. » (Binot & Joiris, 2007 : 6)

## 4.4 L'éducation

### 4.4.1 L'accès aux établissements scolaires

Parmi les facteurs qui peuvent être mis en cause dans la non fréquentation des établissements scolaires par les enfants de chasseurs-cueilleurs, l'éloignement des campements ou villages est le plus fréquemment mentionné, puis vient le coût (matériel scolaire, vêtements, chaussures), les moqueries des camarades et les mauvais traitements infligés par les enseignants. Les CC n'évoquent pas eux-mêmes le problème des repas à prévoir pour le midi alors que ce fait est important et fréquent si nous nous référons au rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF (2008), ni le rythme scolaire basé sur un fonctionnement de type sédentaire qui provoque des absences prolongées de leurs enfants.

Etant donné, le mode de vie encore en grande partie nomade des CC et leur attachement à la forêt, l'éloignement des campements ou autres villages peut atteindre plusieurs dizaines de kilomètres, comme Mahiyo en RDC qui se trouve à 25km de l'école (cf. annexe 7.5.3) ; la distance moyenne des habitations de CC dans cette région est de l'ordre de 9,5 km. Ainsi, l'accès à l'éducation s'avère très difficile voire impossible pour la majorité des enfants. Le même type de problème est mentionné chez les Baka du Gabon où les habitants du village de Doumassi ont déposé une plainte, en 2002, auprès de l'Etat ; à ce jour, comme pour les autres villages éloignés d'ailleurs, ces enfants n'ont toujours pas accès à un enseignement de proximité.

« Le 10 juillet 2002, il a été porté à notre connaissance, un cas de violation de droits humains relatif au Droit à l'éducation des enfants. [...] " Doum-Assi ", à quelques 8 km de Minvoul, dans la province du Woleu-Ntem, un groupe d'enfants Pygmées non-scolarisés a manifesté auprès de certains citoyens, leur volonté de voir l'Etat garantir leur scolarisation. » Mba Abessole (2004 : 194)

Le problème de l'éloignement est parfois résolu par l'envoi des enfants auprès de membres de la famille demeurant non loin des établissements scolaires (primaire et collège). Or ce système peut s'avérer extrêmement coûteux, pas seulement en terme financier mais également en terme de services à rendre en contrepartie de l'accueil de l'enfant. Ainsi l'exigence des frais de scolarité contribue à briser la motivation de certaines familles à offrir une éducation scolaire à leurs enfants. Toutefois, il peut exister, comme au Cameroun chez les Gyeli, des systèmes d'internat mis en place par des associations oeuvrant pour les CC où la prise en charge de l'enfant est totale. Ce type de fonctionnement était en place à Ngoyang, entre Lolodorf et Eseka, lorsque l'ONG SAILD était encore active, aujourd'hui seuls les enfants CC vivant à proximité continuent de fréquenter cet établissement. Un autre projet supporté par le FONDAP (Foyer Notre Dame de la Forêt) qui compte deux centres scolaires, un à Bipindi et l'autre à Kribi, perdue depuis une quarantaine d'années. Ces écoles utilisent la méthode ORA (Observer, Réfléchir, et Agir)<sup>28</sup> avec les matériaux d'apprentissage de base en langue gyeli (syllabaire, livre de calcul, etc.). Cette dernière solution peut effectivement s'avérer salutaire pour bon nombre de parents désireux de voir leur enfant suivre un cursus scolaire. Néanmoins, cette idée n'est pas facile à adopter par les CC qui aiment garder leurs enfants près d'eux pour l'apprentissage quotidien des diverses pratiques culturelles. En effet, la cohésion communautaire et le resserrement des liens familiaux font partie des préoccupations essentielles des CC ; le plus important à leurs yeux étant l'épanouissement affectif et culturel de l'enfant.

Il se trouve un exemple concret chez les Baka du Gabon dans les années soixante, où une fratrie de deux garçons et une fille ont pu bénéficier d'un enseignement secondaire à Libreville grâce, en particulier, à l'intervention d'un missionnaire, le Père Morel<sup>29</sup>. Malgré le niveau scolaire acquis par ces enfants, la fille ayant poursuivi ses études jusqu'au niveau du baccalauréat<sup>30</sup>, le bilan de cette action est plutôt négatif pour plusieurs raisons. La première est que les enfants ont énormément souffert de la séparation de leur famille et de leur groupe culturel. Aussi, ils pouvaient disparaître lors de la saison de chasse pour rejoindre leur groupe, l'un d'eux a ainsi raté l'épreuve du Brevet. La seconde raison tient au fait que ces enfants, sortis du contexte socioculturel ont eu beaucoup de mal à réintégrer leur groupe d'origine, souffrant d'un manque d'expériences

<sup>28</sup> Nous reviendrons plus en détail sur cette méthode un peu plus tard.

<sup>29</sup> Communication personnelle de Pascale Paulin, Libreville, mars 2005.

<sup>30</sup> Il s'agit d'Hélène Nzé Andou, ancienne Présidente de l'association Edzengui (cf. partie 3.3.1.2).

considérable. De surcroît, ces enfants lettrés n'ont pas réussi à mettre à profit ces compétences tellement éloignées de leur mode de vie et de leurs préoccupations quotidiennes. A quoi bon savoir lire en forêt ? De son côté, la communauté baka, elle-même, a eu beaucoup de difficultés à accueillir ces enfants si différents et finalement ayant une connaissance qui dépassait l'entendement même des plus Anciens. Aucune réflexion réelle, approfondie, n'avait été menée sur les tenants et les aboutissants d'un tel projet.

L'éloignement ne semble pas la raison essentielle de la désertion des établissements scolaires si nous référons au tableau de RDC en annexe 7.5.3, où nous constatons que dans la région de Mambassa, les enfants de Butiaba 2 ne fréquentent pas l'école qui ne se trouve qu'à un kilomètre alors que les enfants de Boliboli parcourent 5km pour s'y rendre et huit des vingt enfants de Mayibu située à 12km fréquentent l'école. Il faut plutôt se tourner du côté des railleries et des humiliations que subissent les enfants. En effet, des cas similaires sont rapportés au Gabon où malgré le problème crucial d'éloignement, plusieurs enfants de Bitouga (cf. carte p.33) ont entamé une scolarité mais les moqueries ont eu raison de leur volonté de persévérer. Sur une vingtaine d'enfants au sein de ce village, seul un jeune garçon, grâce à l'accueil de parents « éloignés », suit une scolarité dans un établissement de Libreville où il peut se fondre dans le melting-pot identitaire urbain.

Le problème peut également émaner de l'enseignant qui inflige un mauvais traitement aux enfants. Ainsi, en RCA, les enfants aka ne sont pas du tout motivés pour suivre les cours de manière régulière, car pendant les leçons ils sont placés en fond de classes par leurs enseignants qui se permettent parfois quelques réflexions qui viendront renforcer les préjugés des enfants Bilo à leur égard. Non seulement l'enseignant ne joue pas ici son rôle éducatif qui permettrait de stimuler les enfants CC, mais l'isolement pratiqué en classe ne fait que renforcer la discrimination à laquelle ces enfants sont déjà confrontés quotidiennement.

C'est pour ces diverses raisons que la majorité des CC réclament une école spécifique pour leurs enfants afin d'éviter la discrimination scolaire. Ces écoles construites à proximité de leurs habitations régleraient par là même le problème de l'éloignement et des repas de midi. Ce dernier point a été soulevé dans le rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF (2008 : 41), les enfants rentrent chez eux pour déjeuner et ne reviennent pas dans l'après-midi.

Dans la province de l'Equateur en RDC, plusieurs écoles ont été construites spécifiquement pour les CC ; une sur le site de Yeimbo et une autre à Liyela. Ainsi, à Yeimbo où se trouve une grande concentration de CC, 171 enfants fréquentent l'école dont 97 garçons et 74 filles ; c'est sur ce site qu'un enfant a étudié quatre années en cycle secondaire, c'est l'enfant le plus « éduqué » de cette zone d'enquêtes. Quant à Liyela, 36 enfants fréquentent l'école dont 12 filles et 24 garçons (le niveau maximal atteint est la 6<sup>ème</sup> année du primaire).

Dans cette région, d'autres sites, non spécifiques, accueillent des enfants CC, comme Itongo où 5 enfants (dont 3 filles et 2 garçons) sur 23 fréquentent l'école située à une quinzaine de kilomètres, et Bokenda/Balele où également 5 enfants (3 filles et 2 garçons) se rendent à l'école sur place. C'est sur ce dernier site que quatre membres de la communauté ont atteint le niveau de troisième secondaire, parmi lesquels un éco-garde a été recruté sur la Réserve de Lomako Iyokokala, il y travaille encore à ce jour.

Au Congo, les données tirées de Ambianzi<sup>31</sup> (2008 : 39) donnent un aperçu général du taux de fréquentation scolaire qui varie de 0,03 à 6,37 ; recensement effectué au cours l'année scolaire 2008.

De nombreux parents interrogés affirment que l'éducation est très importante pour les enfants et souhaitent que ceux-ci étudient afin de savoir lire et écrire ; d'autres ambitions sont plus précises avec des désirs de voir leurs enfants devenir enseignants, professeurs, pour communiquer leurs savoirs au reste de la communauté. Pour autant, ces mêmes parents ne font pas toujours l'effort de les envoyer à l'école car non seulement le rythme scolaire ne prend pas en considération le rythme saisonnier des CC concernant la chasse et la cueillette (nous aborderons ce point plus en détail plus tard, cf. partie 4.4.3) mais le contenu des programmes éducatifs sont souvent trop éloignés des préoccupations des chasseurs-cueilleurs pour y trouver un réel intérêt.

---

<sup>31</sup> Source INABASE 2008 données provisoires.



Ainsi en RCA, d'après le Recensement Général de la Population et d'Habitation effectué en 2003, le taux d'analphabétisme s'élève à plus de 95,4%, avec seulement 6,7% des enfants de CC ayant plus de 5 ans scolarisés.

En RDC, à Boliboli, dans le district de l'Ituri, les enfants ont exprimé le souhait d'avoir des contenus adaptés à leurs attentes. En effet, les matières étudiées ne leur semblent d'aucune utilité dans leur vie pratique quotidienne. Il apparaît d'autant plus essentiel dans ce type de contexte très discriminant qu'une étude approfondie, concernant leurs attentes et, de fait, leurs besoins éducatifs, soit menée auprès des différents groupes intéressés afin de mettre en place un enseignement adapté, au plus près de leurs réalités culturelles.

#### 4.4.2 L'enseignement

Les contenus éducatifs présents dans les manuels scolaires sont les mêmes quelque soit le public qui se trouve face à l'enseignant. Or les préoccupations des enfants CC ne sont pas identiques à celles des Bilo ; beaucoup de points divergent comme leur mode de vie (nomade vs sédentaire), leur vision du monde (épanouissement au sein du groupe vs épanouissement personnel), leur fonctionnement (acéphale vs chef), etc. Autant de facteurs qui ne permettent pas aux écoliers de trouver un intérêt profond dans les matières enseignées, et, de fait, de se motiver à la fréquentation régulière des bancs de l'école. Aucune de leurs pratiques n'est présentée dans les manuels, aucun trait culturel propre à leur communauté n'est valorisé. La discrimination se retrouve également dans les contenus éducatifs des manuels scolaires.

Ainsi, lorsque ces enfants estiment qu'ils savent suffisamment lire et écrire, ils retournent chez eux, apprendre les pratiques culturelles qui leur permettront de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur future famille. Ainsi, les Gyeli du Cameroun s'accordent sur l'importance d'apprendre la « tradition des Blancs » sur les bancs scolaires mais désirent surtout un enseignement en phase avec leurs traditions. C'est pourquoi ils pensent que des écoles spécifiques aux CC doivent être construites, avec des enseignants issus de leur communauté qui seraient à même d'enseigner la chasse, la pêche, la cueillette, la pharmacopée, etc.

Il n'est donc pas étonnant de constater une diminution des effectifs suivant l'avancée dans le cursus scolaire comme cela est visible dans le tableau ci-dessous tiré de Ambianzi<sup>32</sup> (2008 : 40).

NIVEAU	GARÇON	FILLES	TOTAL
CP1	14	08	22
CP2	17	14	31
CE1	11	11	22
CE2	12	08	20
CM1	09	06	15
CM2	08	02	10
<b>TOTAUX</b>	<b>71</b>	<b>49</b>	<b>120</b>

#### 15. Situation de l'école de Béné exclusivement autochtone (Congo) en 2008

Un autre facteur hautement discriminant est la langue proposée pour l'enseignement, généralement il s'agit du français. Hors, la majorité des CC ne parlent pas cette langue n'ayant souvent pas accès aux médias (télévision, radio).

Au Gabon par exemple, la politique du gouvernement est claire quant à la langue de l'enseignement qui est essentiellement le français. Il existe néanmoins de rares cas d'options de langues dites nationales, comme la méthode « Rapidolangue »<sup>33</sup> dans quelques établissements tenus par des missionnaires (il s'agit d'une dizaine

<sup>32</sup> Source : rapport de fin d'année scolaire 2007 -2008 du directeur de l'école.

<sup>33</sup> Fondation Raponda Walker, pour plus de détails consultez :

de langues sur les cinquante langues gabonaises, chacune représentative d'un groupe géolinguistique différent, le baka est totalement exclu de ce programme, d'autant plus qu'il s'agit d'une langue oubanguienne très différente linguistiquement des autres langues du pays toutes bantu).

C'est pourquoi le projet de pré-scolarisation mis en place par l'AAPPEC auprès des Baka du Cameroun, fondé sur la méthode ORA et privilégiant un apprentissage bilingue (français et baka), est essentiel comme le souligne Grenand.

« Lorsque la langue d'enseignement n'est ni sa langue maternelle, ni une langue véhiculaire qu'il côtoie journallement, on a de fortes chances de mettre en péril tout l'édifice éducatif. »

En effet, non seulement l'enfant CC apprendra plus facilement à lire et à écrire qu'il s'agit d'une langue connue, mais surtout à travers l'enseignement sa langue, et, de fait, sa culture sera valorisée. Une langue servant à l'enseignement est digne d'être utilisée quotidiennement et les CC peuvent alors être fiers de parler leur propre langue face aux langues des Bilo. En effet, beaucoup de CC adoptent la langue de leurs voisins et perdent ainsi leur langue maternelle comme cela est le cas, par exemple, en RCA dans la région de la Lobaye, à Moloukou, où le nom de l'ethnie voisine est accolé à la dénomination Aka pour spécifier la langue que ces CC parlent ; ainsi, nous trouvons les Aka Bofi, les Aka Bouaka, les Aka Mbaté, les Aka Bolemba, les Aka Bagandou et les Aka Bomolé. Dans la région de Moale, les Aka ont préservé leur langue mais du fait des situations de bilinguisme importantes où la langue des voisins est perçue comme prestigieuse, c'est-à-dire qu'une langue a un statut supérieur à l'autre, il y a de forts risques que la langue considérée comme inférieure disparaisse.

Ces phénomènes de disparition de langues sont très courants dans ces pays, et pas seulement pour les langues des CC (Bongo et Koya du Gabon par exemple), beaucoup de langues de Bilo disparaissent au profit des langues d'ethnies dominantes, comme cela est le cas du geviya (langue bantu) au Gabon où les locuteurs ne sont pas plus d'une dizaine aujourd'hui (cf. Maget & van der Veen, 2007). La langue des petites communautés n'est pas valorisée, elle n'est même pas prise en compte dans les programmes nationaux (diffusion médiatique de programmes de sensibilisation ou d'informations générales). C'est pourquoi, la plupart des langues de CC se trouvent dans des situations de langues en danger d'après les différents critères de l'UNESCO (2003).

Ainsi, la langue, véhicule de la culture, est importante et doit nécessairement être utilisée dans les projets d'enseignement comme cela est le cas dans le projet de pré-scolarisation mis en place par l'AAPPEC au Cameroun. Or cela ne s'avère pas suffisant si nous nous référons au Rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF (2008 : 39) puisque près de 50% des enfants n'ont pas achevé leur année scolaire 2007-2008. D'autres facteurs doivent également être pris en compte comme le rythme scolaire, la méthode d'apprentissage et les objectifs réels liés aux attentes des populations ; ces points n'étant généralement pas questionnés dans la mise en place des projets, et s'ils le sont, ce n'est jamais en concertation avec les CC, principaux concernés. C'est pourquoi une réelle problématique éducative doit être questionnée avec tous les acteurs concernés et bien entendu en premier lieu les CC eux-mêmes.

#### **4.4.3 Esquisse de problématique éducative**

Le guide d'entretiens qui a été élaboré à partir du rapport conjoint susmentionné, se veut attentif au mode de vie particulier des chasseurs-cueilleurs et demande systématiquement des précisions sur les motivations des réponses (cf. annexe 7.1). Ainsi, le fait de demander si les parents désirent envoyer leurs enfants à l'école ne nous semble pas suffisant. En effet, tous les parents enquêtés répondent favorablement à cette question mais lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi, les réponses sont évasives et certains avouent même qu'ils répondent ce que les Bilo veulent entendre. Ces réalités se traduisent dans les comportements adoptés par les CC qui ne font pas le choix d'envoyer leurs enfants à l'école, même si la scolarité est totalement prise en charge. L'éducation scolaire ne fait pas, ou pas encore, partie de leur système de valeurs, ou plutôt, ne fait pas suffisamment partie de ce système au point d'en accepter les conséquences négatives (éloignement des enfants, changement de certaines valeurs socioculturelles, etc.). C'est pourquoi, il est impératif que les

différents projets d'éducation scolaire soient pensés en adéquation avec leur vision du monde et non en essayant de faire « entrer » les CC dans un système scolaire normatif basé sur des valeurs judéo-chrétiennes de Bilo, où, notamment, l'épanouissement individuel prime sur celui du groupe. Il peut, en effet, paraître choquant de lire en page 40 du rapport conjoint susmentionné :

« Amener les enfants à se présenter sans gêne ou timidité : l'enfant Baka est de nature timide, il se fait rarement remarquer et ne prend pas souvent les devants. ».

Il est spécifié, un peu plus loin page 41 :

« Améliorer les conditions de vie par un bon enseignement et une bonne éducation conforme à la culture Baka. ».

Ainsi, si la culture des CC demeure acéphale où le libre arbitre prime, pourquoi décider qu'un élève doit présider une quelconque cérémonie (ibid. page 40) puisque le fondement de leurs sociétés est basé sur un système égalitaire où aucun membre n'est supérieur à l'autre.

Tous les questionnements prévus dans le guide d'entretiens n'ont pu être effectués par un manque de temps évident, et par peur des représailles parfois avouée aux enquêteurs à l'écart des agriculteurs voisins dominants.

En définitive, quelles sont les motivations des parents ayant fourni une réponse positive ?

Il semble judicieux de demander pourquoi ils désirent envoyer leurs enfants à l'école, dans quel but, etc. Souvent, les CC pensent qu'ils ne valent rien du fait de leur analphabétisme, discours fréquemment entendus de la part des Bilo voisins (certainement pour se valoriser eux-mêmes), mais ne saisissent pas les enjeux exacts de la scolarisation à long terme. Bien souvent, ils désirent seulement que leurs enfants apprennent à lire et écrire afin d'être capables de lire les directives administratives ou autres papiers officiels, et de rédiger un rapport d'incident le cas échéant auprès des autorités locales.

Qu'est-ce qu'il leur paraît important que leurs enfants apprennent à l'école ?

Ils n'ont pour la plupart pas réellement réfléchi à cette question, ils veulent tout simplement appliquer le modèle de leurs voisins. C'est bien pour ces raisons que les enfants désertent rapidement l'école qui n'est pas vraiment adaptée à leurs besoins. Peu à peu, un sentiment d'inutilité s'installe car il existe un écart immense entre ce qu'ils vivent à l'école, ce qu'ils apprennent et la réalité de leur vie quotidienne. Non seulement le décalage est important mais aucune réflexion liée à la scolarisation n'a été menée au sein de ces communautés, c'est-à-dire s'attachant au pourquoi, au but de la scolarisation, à la mise en place de celle-ci, au rythme, et ce que cela implique dans l'état actuel du type de scolarisation proposé c'est-à-dire une scolarisation de type sédentaire.

Il semble pourtant qu'un certain nombre d'efforts ont été fournis au Cameroun comme nous l'avons mentionné dans la partie précédente concernant le projet de pré-scolarisation. L'idée d'une scolarisation bilingue s'avère pertinente et n'est absolument pas à remettre en question car non seulement cela permet aux enfants d'accéder plus aisément à la lecture par le biais de leur langue maternelle, mais cela implique également une valorisation de la langue de ces communautés et à travers elle, une valorisation de leur culture et de ses différentes pratiques, langue qui, de fait, résistera d'autant plus à la pression des autres langues. Néanmoins, il apparaît clairement que l'idée d'une scolarisation bilingue n'est pas suffisante à la fréquentation assidue et durable des bancs de l'école. Il est clairement évident que le rythme scolaire imposé ne correspond pas du tout à leur mode de vie qui implique des absences prolongées pour la chasse ou la cueillette. Ainsi, que ce soit au Gabon, au Cameroun, en RDC, en RCA ou encore au Congo - où Ambianzi (2008 : 47) précise que les mois de janvier, février et mars sont favorables à la chasse et à la pêche, alors que juillet, août et septembre sont des périodes de cueillette de fruits, de chenilles et de chasse, ces activités productrices sont nécessaires à la survie du groupe et l'enfant, en tant que membre dudit groupe se doit d'y participer, interrompant alors sa scolarité - le taux d'absentéisme lié à ces pratiques est extrêmement élevé pour ne pas dire total dans certaines régions.

Quels sont réellement leurs besoins ? Est-ce qu'ils ont été définis de manière précise ?

Le fait de savoir lire et écrire semble suffisant pour certains groupes mais d'autres sont plus ambitieux et désirent que leurs enfants deviennent infirmier, voire médecin (cf. annexe 7.5.3) sans leur donner réellement les moyens d'y accéder. D'après les enquêteurs, ils répondent en fonction des métiers qu'ils connaissent, des métiers prestigieux pratiqués par leurs voisins, sans saisir le nombre d'années d'études relatives à ces métiers qu'il faut entreprendre.

Quel type d'enseignement ? Quelles matières ? Jusqu'à quel niveau scolaire ? Désirent-ils intégrer le savoir des Anciens dans cet apprentissage scolaire ?

Certains d'entre eux, ont clairement répondu qu'ils désiraient voir leurs diverses pratiques enseignées à l'école (cf. partie 4.4.2).

Est-ce compatible avec leur propre vision didactique (théorique versus pratique, explicite versus imitation) ?

Ainsi, ce n'est pas seulement l'adaptation au rythme saisonnier qui doit être repensé mais également les méthodes d'apprentissage en fonction de leur propre système éducatif c'est-à-dire par imitation, et in situ pour avoir la possibilité de mettre en pratique...

Est-ce leur priorité ? Quelle période annuelle est propice à la scolarisation ?

Comment veulent-ils accéder à ces différents savoirs ?

Certaines idées apparaissent clairement quant au contenu des différents programmes à envisager. En effet, le changement de mode de vie, plus ou moins rapide, les amènent à se confronter à certaines situations dont ils ne connaissent pas les conséquences comme par exemple la gestion des déchets non biodégradables (piles, plastique, verre, etc.), la consommation d'alcool chez une femme enceinte ou allaitante, la consommation d'alcool fort (doses en sachet chez les commerçants par exemple), le changement de nourriture, etc. Ainsi, ces nouvelles réalités et leurs implications doivent être présentées afin que les membres des différentes communautés aient la possibilité d'agir en toute connaissance de cause.

Les chasseurs-cueilleurs doivent avoir le choix de refuser le système scolaire, le CLIP serait alors d'une grande utilité ici afin de leur permettre de faire un choix libre et surtout informé. Les porteurs de projet scolaire ont toujours tendance à ne présenter aux communautés de CC que les aspects positifs de celui-ci, niant les conséquences négatives ou, dans le meilleur des cas, les minimisant. Or, l'accès à l'éducation scolaire ne donne pas aux CC un passeport pour un emploi, ils ont plusieurs exemples frappants sous les yeux concernant les enfants de Bilo, ou les enfants issus de mariages mixtes. Ces derniers se retrouvent totalement dépourvus, ils n'ont pas de travail (la discrimination n'a pas pour autant disparu du fait des programmes d'alphabétisation) et ne savent pas chasser comme leurs parents. Ils ont faim et leur savoir « lire et écrire » ne leur est d'aucune utilité pour trouver de la nourriture en forêt. Ces cas sont loin d'être isolés et lorsque ces jeunes se rendent compte de leur ignorance « culturelle » certains essaient d'acquiescer ces savoir-faire mais beaucoup abandonnent face à la tâche ardue qui les attend. D'autant qu'il n'est pas simple, en tant que jeune adulte de suivre d'autres compagnons d'une même classe d'âge sans pratique préalable quotidienne<sup>34</sup>. Certains jeunes hommes peuvent marcher 12h avec une courte halte en pleine forêt sans manger, et parcourir quelques 80 kilomètres pour aller sur un campement de chasse réputé. Leur vitesse de marche est extrêmement soutenue, les femmes qui sont généralement chargées ne peuvent pas suivre le rythme de ces jeunes hommes. Notre position se veut respectueuse des désirs et des besoins des divers groupes au sein d'une même communauté (cf. tableau p.82), donnant ainsi la possibilité à ceux qui le souhaitent de refuser les services proposés et, a contrario, de mettre tout en œuvre pour permettre à ceux qui le désirent d'accéder à ces services sans discrimination. Ces distinctions essentielles (cf. *ibid.*) évitent, d'une part, les écueils d'une stigmatisation enfermant les CC dans un rôle de « bons sauvages » et, d'autre part, l'idée d'une intégration niant toutes spécificités culturelles.

---

<sup>34</sup> *Chez les Baka du Gabon, par exemple, les enfants issus de mariage mixte sont considérés comme appartenant aux CC même si le père est Fang et que les deux communautés sont patrilineaires. Ainsi, l'enfant ne sera pas rejeté au sein du groupe, il sera toujours bien accueilli. Malgré cela, un jeune homme aura beaucoup de mal à acquiescer le savoir-faire des pratiques de chasse nécessaire à son autonomie, apprentissage long et fastidieux.*

## 4.5 Le travail

Il s'avère important d'observer les dynamiques qui se déchaînent dans les rapports de travail. En effet, les cas de discrimination envers les populations de chasseurs-cueilleurs s'attestent surtout dans le milieu du travail où les relations avec les populations d'agriculteurs villageois sont plus intenses et soumises à des intérêts économiques non négligeables. Les rapports entre CC et Bilo sont nés surtout par l'exigence du troc, nécessité encore ressentie de nos jours par les deux parties en présence ; désir des Bilo de récupérer une main d'œuvre moins coûteuse dans les travaux champêtres, et besoin des CC d'accéder à des revenus monétaires.

### 4.5.1 Accès à l'emploi

Les CC sont réputés pour servir de main d'œuvre peu coûteuse, ils sont généralement recrutés pour défricher les champs, abattre des arbres pour le compte des sociétés forestières, ou effectuer de menus travaux sous payés. Ainsi, malgré une forte discrimination à leur égard et une considération des plus négatives des Bilo envers les CC, ils sont privilégiés dans le recrutement de ce genre de tâches du fait d'un moindre coût. En RCA, par exemple, l'instabilité économique générale qui traverse le pays joue en faveur des CC qui sont recrutés de préférence aux dépens des Bilo, l'intérêt des propriétaires terriens est rapidement calculé étant donné que ce sont eux qui fixent le montant des rémunérations, souvent dérisoires face à l'ampleur et à la dureté du travail demandé. Les CC sont souvent rétribués deux fois moins qu'un Bilo, comme nous pouvons le voir dans le tableau présenté en annexe 7.4.2 ; le salaire d'un Aka pour une journée de travail dans les champs varie de 200 à 250 FCFA. Cette différence de rémunération pour le même travail effectué est intolérable et reflète de manière flagrante les discriminations auxquelles sont confrontés les CC.

Certains voudront justifier cet écart de rémunération eu égard à la grande difficulté des chasseurs-cueilleurs d'accéder à d'autres types d'emploi ; arguant qu'ils embauchent des CC contrairement à d'autres corps de métier. En effet, sur le marché du travail, à qualification identique aucun CC ne sera préféré au Bilo. Chez les Gyeli du Cameroun, par exemple, un jeune a réussi à acquérir les diplômes nécessaires au métier d'enseignant, or les parents Bilo ont refusé catégoriquement que leurs enfants soient éduqués par ce jeune Gyeli. Des cas similaires sont rapportés chez les Bongo du Gabon, où un infirmier, diplômé de l'école de formation de Franceville, s'est vu exclu du service de soins parce qu'un malade l'a reconnu et identifié comme CC. Toujours dans la même communauté, un policier a été affecté à des tâches de gardiennage chez un haut gradé qui venait de découvrir ses origines réelles, celui-ci justifiant que le CC ne pouvait pas effectuer les mêmes missions que les autres agents de police de la même brigade. Pourtant, les Bongo comptent quelques membres de leur communauté au sein de l'administration avec deux enseignants à Mimongo, un infirmier à Franceville et un Président de d'Assemblée Départementale à Boumango. Il convient de préciser que certains d'entre eux se sont déclarés Bantu et continuent de vivre sous cette identité afin d'éviter tous désagréments et en particulier le mépris des Bilo comme nous venons d'en donner quelques exemples.

De même, en RDC, en Ituri, dans le territoire de Mambassa, quatre cas d'infirmiers, deux agents de police et une sentinelle, ont été répertoriés. Tandis que dans la province de l'Equateur, aucun membre de communautés de CC ne travaille dans l'administration. La situation est identique chez les Baka du Gabon (cf. annexe 7.2.2.5). Par contre, chez les Koya, trois CC sont recrutés de manière permanente, un infirmier diplômé d'Etat, originaire du village d'Ekata, et deux enseignants auxiliaires. La réponse des autorités face à ce problème de recrutement des CC dans l'administration est leur manque de qualification et leur faible niveau d'instruction. Pour pallier à ce problème, les autorités interrogées pensent qu'il est nécessaire de faire sortir les CC de la forêt, de les placer le long des routes afin de les instruire. Mais le constat d'une telle résolution est plutôt négatif vu la nette diminution de CC dans les sites concernés, à Lotolo en RDC, par exemple, il ne reste que deux CC sur les dizaines soustraits à leur milieu naturel.

Finalement, leurs compétences étant reconnues dans le milieu forestier, c'est auprès des ONG environnementalistes ou des sociétés d'exploitation forestières que les chasseurs-cueilleurs seront traités plutôt correctement. Il semble que les CC qui réussissent à être embauchés comme éco garde dans les diverses ONG oeuvrant pour la préservation de l'environnement - comme sur le site de Bokenda en RDC, dans la réserve de Lomako-Iyokokala (gérée par l'ICCN, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), ou encore à Dzanga-Sangha au Congo (éco garde ou guide touristique) - sont à l'aise et n'ont pas de

revendications particulières liées à un quelconque mauvais traitement. Pour autant, le nombre d'éco garde est extrêmement faible et ne peut permettre au groupe de vivre aux dépens d'un seul individu. Or l'établissement d'aires protégées cause beaucoup plus de problèmes à la population locale (restriction d'accès aux zones de chasse, de pêche comme évoqué partie 3.2.2) qu'il n'apporte de solutions. L'éco garde issu d'une communauté de CC peut se retrouver à devoir dénoncer un des membres de son propre groupe ; acte non acceptable dans la vision du monde des CC où la cohésion sociétale prime sur l'intérêt personnel, de surcroît, dans l'adversité (cf. Clastres 1999) les membres d'une communauté auront tendance à faire corps face à une autre afin d'assurer la pérennisation du groupe. C'est pourquoi, en fin de compte, le travail d'éco garde s'avère délicat pour un CC tant que les politiques des ONG environnementalistes ne prendront pas réellement en considération les spécificités culturelles des populations locales en investissant des moyens concrets afin de distinguer le braconnage de toutes autres pratiques de chasse, de pêche, de cueillette essentielles à la survie des communautés locales de CC ou de Bilo.

Les entreprises forestières, quant à elles, emploient très souvent des CC pour une période ponctuelle où le travail consiste à la pose de jalons en forêt ; l'éloignement des travaux du campement de CC met fin aux prestations des guides. Néanmoins, à Yeimbo, en RDC, par exemple, deux chasseurs-cueilleurs travaillent dans l'entreprise forestière SIFORCO.

D'autres cas d'embauches auprès des entreprises forestières sont rapportés dans les cinq pays étudiés, comme au Gabon où les Bongo sont employés, avec plus ou moins de considération, comme pisteurs, « boussoliers » ou agents d'équipes d'aménagement. L'essentiel de leur travail consistant à conduire les équipes en forêt.

Mais les discriminations ne disparaissent pas pour autant, elles se retrouvent au niveau des rémunérations où les CC se plaignent que leur salaire est souvent tronqué par les Bilo.

Les chasseurs-cueilleurs ont généralement plusieurs sources de revenus, pas seulement lié au fait que les travaux rémunérés sont généralement ponctuels, mais plutôt que certaines de leurs pratiques culturelles sont reconnues nationalement. En effet, les CC sont réputés être de grands guérisseurs (cf. partie suivante 4.6.1) et nombreux sont les malades bilo qui se déplacent des quatre coins du pays pour venir les consulter. Leurs savoir-faire spirituels les amènent à guider des rites (initiatiques ou autres) pour leurs voisins villageois. Les Bilo font également appel à eux pour leurs chants (surtout les yodels) et leurs danses pour toutes sortes de cérémonies. Certains, comme les Gyeli du Cameroun peuvent profiter de l'arrivée de quelques touristes ou chercheurs en quête de consultants.

Les produits issus de la chasse, de la pêche et de la cueillette (chenilles, miel, noix, feuilles de marantacées utilisées sur le marché pour emballer des denrées périssables, etc.) sont troqués ou vendus aux Bilo qui contrôlent le marché. En effet, il n'est pas permis aux CC de pratiquer la vente directe de leurs produits aux marchés. La discrimination se situant à ce niveau et permettant aux Bilo dominants de fixer les prix d'achat au plus bas afin d'augmenter leurs marges à la vente. A titre d'exemple, en RCA, une botte de coco (*gnetum africana*) est généralement cédée à un Bilo pour 25 FCFA, lequel ne la vendra pas moins de 100 FCFA sur le marché, soit au minimum quatre fois plus

Ainsi, la discrimination se retrouve soit dans les rémunérations, soit dans la recherche d'emploi. Aucun des CC enquêtés ne déclare répondre à une offre de concours car ils n'en sont tout simplement pas informés. Lorsqu'ils arrivent à se présenter à des offres d'emploi, ils ne sont pas toujours traités de manière décente. Néanmoins, certains d'entre eux aspirent à vivre comme les Bilo et souhaitent des emplois en zone urbaine comme nous pouvons le voir sur le documentaire de Cheyssial (2005) concernant les Koya du Gabon ayant migré à Libreville.

Un autre phénomène présent dans les différentes communautés de CC est le braconnage. Attirés par l'appât du gain facile, certains CC répondent positivement aux avances des Bilo proposant une mission de recherche d'éléphants par exemple. Au Cameroun, il se trouve une communauté de villageois réputés pour le trafic d'ivoire, il s'agit des Kwasio nom qui voudrait dire littéralement *kwa* « place de » ou « chercheurs de » et *sio* « ivoire ». Or, d'un point de vue historique, les Gyeli seraient en contact depuis fort longtemps avec cette

population ; certains contes décrivant les Gyeli comme guides des migrations kwasio de l'est au sud Cameroun, lieu d'habitation actuelle. De fait, les Gyeli, grands chasseurs, sont soupçonnés de collaboration dans ce trafic d'ivoire.

Ce massacre d'éléphant peut s'avérer très intense en saison des pluies, et les CC commencent à déplorer une diminution du gibier. Leurs ressources naturelles et nutritionnelles diminuent considérablement et ils se rendent complices de cette destruction. Auparavant, les chasseurs-cueilleurs ne chassaient que pour répondre à leurs propres exigences quotidiennes d'alimentation en préservant l'équilibre de leur écosystème. Or, de nos jours, la demande de gibier s'est intensifiée dans les villages, les Bilo fournissent alors aux CC les fusils nécessaires à une chasse en grande quantité. Encore ici, les CC sont victimes de mauvais traitements, ils peuvent être battus s'ils ne ramènent pas autant de gibier que de cartouches fournies ou leurs salaires peuvent se trouver défalqués pour des raisons non justifiées. Néanmoins, certains CC déplorent ces pratiques et refusent catégoriquement de collaborer à de tels massacres en donnant ouvertement leur avis négatif sur la question (la viande est sacrée pour les CC et son gaspillage est intolérable), ils pensent ainsi que les membres de leur communauté impliqués dans ce processus reviendront à la raison.

#### **4.5.2 Endettement**

Comme évoqué précédemment, les CC sont souvent recrutés pour les travaux des champs mais nombreux sont les Bilo qui se plaignent de leurs comportements face au travail ; problèmes d'irrégularité et d'inconstance. Comme le souligne le Préfet du Haut Ntem, au Gabon, les Baka qui viennent défricher ne le font généralement qu'une journée, le lendemain, ils ne reviennent pas. D'après lui, « ce n'est pas un problème de rémunération mais un problème de mentalité car ils ont la possibilité de revendiquer des augmentations ». Les plaintes des Bilo portent sur le travail imparti aux CC qu'ils n'ont pas achevé. L'accomplissement partiel des tâches peut tenir au fait d'un problème de santé (du travailleur ou d'un membre de son campement), à la nécessité du déplacement du campement, ou est tout simplement lié au ressenti des CC qui estiment que la rémunération proposée n'est pas à la hauteur de l'importance du travail demandé. Ainsi, les Bilo vont considérer que les CC leur sont redevables ; l'endettement commence. Nous pouvons avoir un aperçu des différentes perceptions qu'ont les Bilo des CC d'après le tableau présenté en annexe 7.4.1. Au-delà des préjugés culturels, il est intéressant de répertorier les divers ressentis des populations afin de mieux appréhender les situations conflictuelles.

Les problématiques de l'endettement sont complexes et peuvent apparaître à tous les niveaux de relation entre les CC et les Bilo. Ainsi pour Delobea (1989 :190) :

« Les maîtres accroissent leur domination en instituant le prêt des instruments de production, en augmentant la volume du crédit, en créant le travail pour dette. Le maître devient patron et le Pygmée salarié-dépendant ».

En effet, lorsqu'un chasseur-cueilleur a contracté une dette auprès d'un villageois, il lui est très difficile de s'en acquitter. Généralement, le Bilo n'accepte pas d'argent en compensation, n'y trouvant pas grand intérêt, il est plus avantageux pour lui d'asservir le CC à d'autres tâches plus importantes encore. Il est très fréquent que le travail accompli dépasse la valeur de la dette contractée. L'endettement devient donc un prétexte pour subjuguier le CC.

« Les Grands Noirs élargissent et affermissent également leur pression en développant le système du crédit qui lie les Pygmées et les rend redevables de leurs créanciers » (Guillaume H., 2001 : 652).

Non seulement les CC n'ont pas beaucoup de moyens de se révolter mais surtout ils sont souvent victimes de violences physiques ou de pillages de biens s'ils n'acquittent pas rapidement leur dette, à savoir dans les deux jours qui suivent. Ce phénomène s'avère extrêmement fréquent en RCA où dans tous les campements enquêtés, les CC se sont plaints de telles pratiques.

#### **4.5.3 Les enfants et le travail**

Nous ne reviendrons pas ici sur la définition de l'enfant (cf. partie 4.2.1) partant du principe que la maturité, chez les CC, est fonction d'aptitudes sociales et biologiques. Ainsi, très tôt les jeunes acquièrent une certaine autonomie qui peut les amener à se détourner du chemin de l'école pour aller travailler aux champs. Il existe

même des cas en RCA où certaines femmes bilo contraignent les enfants à effectuer quelques travaux pour leur compte au lieu d'aller étudier, leur faisant miroiter quelques francs CFA. Quelquefois, les enfants peuvent accompagner leurs parents dans les activités champêtres afin de les aider à la tâche.

Il s'avère essentiel, ici, de faire une distinction entre les CC résidant à proximité d'une ville ou d'un village d'agriculteurs et ceux demeurant dans des campements éloignés. Dans le premier cas, les enfants peuvent travailler aux champs pour les Bilo environ deux heures par jour, ou abandonner rapidement l'école afin de consacrer la majeure partie de leur temps aux travaux domestiques au sein des concessions des commerçants des localités comme cela est le cas, notamment, à Berberati et Nola en RDC. Cette exploitation des enfants par les communautés dominantes est inacceptable et doit être sévèrement sanctionnée ; or ces pratiques souvent connues des autorités locales sont réalisées en toute impunité.

Dans le second cas, les enfants étant trop éloignés des communautés d'agriculteurs, ils n'effectuent pas ce genre de tâches ou très rarement, comme notamment à Liyela toujours en RDC. Ainsi, les enfants vivant au sein de leur communauté éloignée des sociétés dominantes sont préservés d'une éventuelle exploitation de ces derniers.

Par ailleurs, les enfants suivent régulièrement leurs parents en forêt pour y apprendre les pratiques culturelles du groupe, telle la chasse, la pêche, la cueillette, etc. Aussi, il peut être demandé à un enfant, par exemple, de collecter des feuilles de coco pour aider sa mère qui doit se rendre au marché pour les vendre, ou de veiller à ses frères et sœurs pendant l'absence des parents. Toutes ces tâches, effectuées au sein du foyer - même si elles peuvent entraver le suivi scolaire des enfants, d'où la nécessité de penser un rythme scolaire différent du système actuel - font partie de l'apprentissage éducatif de l'enfant, et vont lui permettre de trouver sa place non seulement au sein de sa famille mais également au sein de sa communauté. Ces différentes étapes auxquelles l'enfant est confronté tout au long de sa vie sont nécessaires à son épanouissement affectif et culturel.

## **4.6 La santé**

### **4.6.1 Les grands guérisseurs CC et la perception de la maladie**

Il semble qu'il y ait un consensus général sur le fait que les populations de chasseurs-cueilleurs sont considérées comme de grands guérisseurs et qu'en dépit du mépris affiché par leurs voisins, ces mêmes voisins viennent ensuite les consulter pour être soignés. Ces comportements très paradoxaux sont présents dans de nombreux domaines et sont révélateurs du manque de connaissance et de respect des communautés majoritaires envers les minorités.

Chez les chasseurs-cueilleurs, la maladie est perçue comme une rupture d'équilibre entre les différents éléments de la nature constituant un univers homogène. C'est pourquoi, il ne peut y avoir de maladie sans cause, impliquant généralement la responsabilité du malade et/ou d'une tierce personne. La détermination de la cause va amener le guérisseur à proposer un traitement auquel lui sera associé un protocole de soins spécifiques. Les maladies créées par de mauvais esprits, la transgression d'interdit, la malchance, etc., seront soignées par le guérisseur et le malade. Sans la volonté de ce dernier, aucun traitement ne peut être efficace. Par ailleurs, il existe des maladies pour lesquelles les causes ne sont pas identifiables<sup>35</sup>. Généralement, c'est pour ce dernier type de maladies que les CC se rendent à l'hôpital assez rapidement comme cela a été noté par Bayeni (2007 : 51).

« Une récente enquête conjointe du MASSAHF et de l'UNICEF<sup>36</sup> révèle qu'en cas de maladie, les autochtones se tournent en premier lieu vers des centres de santé. »

---

<sup>35</sup> Pour plus de détails concernant la perception de la maladie chez les Baka du Gabon, en particulier, se référer au travail de thèse de Paulin en cours. Pour une anthropologie de la maladie, cf. Laplantine 1986.

<sup>36</sup> Enquête CAP sur les connaissances, attitudes et pratiques des peuples autochtones en matière de prévention du VIH/SIDA et de leur accès aux services sociaux de base, MASSAHF et UNICEF, février 2007, p. 30. Cette enquête a été réalisée, auprès de populations autochtones, vivant dans dix districts à forte concentration autochtone des départements suivants : Sangha, Likouala, Cuvette ouest, Lékoumou, Niari.



Les diverses missions menées dans le cadre de cette analyse nous donnent de nombreux exemples où les CC attendent la dernière minute pour se rendre à l'hôpital, espérant en dernière instance que la médecine des Blancs réussira là où le guérisseur a échoué ; l'ultime chance du désespoir. En RDC, certains CC ont donné quelques exemples du genre de maladie qui va les amener soit chez le guérisseur, soit à l'hôpital. Dans le premier cas, il s'agit de maladies liées à la sorcellerie, la folie, l'épilepsie, par exemple. Tandis que dans le second cas, les centres de santé sont nécessaires pour les opérations comme l'appendicite, les hernies, les fractures, ou pour des complications du paludisme, de la toux, des maux de ventre, etc. Les Koya du Gabon ont précisé qu'ils se rendent à l'hôpital si la maladie persiste et qu'ils n'arrivent pas à la soigner. Il est ainsi souvent trop tard lorsque le malade est amené à l'hôpital, son état de santé étant généralement critique (cf. rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF, 2008). De plus, les moyens divergeant considérablement d'un hôpital à l'autre et d'une ville à une autre, il n'est pas rare que certaines structures hospitalières manquent de médicaments ou de personnel soignant. Pour autant, le fait de se rendre à l'hôpital ne garantit pas au malade de pouvoir être soigné, d'autant que les populations de chasseurs-cueilleurs victimes de discrimination seront traitées généralement après les communautés bilo.

« En fait, il faut vraiment que l'homme ou la femme transporté soit à l'article de la mort pour que les Pygmées se résolvent à consulter l'infirmier ou le médecin. » (Dhellemmes, 1985 : 176).

Même si les propos du Père Dhellemmes venant renforcer cette idée, datent d'une vingtaine d'années, ils sont révélateurs d'une distinction essentielle à faire entre divers types de maladie, comme nous l'avons évoqué succinctement ci-dessus. Il est, en effet, possible de ne mettre en avant que les problèmes de coût, d'éloignement et de discrimination, faisant fi des spécificités culturelles de ces communautés liées à leur perception de la maladie.

Il n'est pas rare de rencontrer des équipes de campagne de vaccination ayant trouvé les villages ou les campements vides à leur arrivée, les CC ayant fui en forêt. Certains infirmiers s'arment de courage et de ténacité pour réussir à vacciner quelques personnes, la surprise de leur venue étant leur meilleure alliée dans ce genre de contexte. Ce procédé agressif, non respectueux des Droits du citoyen à disposer de lui-même, reflète, encore une fois, la manière dont les CC sont considérés.

« Nous pensons, par exemple, à la manière dont peut être appréhendée par de nombreuses populations (et pas seulement dans le Tiers Monde) l'inoculation prophylactique de la maladie, et tout particulièrement aux résistances rencontrées lors des grandes campagnes d'information médicale et, plus encore, lors des passages à l'acte sous forme de vaccination obligatoire. » (Laplantine 1986 : 46-47)

En effet, de nombreux CC refusent les vaccinations qui vont à l'encontre de leur vision de la maladie. Et lorsqu'ils n'ont pas eu le choix, ils déplorent un manque d'information quant à la nature de la vaccination, beaucoup ne savent pas contre quelle maladie leurs enfants ont été vaccinés. D'autres, tels les Bongo du Gabon, répondent tous affirmativement à la vaccination de leurs enfants - récupérant le discours des Bantu voisins selon lequel la vaccination protège les enfants contre les maladies - et fuient le village pour se réfugier en forêt pendant toute la durée de la campagne.

A contrario, la quasi-totalité des CC enquêtés dans la province de l'Equateur en RDC, désirent réellement que leurs enfants soient vaccinés dans le but de les protéger contre les maladies, et ont assisté à la dernière campagne de vaccination menée par des agents de santé et réalisée l'année précédente. Ils affirment, en outre, que les enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite et ont eu le BCG.

C'est pour ces diverses raisons, qu'il nous a semblé important d'aborder les entretiens de manière plus approfondie afin de cerner si les CC répondent en fonction des idées véhiculées par leurs voisins ou en fonction de leurs propres convictions. Les différents questionnements précédemment abordés dans la partie 4.4.3 concernant l'éducation, valent donc également pour l'accès à la santé. Force est de constater que les divergences de comportement chez les CC tiennent davantage à leur degré de proximité avec les Bilo (villages éloignés vs villages proches des villes) qu'à leur perception de la maladie. Plus les CC sont en contact avec les agriculteurs, tendent vers ce mode de vie sédentaire, et aspirent à vivre comme les Bilo, moins ils

sont réfractaires aux campagnes de vaccination et se tiennent informés du type de vaccins pratiqués. Il est, tout de même, étonnant de constater que certaines campagnes de vaccinations ne sont pas accompagnées d'actions de sensibilisation comprenant l'information, la concertation et la discussion au sein des communautés de CC.

Par ailleurs, il peut s'avérer dangereux de véhiculer l'idée que la médecine des Blancs est meilleure que celle pratiquée par les tradi-praticiens<sup>37</sup>. En effet, ces discours engendrent parfois des comportements inadéquats chez les CC, ainsi persuadés que la médecine des Blancs est plus efficace que la leur. Ils tardent alors de plus en plus à se soigner par les méthodes traditionnelles, pensant que le pire peut de toutes manières être évité en emmenant le malade à l'hôpital, croyant alors que la médecine des Blancs peut tout guérir et ceci à n'importe quel stade de la maladie.

#### **4.6.2 Accès aux centres de santé et frais de consultation**

Les CC se plaignent très souvent de problèmes d'accessibilité au centre de santé parfois très éloigné de leur village ou campement. Par exemple, Itongo en RDC se trouve à une quinzaine de kilomètres du centre le plus proche, il en est de même de Liyela, il faut compter environ trois heures de marche pour atteindre le dispensaire. C'est souvent l'état des voies de communication qui rend la tâche ardue, certaines routes ou chemins deviennent impraticables en saison des pluies. Or, généralement, le transport d'un malade nécessite un véhicule.

Néanmoins, toujours en RDC, malgré la présence d'un centre de santé sur les sites de Yeimbo et de Bokenda, la majorité des personnes enquêtées n'a pas fréquenté ce dispensaire. La raison invoquée est le manque de moyens financiers qui ne peut leur permettre de supporter les frais exigés. Même dans certains centres sanitaires liés au Diocèse, comme en RCA, où les frais de consultations médicales sont plus abordables pour la population aka (100-200 FCFA environ), une persistante difficulté à trouver des revenus monétaires demeure - leur économie étant basée principalement sur le troc - alors les CC ne se rendent pas au dispensaire.

En outre, lorsque les CC accèdent à l'hôpital, ou au dispensaire, ils ne sont pas nécessairement traités. En effet, les CC doivent très souvent régler la consultation d'avance et ne seront soignés qu'en dernier, après tous les Bilo, et encore, si l'heure n'est pas trop tardive. Dans le cas contraire, la consultation est repoussée au lendemain avec les mêmes aléas que la veille. De plus, les CC se plaignent d'un accueil exécrable, les malades devant attendre debout la majeure partie du temps. Cette discrimination, hautement intolérable, les amène à repousser le plus tardivement possible leur visite au centre de soins et cela leur est bien souvent fatal. D'autres, connaissant les conditions d'accueil préfèrent ne pas s'y rendre, sachant, de surcroît, qu'ils n'auront pas les moyens de payer les médicaments prescrits par le médecin.

En revanche, les Gyeli du Cameroun bénéficient gratuitement des soins prodigués par le personnel de l'hôpital espagnol de Ngovayang. Cet hôpital missionnaire d'obédience catholique, envoie également des équipes en tournée dans les campements de CC afin de s'assurer que les enfants sont vaccinés. Cette situation n'est pas identique dans toutes les régions puisque certains Gyeli de Kribi ou de Campo doivent parcourir quelques 30 à 40 km pour atteindre un centre de santé où les soins sont trop chers pour eux.

D'autres Gyeli, une minorité, ne font pas confiance au personnel des centres de santé et préfèrent se soigner suivant leurs pratiques traditionnelles. De même, les Koya du Gabon insistent sur l'efficacité des plantes médicinales pouvant traiter de nombreuses maladies (impuissance, maux de tête, etc.). Ainsi, sans ces plantes, beaucoup d'entre eux seraient déjà morts, et ils sont persuadés que c'est grâce à elles que l'ethnie koya perdure encore aujourd'hui.

Les maladies principalement évoquées par les CC sont le paludisme, les maux de ventre causés par les vers intestinaux, la toux, la diarrhée, les rhumatismes, le mal de dos, les hernies, la dysenterie, les infections cutanées, la tuberculose et la conjonctivite sévère.

---

<sup>37</sup> Le terme *nganga* présent dans la majorité des langues Bantu est connu de tous.

Ces diverses situations d'accès difficile à l'hôpital ou autres dispensaires ne permettent pas du tout aux chasseurs-cueilleurs de s'informer sur certaines pathologies comme le SIDA, la tuberculose, la poliomyélite, la lèpre, etc. Ainsi, certains CC ne connaissant pas les symptômes de quelques unes de ces pandémies, à l'instar du SIDA, ne sauront pas réellement de quoi les malades vont décéder, ils parleront de maladie mystique. Là encore, les situations sont différentes suivant les régions et l'éloignement des campements, et Dhellemmes (1985 : 176) évoque les propos de quelques Baka du Cameroun.

« Ils affirment, par exemple, qu'il n'y avait pratiquement pas de lépreux parmi eux lorsqu'ils vivaient en forêt. En revanche, la lèpre existait dans les villages bantous... »

#### **4.6.3 Accès à l'eau potable**

La dysenterie a été mentionnée dans plusieurs lieux d'enquête. Il se trouve que les cas de CC pouvant accéder à un puits sont extrêmement minoritaires. Si l'on en croit les propos de Bayeni (2007 : 54), seulement un peu plus de 20% des personnes interrogées en bénéficieraient.

« En d'autres termes, les 98% des autochtones enquêtés s'hydrateraient dans de très larges proportions avec de l'eau de rivière (38,3%), eau de source (38,3%), et eau de puits (21,8%). »

Les puits étant généralement situés dans des villages relativement conséquents – où la population est mixte ou essentiellement Bilo - il est illusoire de croire que les CC peuvent y accéder aisément, encore un facteur supplémentaire pour les Bilo d'exercer leur domination.

Les autres accès aux sources d'eau potable se trouvent en forêt où les ruisseaux ne sont généralement pas encore pollués - si aucun site d'exploitation minière ne se trouve à proximité comme évoqué partie 3.2.2 (cf. Lebas 2008) - et les lianes à eau se trouvent encore à profusion dans des zones facile d'accès. Pour autant, les politiques de sédentarisation ne favorisent pas ces solutions étant donné que de nombreux villages se trouvent à proximité des voies de communication, trop éloignés de la forêt pour aller y puiser l'eau potable.

La majorité des CC déclarent puiser leur eau dans la rivière la plus proche, lieu de rejet de toutes les eaux usées, de baignades et de lavages de toutes sortes (linge, nourriture, ustensiles de cuisine, etc.). Certains CC sont tout à fait conscients de l'insalubrité de cette eau et accusent les Bilo de faire leurs besoins dans la rivière. Toutefois, c'est souvent le seul point d'eau accessible à moins d'un ou deux kilomètres. L'eau est alors puisée et conservée dans des récipients fermés pour ceux qui possèdent des bidons, les autres se contentent dealebasses qu'ils vont remplir quotidiennement.

#### **4.6.4 Le paludisme et les moustiquaires**

Nul besoin d'épiloguer sur l'étendue du paludisme en Afrique centrale. Cette maladie ne tue pas seulement les enfants et les Anciens mais elle arrive également à terrasser quelques jeunes gens dans la force de l'âge. Certains diront que, d'antan, les décès de jeunes étaient très rares car les CC apprenaient très tôt à mâcher des feuilles d'*alstonia*, ce qui avait pour effet de diminuer l'intensité des crises, les écorces étant utilisées en cas de crise. De nos jours, la majorité des CC ne prend plus la peine de mâcher ces feuilles, certains arguant que la médecine des Blancs peut fournir des remèdes efficaces, nous ne reviendrons pas sur le problème d'accès à cette médecine.

Lorsque les CC vivaient dans les huttes, ce qui est encore le cas pour bon nombre d'entre eux, un feu central se consumait en permanence, ce qui avait pour effet d'éloigner les moustiques ou autres insectes indésirables. Dans les maisons, le feu est souvent dans un coin de celle-ci, lieu de préparation des repas, ou dans une toute autre maison servant de cuisine collective aux différents membres d'un même clan. Dans ces conditions, le feu ne peut servir à éloigner les moustiques, les moustiquaires étant alors la seule solution réellement efficace pour ce genre de situation.

L'achat de moustiquaire est extrêmement coûteux pour les CC, aussi, seuls ceux qui ont pu bénéficier d'une action de distribution par une association, une ONG ou l'UNICEF, en possèdent, les autres en sont dépourvus. Ces derniers utilisent le feu dans le meilleur des cas, ou ne font rien face à ce problème.

En RDC, dans la province de l'Equateur, la majorité de la population dispose d'une moustiquaire qu'ils ont reçue lors d'une campagne de distribution comme nous pouvons le voir sur les photos en annexe 7.5.5. Chez les Baka du Gabon, une mission Unicef a eu lieu en mai 2007 au cours de laquelle des moustiquaires ont été distribuées (cf. annexe 7.2.2). Toujours dans ce pays, chez les Koya, seuls les habitants demeurant sur les sites de Malondo à Mékambo en possèdent grâce à la présence, dans cette zone particulièrement, de la famille du journaliste Léonard Odambo, fervent militant de la cause « Pygmée ». Les Koya des autres régions n'ont pas pu bénéficier de moustiquaires.

L'utilité de la moustiquaire n'est, bien entendu, pas à remettre en question. Toutefois, nous pouvons nous demander comment la possession d'une seule moustiquaire par famille peut s'avérer efficace, et ceci sur plusieurs années connaissant la fragilité de ce type de produit.

#### **4.6.5 Le SIDA et sa perception par les chasseurs-cueilleurs**

Soit les chasseurs-cueilleurs déclarent ne jamais avoir entendu parler du VIH/SIDA, soit ils le considèrent au même titre qu'une autre maladie. Conformément à leur vision de la maladie où un certain équilibre est rompu (cf. partie 4.6.1), il existe forcément un remède qui va permettre de rééquilibrer le système. Ainsi, si cette maladie n'est pas encore soignée c'est que l'homme n'a pas encore trouvé le remède approprié dans la nature.

Beaucoup de CC ne se sentent absolument pas concernés par cette maladie et prétendent qu'aucun membre de leur communauté n'est touché par le SIDA ou en est mort, c'est le cas des Koya du Gabon. Toujours dans ce pays, les Bongo affirment que cette maladie ne touche que les personnes ignorant les lois de la nature ; celles qui vivent sans règles et sans lois. Etant donné, que les CC sont réputés pour être les plus grands connaisseurs de la nature, et qu'ils sont justement consultés pour cela, personne de leur entourage ne peut être contaminé.

En RDC, dans la province de l'Equateur, tous les CC des sites de Yeimbo, Liyela et Bokenda déclarent ne pas connaître quelqu'un de leur entourage touché par le SIDA, certains CC ayant été sensibilisés via l'église ou les conversations de marché. Par contre, à Itongo, ils ont assisté à la souffrance d'une personne atteinte de cette maladie, et affirment avoir eu peur. Les Gyeli du Cameroun, ont également été sensibilisés au SIDA mais avouent également ne pas connaître de cas au sein de leur communauté.

Si les chasseurs-cueilleurs semblaient protégés par cette maladie, du fait de leur endogamie, de leur monogamie et de leur relatif isolement, la réalité semble tout autre aujourd'hui avec les dynamiques de populations et les politiques de sédentarisation ; les CC ont aujourd'hui un mode de vie qui tend de plus en plus vers celui des Bilo où le SIDA est fortement répertorié. Finalement, la discrimination serait une barrière à la transmission de la maladie puisque dans certaines communautés Bilo il est interdit d'avoir des rapports sexuels avec des CC (cf. partie 4.2.5). Néanmoins, nous savons que les interdits sont très souvent transgressés, de surcroît les cas de viols n'ont pas été répertoriés lors de nos enquêtes du fait du caractère tabou lié au domaine du sexe<sup>38</sup>. Ainsi, Bayeni (2007 : 55-56) tire la sonnette d'alarme.

---

<sup>38</sup> Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'interview de Kaya A. Mbaya réalisé par Mwindapress en 2008 où à la question de savoir s'il existe des cas de viols dans sa société, elle répond :

« Non, les femmes de ma génération et certainement nos Ancêtres n'ont pas connu ce phénomène. Mais aujourd'hui, les jeunes Bantous, du fait du relâchement des mœurs, vont attendre nos jeunes filles lorsqu'elles se rendent à la rivière ou aux champs et leur font des avances en chemin. Lorsqu'elles refusent ce genre de relations, ils les battent. Rentrée au village, la jeune fille concernée, préfère garder le silence et n'en parle pas à ses parents, de peur des représailles. Ce sont surtout les jeunes Bantous drogués qui font ce genre de choses, mais ce n'est pas très courant. Quand les Bantous vont avec nos femmes, ils nous emmènent des maladies. On nous parle d'une nouvelle maladie qui tue...le SIDA. Nous avons composé même des chansons pour sensibiliser nos jeunes contre cette maladie. Dans ces chansons nous disons à nos filles d'éviter tout contact sexuel avec les jeunes Bantous. ».

« La courbe d'infection au VIH en milieu autochtone au Cameroun sur la décennie 1993-2003 ne peut qu'interpeller. Les Baka de l'est camerounais ont en effet vu le taux de prévalence du VIH grimper de 0,7% à 4% en l'espace de dix ans<sup>39</sup>.

[...]

Quant au préservatif, son existence est fort peu connue, puisque 69,4% des adolescentes autochtones et 51,7% de leurs congénères masculins déclarent n'avoir jamais vu de préservatif de leur vie. »

Les rares réponses que nous avons pu collecter au sujet de l'utilisation du préservatif, ne font que renforcer les propos de Bayeni. Néanmoins, certains CC ont déclaré que le port de préservatif leur comprimait le sexe et qu'ils n'en voyaient pas vraiment l'utilité puisqu'ils n'étaient pas eux-mêmes concernés par le SIDA.

#### **4.7 Accès à la justice**

Comme évoqué dans la partie 3.2.1 relative aux Droits Internationaux, ce ne sont pas tant les lois qui viennent à manquer mais bien les moyens de les faire appliquer et d'avoir accès aux divers services de la justice. En effet, la majorité des CC, sous prétexte qu'ils ne sont pas lettrés, ont beaucoup de mal à trouver des relais essentiels à l'établissement d'une communication claire et efficace entre les autorités et leurs différents groupes.

Il est plus aisé de laisser les chasseurs-cueilleurs à l'écart, ainsi leurs revendications n'ont pas à être prises en compte, de surcroît si elles vont à l'encontre des intérêts économiques des sociétés exploitantes ou des ethnies dominantes. Il suffit de lire les commentaires recueillis en RCA, annexe 7.4.1, où certains Bilo de Lago, commune de Moboma, se plaignent que les CC ont « trop de revendications ». Du point de vue des exploitations forestières ou minières, les difficultés rencontrées face à la mise en place du CLIP (cf. Lewis & al. 2008) sont révélatrices d'un manque de considération évident des aspirations des CC et surtout de leurs besoins essentiels, sachant qu'ils vivent principalement des ressources de la forêt. Ces tensions entre les diverses parties en présence et cette pression des sociétés d'exploitation ont certainement contribué à favoriser les campagnes de sédentarisation mises en place auprès des CC.

##### **4.7.1 Un Chef représentant**

La problématique d'un chef, ou d'un leader, est très complexe chez les CC qui sont fondamentalement des sociétés acéphales reposant sur le principe du libre arbitre. Ainsi, comme cela a été évoqué au point 4.4.3 au sujet des Baka du Cameroun, citant un passage du rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF (2008 : 40), les enfants, tout comme les adultes d'ailleurs n'aiment pas se faire remarquer ; trait commun aux populations de CC. Les dynamiques de chefferie ou de leadership ne font pas partie de leurs valeurs culturelles. Pour autant, les règles nécessaires à tout fonctionnement de groupe, de société, existent et prennent appui sur une autonomie vitale et essentielle en milieu forestier, autonomie apprise dès l'enfance. Les différends ne sont donc pas réglés via un pouvoir centralisé, comme cela est le cas dans de nombreuses sociétés Bilo, mais de manière collective où hommes et femmes prennent part à la discussion.

Néanmoins, il se trouve certains leaders qui se placent eux-mêmes à la tête de l'association qu'ils viennent de créer (cf. partie 3.3.1.2 au sujet de la légitimité de ces représentants). Quelques ONG, ou autres organisations, ont tôt fait de s'en emparer, ces leaders CC servant alors de faire-valoir à la mise en place de leur programme, légitimant la représentativité des peuples de CC à travers une seule personne, ceci bien entendu, en totale contradiction avec leur mode de pensée fondamental. Ces mêmes leaders qui ont suivi un cursus scolaire où les valeurs de chefferie leur ont été inculquées comme nous l'avons souligné en partie 4.4.3, et où l'épanouissement de l'enfant est fondé sur un caractère individuel et non communautaire, très souvent, au travers d'un système compétitif où seuls les meilleurs sont valorisés. La majorité des CC ne se reconnaissent pas dans les valeurs véhiculées par ces leaders.

---

<sup>39</sup> Chiffres issus de *The Health Situation of Women and Children in Central African Pygmy Peoples*, Dorothy Jackson.

Ainsi la désignation d'un chef s'avère difficile lorsque les villages ou autres campements sont isolés et ne comptent pas de groupe bilo en son sein, comme c'est le cas à Bitouga au Gabon, par exemple, ou encore à Liyela, Yeimbo et Itongo en RDC, etc. L'insistance des autorités les obligeant à choisir l'un de leurs membres, ils porteront très souvent leur préférence sur un « maître chasseur » ou un « grand guérisseur », sans prêter attention à ses qualités d'orateur ou à son niveau d'instruction scolaire, reflet de leurs systèmes de valeurs.

Lorsque les villages sont mixtes ou qu'ils jouxtent un village bilo, ce sera forcément une personne issue de l'ethnie dominante qui sera désignée comme chef ; figure d'autorité et de justice qui règle les problèmes quotidiens du village. Chez les Gyeli du Cameroun, hormis à Ngoyang, où Nkour est chef de troisième degré, c'est-à-dire qu'il a trois camps sous son autorité, les autres campements ont leur chef local placé sous l'autorité du chef voisin bilo (Kwasio, Basaa, Bulu, Batanga ou Yassa). Cela pose un certain nombre de problèmes.

- Quand apparaît un différend entre deux chasseurs-cueilleurs, ils doivent obligatoirement porter le problème auprès du chef du village, ce qui ne correspond nullement à leur fonctionnement.
- Le chef du village, issu de l'ethnie dominante, impose sa manière d'appréhender les problèmes et de régler les conflits.

#### **4.7.2 Lois coutumières**

Pour la plupart, les CC n'envisagent pas de recourir aux autorités administratives lorsqu'un problème apparaît, ils s'en remettent aux lois coutumières locales. D'autant que la majorité des autorités donnent préférence à ce type de loi pour la résolution des conflits.

Les démarches peuvent se réaliser en plusieurs étapes comme en RDC où généralement les plaintes sont plutôt portées en premier recourt auprès du chef de localité, puis au chef de groupement et de territoire, et enfin au chef coutumier. C'est seulement si le problème n'a pas été résolu ou que l'affaire est grave, comme un meurtre par exemple, que les instances supérieures seront saisies.

La résolution des conflits a lieu généralement au sein de concertations des différentes parties en présence, chaque groupe venant avec son représentant qui présente les faits. En vertu des principes coutumiers, les Anciens, les Sages, prodiguent des conseils pour préserver la paix sociale. Parfois, il est demandé au fautif de payer une « amende ». Or, les lois coutumières appliquées sont celles des ethnies dominantes ne prenant absolument pas en considération les valeurs culturelles des CC. Ainsi, ces derniers avouent ne pas s'y retrouver, d'autant que la majorité d'entre eux est souvent incapable de lire les procès verbaux qui sont dressés à cette occasion.

De plus, lorsque les conflits opposent un Bilo à un CC, ce dernier sait d'avance qu'il n'aura pas gain de cause ; les préjugés ou autres discriminations étant encore plus présents dans ce genre de situation. En RDC, des cas ont été rapportés où c'est la victime qui s'est retrouvée à payer une amende ou à donner une poule ; le sentiment d'injustice n'en est que plus prononcée dès lors et cette discrimination flagrante ne peut que décourager les CC à déposer plainte. Si localement, les CC n'arrivent à avoir gain de cause, il paraît évident à leurs yeux qu'ils ne pourront pas réussir dans les rouages complexes de la justice dite moderne. D'autant que le fait de ne pas avoir de carte d'identité leur ferme la porte des Tribunaux, et même lorsqu'ils en possèdent, ils n'ont pas les moyens d'accéder en justice. C'est pourquoi Bayeni (2007 : 49) dit :

« Aussi s'en remettent-ils souvent au comité de village – bantou - présidé par son chef en vue d'un règlement à l'amiable. Mais, l'autochtone est fréquemment condamné, fut-il innocent ou même victime !

Et s'il était effectivement donné raison à l'autochtone, ce dernier ne dispose que de très maigres chances de voir la décision exécutée. »

Comment un Bilo pourrait se placer en porte-à-faux face à un membre de sa communauté ? Celui-ci ne prendra pas de décision contraire aux intérêts d'un membre de son groupe ethnique, ou ne fera pas appliquer la décision défavorable (le sentiment d'impunité est les même pour les CC), par peur des représailles ou par simple solidarité envers sa communauté. Il est, de même, extrêmement rare, voire impossible, de trouver un

CC témoignant contre un membre de son ethnie en faveur de la cause d'un Bilo. Comme évoqué précédemment (cf. partie 4.5.1), les groupes communautaires sont solidaires dans tout affrontement. Ce fonctionnement est ce qui permet à une société d'exister face à une autre (cf. Clastres, 1999).

Néanmoins, chez les Gyeli du Cameroun, les autorités sont sensibles à la discrimination pratiquée envers les CC et connaissent les préjugés des Bilo à leur égard. Ainsi, lorsqu'un Gyeli décide de porter plainte en ville pour maltraitance ou escroquerie, la décision est souvent favorable au CC. Les Gyeli affirment être traités avec justice par ces chefs en particulier ; pour autant, il est très rare qu'ils osent faire la démarche de déposer plainte en ville (la plupart des CC sont dans ce cas, cf. annexe 7.2.2.3). Aussi, comme les autres CC des pays voisins, les Gyeli se sentent exploités par leurs voisins Bilo et gardent un profond sentiment d'injustice.

Finalement, les seuls cas où les CC sont apaisés, ce sont les situations où les conflits sont traités au sein de leur propre communauté, sans intervention extérieure. Les plaignants exposent leurs problèmes à haute voix, souvent, au milieu du village ou du campement. De manière informelle, la majorité des habitants prennent part à la discussion mais quoiqu'il en soit, le coupable sait déjà qu'il a enfreint les règles. Il décide alors de s'isoler un moment dans la forêt, il doit s'éloigner du village ou du campement quelque temps. Cette mise à l'écart du groupe est appliquée pour des cas sérieux et ne doit pas être très longue car un homme seul ne peut survivre longtemps en forêt.

« Dans des contextes tout à fait différents où les autorités coutumières exercent leurs fonctions au sein de systèmes politiques locaux non hiérarchisés, où le pouvoir présente un caractère éclaté, acéphale, particulièrement insaisissable pour les représentants d'organismes de conservation et de Ministère, la sphère de l'autorité coutumière est souvent contournée, faute d'apparente réaction et demande locale. » (Binot & Joiris : 2007 : 4).

#### **4.7.3 Connaissance des Droits**

Du point de vue des autorités, les réponses collectées sur ce point sont catégoriques, les CC ne connaissent pas leurs droits et même certains responsables d'associations oeuvrant pour les CC ne maîtrisent pas la portée juridique des statuts de leur association (cf. annexe 7.2.2.3). De leur côté, les chasseurs-cueilleurs affirment effectivement ne pas connaître leurs droits et désirent combler leurs lacunes avec l'aide d'association ou d'ONG. Ils souhaitent, en effet, que des organisations puissent les soutenir juridiquement. Les CC pensent qu'avec l'appui d'organisations, ils ne seront plus victimes ni d'injustice ni de discrimination. De plus, étant donné leurs craintes face aux autorités officielles, les CC seront davantage en mesure de déposer plainte.

Dans la province de l'Equateur en RDC, seulement sur le site de Yeimbo, il existe une organisation dénommée « ODCS » basée à Lisala qui travaille en faveur des CC pour tout ce qui touche au domaine social. Les CC, eux-mêmes, ne font pas partie de cette organisation car ce n'est qu'une ONG d'encadrement.

Par ailleurs, certains CC rompus à la défense de leurs Droits connaissent mieux les rouages de la justice que la majorité des Bilo. Ainsi, le journaliste koya, Léonard Odambo, très actif au Gabon est souvent plus informé des lois nationales que les représentants locaux fonctionnant sur les lois coutumières. Pour autant, cela ne veut pas dire que les diverses plaintes déposées recevront réponse (cf. cas de Doumassi mentionné partie 4.4.1) ou auront gain de cause, ou que les autorités se donneront les moyens de faire appliquer les décisions de justice.

## 5 Conclusions

Avant toute chose il est important de rappeler que le temps est essentiel pour obtenir des données précises et pertinentes évitant les écueils d'une étude superficielle. Ainsi, même dans le cas d'enquêtes basées sur des terrains connus, la manque de temps peut biaiser les données comme pour certains villages de RDC (Matutu et Lunkwe) les intervenants n'ont pas été en mesure d'identifier le nombre exact d'individus de CC au sein des villages mixtes et ils n'ont pu qu'avancer des chiffres basés sur des estimations recoupées sur les lieux. Nous ne reviendrons pas ici sur la problématique de recensement que nous avons soulevé dans la partie 4.2.2 car le souci majeur ici a résidé dans le manque de temps imparti aux enquêteurs.

Tous les CC continuent à être victimes de discrimination malgré les appels de la communauté internationale, les dispositions gouvernementales signées et les actions des ONG. Il faut donc plus de temps et une réelle politique de prise en compte des différences culturelles et une réelle valorisation de ces diverses pratiques, notamment au travers des divers médias.

### 5.1 Résultats

Cette étude s'appuyant, d'une part, sur l'expertise d'un réseau de chercheurs spécialistes des chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale, et, d'autre part, sur les représentants (et certains membres) des différentes associations œuvrant pour les chasseurs-cueilleurs présentes dans les pays concernés a permis une collaboration essentielle au rendu d'une analyse non seulement plus précise de la situation mais également de fournir des renseignements en forte adéquation avec les besoins et les demandes des communautés elles-mêmes. Grâce aux divers questionnements induits notamment par le guide d'entretiens utilisé lors des missions d'enquête, une ébauche de réflexion a pu être lancée quant aux motivations profondes et aux réelles convictions des communautés de CC face aux problématiques d'accès aux divers services (santé, éducation, justice, etc.) qui leur sont souvent inaccessibles.

Forts de nos expériences de terrain dans cette région, nous avons postulé une corrélation entre mode de vie traditionnel et éloignement géographique de la ville et des Bilo. Cette constatation - qui paraît logique dans la mesure où les chasseurs-cueilleurs sont des peuples de forêt - n'est pas toujours évidente à première vue, et surtout n'est pas forcément prise en considération par des étrangers<sup>40</sup> désireux d'amener l'Autre dans son propre système de valeurs. Cette distinction primordiale, qui avait été relevée au Gabon par la coordinatrice de la présente étude existe également dans les quatre autres pays considérés. Il se trouve, en effet, qu'en fonction de la configuration du village incluant le nombre d'habitants, le type d'habitation (hutte, maison en terre), la présence ou l'absence d'un Bilo se considérant comme le chef ou le propriétaire des chasseurs-cueilleurs, la proximité de la ville (cf. carte p.31), les attentes et les problématiques des différents groupes divergent souvent sur plusieurs points abordés dans la présente analyse. Il s'avère donc essentiel de réussir à prendre en considération les différents positionnements afin de proposer des solutions le plus en adéquation possible avec les besoins de ces différents groupes.

Ce point fondamental distinguant deux tendances rencontrées au sein de ces populations est peu ou prou évoqué dans les différents rapports existants sur les communautés de chasseurs-cueilleurs. Ainsi, d'un côté, certains groupes aspirent à suivre le modèle occidental proposé à travers le prisme de l'ethnie dominante, et d'autres s'attachent à leurs valeurs ancestrales avec une note nostalgique renvoyant à leur vie nomade au cœur de la forêt.

Il s'agit effectivement de tendance et non de scission réelle entre deux groupes extrêmes, ces populations étant appréhendées d'un point de vue dynamique, le continuum proposé peut être représenté schématiquement de la sorte.

---

<sup>40</sup> Toute personne non issue du groupe ethnique en question.



CC ←=====→ CC					
assimilé à l'ethnie dominante vivant en leur sein au village ou en ville.	au sein du village de l'ethnie dominante ou dans un village jouxtant celui-ci.	au sein du village de l'ethnie dominante ou dans un village jouxtant celui-ci.	majoritaire dans le village.	dans leur village sans ethnie voisine.	nomade vivant au cœur de la forêt.
Contacts permanents.	Peu éloigné de la ville.	Eloigné de la ville.	Très éloigné de la ville.	Très éloigné de la ville.	Contacts ponctuels avec la ville.
Chef ethnie voisine.	Chef ethnie voisine.	Chef ethnie voisine.	Chef ethnie voisine.	Pas de chef.	Pas de chef.
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

### 16. Tendances de mode de vie des chasseurs-cueilleurs en fonction de la proximité des populations dominantes

Ces tendances se retrouvent dans toutes les communautés de chasseurs-cueilleurs étudiées. Au sein d'une même communauté, plusieurs groupes existent en fonction d'aspirations différentes. Ainsi, au Gabon, par exemple, les Baka ont des groupes positionnés en 2, 3, 4 et 5, les Bongo en 2, 3, 4, 5 et 6, les Akoa et les Rimba en 1, alors que les Koya peuvent se retrouver dans tous les groupes. Il en est de même pour tous les pays étudiés, en fonction des différentes communautés de CC et les divers groupes qui les composent. Encore une fois, nous parlons de tendances et surtout de dynamiques de populations où les groupes ne sont pas figés ; un exemple rapporté de RCA vient renforcer nos propos. Un groupe de CC vivaient très proches de leurs voisins Bilo depuis de nombreuses années, ces derniers ayant des relations de domination évidentes envers les Aka. Lorsque plusieurs problèmes sont survenus, les CC victimes de discrimination et de mauvais traitements ont décidé de se réfugier en forêt, coupant les liens de dépendance qui les reliaient aux Bilo. Ils appartiennent dorénavant au groupe 6 et préfèrent vivre de manière autonome.

L'intérêt d'une telle distinction est qu'elle met en évidence de manière globale, les attentes et les désirs des différents groupes. En effet, la corrélation entre les groupes 1 et 2 et les aspirations à suivre le mode de vie des Bilo est très forte, la majorité d'entre eux souhaitent se sédentariser - si cela n'est pas déjà fait de manière permanente, avec la possibilité d'accéder de manière non restrictive à la forêt - font des plantations conséquentes, désirent que leurs enfants soient scolarisés et vaccinés, se rendent prioritairement à l'hôpital en cas de maladie importante, etc. Les enjeux éducatifs deviennent de plus en plus clairs pour eux même si certains Gyeli (du groupe 2) ne savent pas encore exactement de manière précise pourquoi ils souhaitent envoyer leurs enfants à l'école.

De l'autre côté du continuum, une forte corrélation existe entre les groupes 5 et 6 et la préservation de leurs pratiques ancestrales qu'ils désirent transmettre aux futures générations. Ces CC ne souhaitent aucune domination de la part d'ethnie voisine, et peuvent refuser catégoriquement les plantations comme le souligne Ambianzi (2008 : 36) au sujet de CC du Congo.

« Noël Ballif rapporte un témoignage édifiant sur le mépris de l'agriculture. A la proposition qui a été faite par le commandant (l'administrateur) de venir s'installer près des villages des bantous et y construire de vraies cases en terre et se livrer aux plantations, le chef des pygmées répond : « *Nous ne voulons pas cultiver la terre. Ce n'est pas un travail pour nous. Komba, notre dieu nous a envoyés dans la forêt pour chasser. La chasse doit être notre seule occupation. Le mondele (le blanc) ne peut nous empêcher de chasser, danser et chanter...voilà*

*ce qui est bon pour nous, les babenzele. Faire des plantations et cultiver la terre, c'est votre affaire, à vous les bilo (les noirs) ». »*

En revanche, il s'avère pertinent de ne pas mettre en confrontation « tradition » et « modernité » car ces deux aspects ne sont pas exclusifs. Ainsi, certains membres du groupe 5, préférant vivre à l'écart de la ville et souhaitant préserver au maximum leurs pratiques traditionnelles, possèdent un téléphone cellulaire (le manque d'électricité n'est pas un problème, il est pallié par un système de recharge sur piles fabriqué par ces mêmes personnes). Il est donc naïf de penser que la modernité peut être un frein, voire un procédé antagoniste, à la vie de chasseurs-cueilleurs encore en partie nomade.

Quant aux groupes 3 et 4, ce sont certainement les CC qui sont le plus victimes de discrimination, étant en contact réguliers avec les Bilo, sans forcément adopter leur mode de vie, renforçant ainsi le mépris des ethnies dominantes envers eux. Ils sont, contrairement aux groupes situés aux extrémités 1 et 6, en pleine transition. Les divers questionnements proposés tout au long de cette analyse trouvent alors toute leur pertinence au sein de ces groupes.

Cette distinction renseigne également sur le niveau de dépendance des CC à leurs voisins agriculteurs. Ainsi plus le village est profond en forêt moins les CC sont dépendants car, de fait, ils demeurent éloignés du mode de vie des voisins et de leurs besoins matériels, n'ayant que des rapports ponctuels pour certains échanges particuliers. De même, lorsque les CC, installés depuis quelques générations à proximité d'une ville, ont développé une pratique d'agriculture, ils ne sont pas non plus dépendants de leurs voisins. A chaque extrémité de la chaîne, les CC ne sont pas dépendants (groupe 1 et 6). Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas victimes de discrimination.

Tout au long de cette analyse, il est apparu délicat de généraliser car les différentes populations étudiées sont constituées de groupes n'ayant pas nécessairement les mêmes aspirations comme nous l'avons montré sur le schéma ci-dessus (p.82). C'est pourquoi nous pensons que la majorité des généralisations réalisées pour les diverses communautés de chasseurs-cueilleurs s'avèrent abusives et ne peuvent prévaloir dans un travail sérieux envers ces populations. De plus, il est important de ne pas envisager les dynamiques de populations dans une dimension mono factorielle mais de bien garder à l'esprit qu'un grand nombre de critères doivent être pris en considération, comme l'attitude des ethnies voisines envers les CC et réciproquement<sup>41</sup>, les politiques distinctives<sup>42</sup>, les conditions d'accès à la forêt, etc. Les recommandations proposées ci-dessous sont fondées sur ce principe de base, essentiel, visant à respecter les spécificités des différents groupes de chasseurs-cueilleurs présents en Afrique centrale.

## **5.2 Recommandations**

Avant toute chose, il est important de rappeler qu'aucune action ne peut être réalisée sans réelle volonté politique. Ces engagements politiques, une fois acquis doivent être mis en place à différents niveaux, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou globale (i.e. nationale voire internationale). Il est en quelque sorte question ici de préserver les spécificités locales dans une dimension plus globale telle que l'envisage la notion de glocal chez Laplantine & Saillant (2005). Pour autant, les volontés politiques sont nécessaires mais non suffisantes sans un apport financier considérable en adéquation avec les actions envisagées.

« Le montage des projets de conservation ou d'exploitation durable d'une façon plus générale révèle clairement que la notion de « populations locales » à laquelle il est fait référence recouvre une conception stéréotypée ; la vision institutionnelle étriquée des « populations locales » qui prévaut depuis des décennies dans le domaine de la coopération au développement ne traduit pas la complexité de la réalité. » (Binot & Joiris : 2007 : 5).

---

<sup>41</sup> Les Gyeli du Cameroun désirent que leurs enfants soient scolarisés mais dans des écoles non mixtes, des écoles spécifiques à leur communauté.

<sup>42</sup> Pour les Gyeli du Cameroun, les autorités locales adoptent une attitude protectrice, positive et juste, du fait de leur marginalisation et du mépris que certains membres d'ethnies voisines affichent envers eux.

Beaucoup trop de rapports affichent une méconnaissance des pratiques très spécifiques des CC, ne s'attachant qu'au niveau superficiel, révélant alors l'incapacité de l'observateur à prendre du recul par rapport à ses propres valeurs. Les jugements portés ne sont pas forcément négatifs mais sont, de fait, réalisés en fonction du système de références dudit observateur, système très souvent basé sur des valeurs judéo-chrétiennes dont les CC n'ont que faire. Tout jugement de valeur doit être évincé, n'étant que le reflet subjectif des valeurs véhiculées par la communauté dont est issue l'observateur.

« C'est un processus idéologique qui est à l'œuvre : celui des préjugés non critiques de l'observateur occidental, c'est-à-dire un ethnocentrisme, délibéré... » Laplantine (1989 : 349)

### 5.2.1 Recommandations du côté des ethnies dominantes et des autorités

- Ainsi, au niveau gouvernemental, un plaidoyer pour des stratégies nationales adaptées au mode de vie des populations de chasseurs-cueilleurs, à leurs spécificités culturelles, à leurs attentes, etc., est essentiel ; penser cette problématique uniquement en terme d'intégration et non de cohabitation (fédération) tend à nier ces spécificités.
- Des moyens doivent être dégagés pour appliquer concrètement les articles de la Déclaration des Droits des peuples autochtones (cf. notamment l'article 39)<sup>43</sup>.
- Les diverses communautés de chasseurs-cueilleurs, ou leurs représentants élus, doivent également être décisionnaires des directives nationales mises en place. Une représentativité effective doit siéger autant au niveau local que national.
- Il s'avère nécessaire de redéfinir certains concepts non adaptables aux sociétés de CC (enfance, mariage précoce, travail, etc.) et de poser les questions de fond relatives au fonctionnement des CC.
- Placer les communautés au centre des projets (association, ONG, gouvernement, etc.) en les impliquant en tant que décisionnaires et non membres passifs.
- Sur le plan national, mettre en place des relais sensibles à la problématique des CC, qui rencontreraient régulièrement les relais locaux élus par les CC eux-mêmes. Ces relais doivent être spécialistes de différents domaines afférant à la justice, la santé, l'éducation comme, par exemple, des avocats, des médecins ou des enseignants.
- Aucune action ne peut avoir lieu sans concertation préalable et informée des populations concernées : mise en place du CLIP (cf. Lewis & al, 2008) dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice (partant du principe que la gestion forestière bénéficie déjà de ce système).
- Toutes les conséquences, positives et négatives, doivent être présentées aux communautés qui se positionneront alors en toute connaissance de cause. Il est bien entendu évident que tout changement survenu après la présentation du projet doit faire état d'un consentement des communautés concernées.
- Leur donner la possibilité d'accepter et de refuser les actions proposées.
- Leur fournir l'occasion d'exprimer leurs demandes, leurs besoins spécifiques et de réfléchir ensemble (tous les partenaires en présence) à la réalisation de ces actions en adéquation avec leur appréhension du monde.
- Reconnaître et valoriser au travers des divers médias (radio, télévision, festival, etc.) leurs pratiques et leurs spécificités culturelles.
- Prendre réellement en compte leurs spécificités (mode de vie en partie nomade, système acéphale, etc.) dans les lois locales, et nationales.
- Les lois coutumières appliquées pour régler des problèmes interethniques doivent prendre en considération celles des CC. Pour se faire, des représentants des deux parties en présence sont concertés et doivent être satisfaits des concessions réalisées.
- Les groupes souhaitant changer de mode de vie doivent être soutenus afin de réussir au mieux leur transition (prêt de matériel agricole, distribution de fournitures scolaires, etc.).
- Prendre la mesure des situations économiques précaires des populations voisines afin de ne pas mettre les CC en porte-à-faux quant aux aides apportées aux uns et non aux autres (notion de discrimination « positive » à éviter).

---

<sup>43</sup> « Les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à une assistance financière et technique, de la part des États et dans le cadre de la coopération internationale, pour jouir des droits énoncés dans la présente Déclaration. » (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/512/08/PDF/N0651208.pdf?OpenElement>)

- Il ne saurait exister de projets sans équipement et surtout sans moyen de fonctionnement ; des fonds doivent être trouvés auprès des gouvernements desdits pays, dans la mesure du possible.
- Prendre pleinement l'ampleur des responsabilités de l'Etat face à la destruction des ressources forestières (braconnage, exploitation forestière non durable, pollution des extractions minières, etc.).
- Aucune politique de sédentarisation forcée ne doit être appliquée aux communautés de CC qui doivent décider par eux-mêmes de leur mode de vie. Leur choix devant être respecté au nom du Droit de tout être humain de disposer de lui-même.

« Les déplacements des « acteurs mobiles » engendrent localement de fortes fluctuations démographiques saisonnières et impliquent de concevoir la gestion territoriale à différentes échelles de temps (raisonner sur des pas de temps saisonniers) et d'espace (inclure dans les cadres de concertation des acteurs qui sont éloignés physiquement).

- tels que le fait de nier les impacts fonciers négatifs induit par le zonage des aires protégées, et de nier les repositionnements sociologiques que cela implique au niveau des relations entre les acteurs ou au niveau des modalités d'exploitation de ces espaces (cf. les « nouveaux terroirs villageois »). Ces repositionnements et leurs conséquences (respect du nouveau zonage etc.) demandent du temps pour être réellement assimilés par les acteurs locaux. Or, ce temps d'assimilation n'est pas « compté » dans les chronogrammes des projets de conservation.

- tels que l'occultation, dans les processus de concertation pour la gestion des espaces périphériques aux aires protégées, des enjeux sociopolitiques et économiques (enjeux électoraux, jeux de pouvoirs, intérêts financiers etc.) portés par les élites. » (Binot & Joiris 2007 : 10)

### 5.2.2 Recommandations du côté des chasseurs-cueilleurs

- Prendre part aux discussions politiques qui, en tant que citoyens à part entière, sont indispensables dans la prise en compte de leurs réclamations.
- S'entendre sur la représentativité d'une ou plusieurs personnes de leur communauté, ces représentants pourront être les relais locaux qui seront amenés à travailler avec les relais nationaux, ils pourront être eux-mêmes des relais nationaux voire internationaux comme cela est déjà le cas dans certaines communautés comme les Koya au Gabon, mais si cela n'est pas possible, une personne d'une ethnie voisine, ou une association peut également être susceptible de jouer ce rôle.
- Suivant la taille des communautés concernées, et leur perception de la représentativité, une seule personne peut s'avérer très insuffisante même pour jouer un rôle local.
- Les informations doivent circuler et être diffusées régulièrement à l'oral (voie principale de ces communautés) et dans la langue desdites communautés (la langue étant un des véhicules de la culture, l'action de valorisation en sera d'autant plus forte).
- Bien mesurer toutes les conséquences des engagements pris, et tenter de tenir les engagements dans la mesure du possible, ou poser les difficultés rencontrées à la partie adverse afin d'en discuter lorsque les engagements ne peuvent être tenus.
- Prendre la mesure des responsabilités envers les actions d'autrui au même titre que celles envisagées par leur propre communauté.
- Gérer les problèmes inhérents à sa propre communauté, sans reporter systématiquement la culpabilité sur les ethnies voisines (mariage enfantin ou homosexuel, braconnage, etc.).
- Ne pas imposer une discrimination dite « positive »<sup>44</sup> qui exclue, de fait, les ethnies voisines.

---

<sup>44</sup> « De la maternité au tribunal, en passant par l'école et le marché, ce fléau est une réalité quotidienne pour les autochtones dans nombre de lieux de vie sociale. S'ensuit alors une jouissance des droits en pointillés. Eu égard à ce mal endémique qu'est la discrimination, les rédacteurs du projet de loi portant promotion et protection des peuples autochtones en République du Congo ont à bon droit considéré utile d'introduire à l'article 5 le principe de discrimination positive. » Bayeni (2007 : 61)

### 5.2.3 Recommandations conclusives sur la citoyenneté

- Campagne générale et gratuite d'établissement de pièces d'état civil à tous les CC (acte de naissance, pièce d'identité, carte d'électeur).
- Mettre en place un système d'information des différents Droits et Devoirs du citoyen, via une concertation entre les différentes populations locales pour connaître les meilleurs médias à utiliser (réunion locale, radio, télévision, etc.).
- Informer les représentants des CC de toute action politique et civile locale, et les inclure dans les décisions de réalisation.
- Les bailleurs de fonds (association, ONG, gouvernement, etc.) doivent s'engager à suivre concrètement leur projet localement afin d'éviter d'éventuels abus ou escroqueries.
- Accorder la majorité et, de fait, le droit de vote aux CC reconnus en tant qu'adultes par leurs pairs (jeunes parents, en charge de famille, âgés d'une quinzaine d'années).

« L'Etat a l'obligation de prendre des mesures spéciales et de mettre en oeuvre des actions coordonnées en vue de protéger les droits des peuples autochtones, d'améliorer leurs conditions de vie et de travail, et garantir le respect de leur intégrité. **Ces mesures spéciales ne doivent pas être contraires aux désirs librement exprimés par les peuples concernés.**<sup>45</sup> »  
Bayeni (2007 : 61, notes de bas de page)

### 5.2.4 Recommandations conclusives sur l'accès à la terre

- Plaidoyer d'accès aux terres qui vise les ressources naturelles de la forêt basé sur les règles de gestion séculaire des CC, soit sans restriction.
- Veiller à éradiquer le braconnage en se focalisant sur les commanditaires et non les exécutants en bout de chaîne.
- Les ressources forestières doivent être posées comme patrimoine commun aux CC, où la notion de propriété n'est pas perçue sur un plan individuel (cf. partie 4.3.1), et à l'Etat sur un plan d'équité ne permettant aucune domination d'une partie sur l'autre.
- Mettre en place un système d'autogestion locale sous la responsabilité des communautés concernées incluant des bilans réguliers, des contrôles, des discussions, etc.
- Permettre la mise en place effective du CLIP entre toutes les entreprises présentes dans le pays et les populations locales (CC ou Bilo).
- Valoriser les ressources naturelles du pays eu égard aux populations locales en leur reversant des taxes prélevées sur les exploitations forestières et minières.
- Faire des études d'impact réel des implantations d'exploitation forestière ou minière.
- Veiller à réduire au maximum ces impacts (minimiser la fragmentation de la forêt, protéger les lieux sacrés, etc.), et veiller au respect des réglementations et des accords signés par ces entreprises.
- Prendre la responsabilité de saisir l'entreprise pour non respect de ses engagements, et l'empêcher de continuer son exploitation abusive.
- Refuser toutes propositions d'exploitation allant à l'encontre des intérêts des populations locales aux seuls profits d'un petit groupe de personnes, ou d'une certaine élite.

« We know how to look after the forest. » (Paroles d'un CC Congolais, in Lewis, 2008/9 : 13)

### 5.2.5 Recommandations conclusives sur l'éducation

- Ainsi, au niveau gouvernemental, un plaidoyer pour des stratégies nationales éducatives adaptées au mode de vie des populations de chasseurs-cueilleurs, à leurs spécificités culturelles, à leurs attentes, etc., est essentiel. Les diverses communautés de chasseurs-cueilleurs, ou leurs représentants élus, doivent également être décisionnaires des directives nationales mises en place.

---

<sup>45</sup> Soulignée par nos soins, cette phrase est l'essence même de tout projet, toute réflexion, qui ne doit pas uniquement s'attacher au discours de surface des CC, craignant les représailles des ethnies dominantes.

- Il s'avère nécessaire de redéfinir le concept d'éducation pour ce type de société encore partiellement nomade : calendrier en fonction des saisons<sup>46</sup> (chasse, pêche, cueillette, récolte de miel, etc.), rythme journalier, etc.
- De même, le mode d'appréhension du monde devra pris en compte : apprentissage par imitation<sup>47</sup> plutôt qu'explicitement didactique, autonomie...
- Un centre éducatif par zone ainsi qu'un enseignant sont le minimum requis pour mener à bien ce genre d'action.
- Afin d'éviter toute tension liée à d'éventuelles différences de statut social, il est préférable que les enseignants soient CC. Néanmoins, dans un premier temps, il peut s'agir de jeunes diplômés issus de mariages mixtes.
- Les communautés devront être placées au centre du projet, en être les acteurs principaux afin de se l'approprier : les actions n'en seront que plus pertinentes et réussies.
- Il convient de questionner le contenu éducatif et de fixer des objectifs et des méthodes en fonction du système spécifique de valeurs et non en suivant des critères occidentaux prédéfinis (collectif vs individualiste).
- Enseignement en langue maternelle les premières années; le français seulement enseigné en tant que langue seconde.

« L'ajustement de variables culturelles avec l'impératif éducatif revient en un exercice délicat qui se doit d'être édifié par un concert de voix tant autochtones qu'institutionnelles.

A ce titre, il est à noter que l'UNICEF soutient au Soudan un projet particulièrement intéressant en matière de scolarisation des enfants nomades. Ce programme s'adresse aux « *enfants nomades qui, dû à leur isolement et aux déplacements fréquents, n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. C'est pour cela que l'UNICEF soutient la mise en place d'écoles mobiles. Ces écoles répondent particulièrement bien aux besoins des communautés nomades, parce que les enseignants et les matériaux scolaires se déplacent avec eux* »<sup>48</sup>. » Bayeni (2007 : 60)

### 5.2.6 Recommandations conclusives sur le travail

- Embaucher des éco gardes au sein des communautés de CC qui feront valoir la gestion de leurs ressources forestières vitales.
- Imposer un quota de recrues aux exploitations forestières et minières au sein des populations locales, CC et Bilo, dans la mesure des disponibilités et des désirs de ces communautés.
- Veiller au respect de ce quota en mettant en place des réunions de concertation entre toutes les parties concernées.
- Eradiquer l'exploitation des ethnies minoritaires, et en particulier les CC, par les ethnies dominantes.
- Mettre en place des formations locales accessibles aux membres de toutes les communautés, sans restriction liée au niveau d'instruction (mécanique, coiffure, etc.).
- Donner un accès à la vente directe sur les marchés à tous les CC, au même titre que les populations voisines d'agriculteurs.

### 5.2.7 Recommandations conclusives sur la santé

- S'appuyer sur des études scientifiques réalisées sur la perception de la maladie chez les CC afin de mieux cerner le comportement de ces populations face au domaine de la maladie.
- Prendre en compte leur vision et leur approche de la maladie dans tous projets.

<sup>46</sup> *L'apprentissage des savoir-faire, des pratiques culturelles est essentiel à toute cohésion de groupe, et peut s'avérer extrêmement précieux en cas d'échec scolaire ; les pratiques de chasse nécessitant beaucoup d'entraînement.*

<sup>47</sup> Cf. Turnbull, 1962, page 226.

<sup>48</sup> UNICEF Luxembourg, communiqué de presse du 23 janvier 2006,

[http://www.unicef.lu/fr/news/annoncements/2006/01/23-bilan-action-soudan/23\\_01\\_06\\_Bilan\\_Action\\_Soudan\\_fr.pdf](http://www.unicef.lu/fr/news/annoncements/2006/01/23-bilan-action-soudan/23_01_06_Bilan_Action_Soudan_fr.pdf) (30 mars 2007)

- Accepter que les CC, réputés grands guérisseurs, refusent la médecine dite « moderne » (médecine des blancs à travers le prisme des Bilo).
- Construction de dispensaires légers, voire mobiles pouvant ainsi se déplacer dans les villages reculés.
- Veiller, dans la mesure du possible, à la parité du personnel : Bilo – CC.
- Eradiquer la discrimination dans les centres de santé, les CC doivent être soignés au même titre que leurs voisins, par ordre d'arrivée.
- Construction de puits dans chaque village en impliquant les communautés locales.
- Gestion du puits et réparation de celui-ci déléguée à ces communautés.
- Envisager des campagnes de sensibilisation aux diverses maladies sexuellement transmissibles en concertation avec les CC afin de choisir les meilleurs médias de diffusion de l'information et de respecter les valeurs socioculturelles de ces populations.

### **5.2.8 Recommandations conclusives sur la justice**

- Prendre en compte toutes les lois coutumières au niveau national.
- Prendre en compte les lois coutumières des CC sur un même pied d'égalité que celles des Bilo.
- Donner une réelle possibilité aux campements de CC de régler les conflits suivant leur propre système coutumier.
- En cas de conflit entre deux ethnies différentes, veiller à ce que les parties en présence soient écoutées de manière équitable et réussissent à s'entendre sur un compromis.
- Veiller à ce que les décisions de justice, coutumière ou dite « moderne » soient respectées par toutes les ethnies, éradiquer l'impunité.
- Proposer des personnes relais, en qui les communautés concernées ont confiance, pouvant œuvrer pour les CC au niveau local et national (assistant juridique, avocat, etc.).

« Et s'il y a bien souvent une volonté affichée des décideurs de renforcer les structures démocratiques, notamment à travers un appui à la décentralisation, il y a peu fréquemment un transfert réel de pouvoir aux communautés locales pour la gestion de leurs ressources naturelles. » (Binot & Joiris, 2007 : 11)

## 6 Références bibliographiques

Ambianzi Itoua Yoyo (2008) *Stratégie nationale d'éducation des populations autochtones du Congo*, SNEPAC, Projet d'appui à l'éducation de base : PRAEBASE, République du Congo, 92p.

(2007) *Analyse de la situation des enfants et des femmes autochtones au Congo*, UNICEF & Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille, République du Congo.

Bahuchet Serge (1979) Pygmées de Centrafrique. Études ethnologiques, historiques et linguistiques sur les Pygmées Ba.Mbenga (aka/baka) du Nord-Quest du Bassin Congolais, *Études Pygmées III*, Paris : SELAF 73-74.

Bahuchet Serge (1989) *Les pygmées aka et baka (contribution de l'ethnolinguistique à l'histoire des populations forestières d'Afrique Centrale*, Thèse de doctorat, Département des Sciences du Langage, Université René Descartes (Paris V), Paris, 3 volumes, 766 p.

Bahuchet Serge (1993a) History of the inhabitants of the central African rain forest: perspectives from comparative linguistics, in C.M. Hladik (Ed). *Tropical forests, people and food. Biocultural interactions and applications to development*, Paris : Unesco/Parthenon, pp.37-54.

Bahuchet Serge (1993b) L'invention des Pygmées, *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 129, XXXIII-I, pp.153-181.

Bahuchet Serge (1996) Fragments pour une histoire de la forêt africaine et de son peuplement : les données linguistiques et culturelles, in C.M. Hladik, A. Hladik, H. Pagezy, O.F. Linares, G.J.A. Koppert et A. Froment (Eds). *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et perspectives de développement*, Paris : UNESCO, pp.97-119.

Bayeni Emmanuel (2007) *Le développement d'une politique nationale en vue de l'amélioration de la situation de protection des droits des enfants et des femmes autochtones, Analyse de la situation des enfants et des femmes autochtones au Congo*, République du Congo : UNICEF, 126p.

Bigombe Lobo Patrice, République du Congo, *Dynamiques plurielles de mobilisation pour la reconnaissance et la protection des droits des Pygmées au Congo*.

Binot Aurélie & Daou Véronique Joiris (2007) Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale, in *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors Série 4, novembre, pp.1-12.

Cheyssial Jean-Claude (2005) *Les sentiers de l'intégration pygmée*, documentaire de 52 minutes réalisé auprès de populations de chasseurs-cueilleurs Koya et Bongo du Gabon.

Clastres Pierre (1999, 2005): *Archéologie de la violence, La guerre dans les sociétés primitives*, Poche essai, L'AUBE, 90pp.

COOPI, CARITAS & OCDH (2004) *Renforcement aux actions de lutte à la discrimination de la minorité pygmée Aka en RCA et valorisation de son identité socioculturelle*, projet financé par l'Union Européenne et exécuté par l'ONG COOPI en partenariat avec Caritas de Mbaiki et l'Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme (OCDH).

Delobea J.-M. (1989) *Yamonzombo et yandenga, Les relations entre les villages monzombo et les campements pygmées Aka dans la sous préfecture de Mongoumba*, Paris : SELAF.

Demolin Didier & Serge Bahuchet (1990) Les langues des Pygmées du Haut-Zaïre : un réexamen de la question, *Twentieth Colloquium on African Languages and Linguistics*, Leiden.

Dhellemmes R.P. (1985) *Le père des Pygmées*, L'aventure vécue, Flammarion.

Grinker Roy Richard (1994) *Houses in the Rainforest : Ethnicity and Inequality among Farmers and Foragers in Central Africa*, Berkeley : University of California Press.



- Grenand Françoise, Quelle scolarité pour quels élèves ? *Anthropologie et développement durable*, sites internet : [www.ulb.ac.be/soco/apft/](http://www.ulb.ac.be/soco/apft/) , and : [lucy.ukc.ac.uk/Rainforest/frp-website/FRP-Programme.html](http://lucy.ukc.ac.uk/Rainforest/frp-website/FRP-Programme.html).
- Horta Korrina (2002) NGO efforts in Africa's largest oil project, *Review of African Political Economy*, vol. 29, n°91, pp.173-177.
- Jackson Dorothy (2006) *The health situation of women and children in Central African Pygmy peoples*, site : [http://www.forestpeoples.org/documents/africa/c\\_af\\_pygmy\\_health\\_may06\\_eng.shtml](http://www.forestpeoples.org/documents/africa/c_af_pygmy_health_may06_eng.shtml).
- Joiris Daou Véronique (1994) Elements of Techno-Economic Changes among the Sendarised Bagyeli pygmies (South-West Cameroon), *African Study Monographs*, vol.15, n°2, pp.83-95.
- Keenan Jeremy H. (2005) Chad-Cameroon oil pipeline : The World Bank and Exxon-Mobile in the "Last Chance Saloon", *Review of African Political Economy*, vol.32, n°104/105, pp.395-405.
- Kessedjian Catherine (1997) Le renouveau et l'avenir du concept de propriété dans les pays étudiés, Rapport de synthèse, *Revue internationale de droit comparé*, vol. 49, n°3, pp.621-625.
- Knight Judith (2008) Esprits de la forêt, *Revue de vulgarisation sur le Gabon*, Printemps.
- Laplantine François (1986, 1992) *Anthropologie de la maladie, Etude ethnologique des systèmes de représentation étiologiques et thérapeutiques dans la société occidentale contemporaine*, Paris : Payot.
- Laplantine François & Francine Saillant (2005) Globalisation, terrain et théorie : l'anthropologie retraversée, *Parcours anthropologiques 5*, Lyon, CREA, Université Lumière Lyon 2, pp.10-17.
- Lebas Landry (2008) *Etude de l'importance de l'ivindo pour les populations locales afin d'évaluer les impacts potentiels du projet Bélinga sur le milieu naturel et humain et pour proposer aux parties prenantes des recommandations pour la gestion et le suivi du projet*, Brainforest, 29p.
- Lewis Jerome (2000) Forest people or village people. Whose voice will be heard?, *Africa's Indigenous Peoples: 'First Peoples' or 'Marginalized Minorities'?*, *Annual International African Studies Conference*, University of Edinburgh, 24-25 May, 11p.
- Lewis Jerome (2004) Using avoidance to maintain autonomy. The Mbendjele Yaka in Northern Congo-Brazzaville, *World Rainforest Movement Bulletin 87*, site : <http://www.wrm.org.uy>, 3p.
- Lewis Jerome & John Nelson (2006) Logging in the Congo Basin. What hope for indigenous peoples' resources, and their environments?, *Indigenous Affairs*, n°4, Copenhagen, International Work Group for Indigenous Affairs, pp.8-15.
- Lewis Jerome (2006) Managing abundance, not chasing scarcity: the real challenge for the 21<sup>st</sup> century, *Radical Anthropology*, The scarcity myth, Stuart Watkins (Ed.), pp.11-18, site: [www.radicalanthropologygroup.org](http://www.radicalanthropologygroup.org)
- Lewis Jerome, Luke Freeman & Sophie Borreill (2008) *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo*, Intercooperation, Fondation Suisse pour le Développement et la Coopération Internationale et la Société pour les peuples menacés suisse, Berne.
- Maget Laurent & Lolke van der Veen (2003-2004) *Le dictionnaire*, film scientifique documentaire retraçant la remise du dictionnaire geviya/français auprès de la communauté geviya du Gabon, 22 min., site : <http://maget.maget.free.fr/Filmo/Le.Dictionnaire.htm>
- Maget Laurent & Paulin Pascale (2007-2008), *Baka.mov*, film scientifique documentaire donnant un aperçu du travail d'ethnolinguiste réalisé chez les Baka du Gabon, 22 min., site : <http://maget.maget.free.fr/Filmo/ref.htm>
- MASSAHF & UNICEF (2007), *Enquête CAP sur les connaissances, attitudes et pratiques des peuples autochtones en matière de prévention du VIH/SIDA et de leur accès aux services sociaux de base*.
- Mayer Raymond (1987) Langues des groupes pygmées au Gabon : un état des lieux, *Pholia*, vol. 2, pp.111-124.
- Mayer Raymond (2002) *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville : Editions du LUTO.

- Mba Abessole Paul (2004) *Le livre blanc des droits humains au Gabon*, Libreville : Ministère des Droits de l'Homme, Multipress.
- Museur Michel (1969) Récentes perspectives sur la culture des Mbuti, *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 9, n°33, pp.150-159.
- Mwindapress (2008) Interview de Kaya A. Mbaya, femme Pygmée de Sibiti, République du Congo, Journal en ligne, mardi 4 novembre 2008, site internet : [http://www.mwinda.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=206:moi-kaya-a-mbaya-femme-pygme&catid=67:actualite&Itemid=193](http://www.mwinda.org/index.php?option=com_content&view=article&id=206:moi-kaya-a-mbaya-femme-pygme&catid=67:actualite&Itemid=193)
- Nelson John, Justin Kenrick & Dorothy Jackson (2001) *Report on a consultation with Bagyeli Pygmy communities impacted by the Chad-Cameroon oil pipeline project*, Forest People's Programme : [www.forestpeoples.org](http://www.forestpeoples.org).
- Ngima Mawoung Godefroy. (2001) The relationship between the Bakola and the Bantu peoples of the Coastal regions of Cameroon and their perception of commercial forest exploitation, *African Study Monographs*, Supplementary Issue 26, Kyoto University : The Center for African Area Studies, pp. 209-235.
- Nke Ndih Jean (2002) Comment peut-on être écologique en Afrique ? *Le Monde Diplomatique*, Déc. 2002.
- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) & The Rainforest Foundation (2006), *Les droits des peuples autochtones en République du Congo : Analyse du contexte national et recommandations*, Rapport élaboré comme contribution de la société civile à l'élaboration de la « Loi portant promotion et protection des Pygmées au Congo ».
- Paulin Pascale (en cours), *Les Baka du Gabon : études ethnolinguistiques*, Thèse de Doctorat, Département des Sciences du Langage, Université de Lumière Lyon II.
- Paulin Pascale (à paraître 2009) Les Baka du Gabon victimes de discrimination : une étude de cas, *State of the World's Minorities Report*.
- Paulin Pascale (2008) Les Pygmées baka du Gabon : approche sociolinguistique, *Autour des langues et du langage : perspective pluridisciplinaire, Colloque international des Etudiants chercheurs en Didactique des langues et en Linguistique*, Grenoble (4-7 juillet 2006) Presses Universitaires de Grenoble, pp. 307-314.
- Paulin Pascale (2007) The Baka of Gabon: the Study of an Endangered Language and Culture., David M., Ostler N., Dealwis C.(eds), *FEL XI, Working Together for Endangered Languages: Research Challenges and Social Impacts*, Kuala Lumpur, Malaysia (26-28 October 2007) University of Malaya, pp.163-171.
- Paulin Pascale (2006) The role of literacy in the community of Baka Pygmies (North Gabon), *37th Annual Conference on African Linguistics*, Eugene, USA, April 2006.
- (2008).*Rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF sur la situation du respect des droits de l'homme des populations Mbororo et Baka de l'Est Cameroun*, 64p.
- Renaud Patrick (1976) Le bajele : phonologie, morphologie nominale, *Les dossiers de L'ALCAM*, vol. 1-2, Yaoundé : ALCAM (Atlas Linguistique du Cameroun).
- Sifa Nduire Cornélie (2008), *Les populations de Maringa-Lopori-Wamba, l'accès aux ressources naturelles et les conflits fonciers : cas de la zone K7/K2*, African Wildlife Foundation (AWF).
- Seitz Stefan (1993), *Pygmées d'Afrique centrale*, Paris : Peeters/Selaf, 356p.
- Thomas Jacqueline M.C. & Serge Bahuchet (1988) La littérature orale pour l'histoire de l'Afrique centrale forestière, *Die Oralliteratur in Afrika als Quelle zur Erforschung der traditionellen Kulturen*, Wilhelm J. G. Möhlig Hermann Jungraithmayr, Thiel J.F. (eds), Berlin :D. Reimers, pp. 301-327.
- Turnbull Colin M. (1961-62) *The Forest People, a Study of the Pygmies of the Congo*, New-York : Simon & Schuster.
- Unesco (13 mars 2003) Intangible Cultural Heritage Section's Ad Hoc Expert Group on Endangered Languages, *Language Vitality and Endangerment*, Paris.

Van Dijk Han, Neree Awana Onguene & Thomas W. Kuyper (2003) Knowledge and Utilization of Edible Mushrooms by Local Populations of the Rain Forest of South Cameroon, *AMBIO : A Journal of the Human Environment*, 32(1) :19-23.

Verdu & al. (2009a) Origins and Genetic Diversity of Pygmy Hunter-Gatherers from Western Central Africa, *Current Biology* doi:10.1016/j.cub.2008.12.049.

Entretien de Paul Verdu par Lescoart Marie (2009b), Génétique des populations, 50 000 ans d'histoire génétique des Pygmées, *Journal du CNRS* n°233.

WWF (2008) *La forêt cathédrale, hommage à la forêt de Minkébé*, Film.

Site 1 : <http://www.claiminghumanrights.org/non-discrimination.html?&L=1>

Site 2 : Fondation Raconda Walker :

[http://www.cyberquebec.ca/\\_layout/?uri=http://www.cyberquebec.ca/rapondawalker/](http://www.cyberquebec.ca/_layout/?uri=http://www.cyberquebec.ca/racondawalker/)

## 7 Annexes

### 7.1 Guide d'entretiens

Réalisé à partir du Rapport conjoint OHCHR-BIT-UNICEF sur la situation du respect des droits de l'homme des populations Mbororo et Baka de l'Est Cameroun (sept 2008)

**Ce guide d'entretiens comme son nom l'indique n'est qu'un guide destiné à récolter les informations qui nous intéressent. Il n'est bien entendu pas exhaustif. Il peut, et doit, à tout moment être adapté, modifié en fonction de la situation d'enquête.**

#### 7.1.1 Santé

- Combien de personnes de plus de 40/50 ans compte votre communauté/village?
- Combien d'enfants les femmes ont-elles en moyenne ? Quelle est la taille moyenne d'une famille ?

**Il s'avère impératif de préciser tous les enfants même les enfants décédés car ils ne sont pas toujours pris en considération en dessous de 2 ans.**

**Quelle acception revêt le terme famille ? nucléaire ? Le préciser en fonction des communautés.**

- A quel âge une femme est-elle en âge de se marier et d'avoir des enfants ?
- La polygamie est-elle pratiquée ? si oui par quel pourcentage d'hommes ?

**A nous de calculer combien d'hommes dans le village ont cette pratique.**

- Les enfants sont-ils vaccinés ? si oui contre quoi ? a quand remonte la dernière campagne de vaccination ? par qui a-t-elle été menée ?
- Désirez-vous que vos enfants soient vaccinés ? Pourquoi ?
- Disposez-vous de moustiquaires ?
- Pourquoi ? Comment faites-vous pour éloigner les moustiques ?
- A quelle distance se trouve le centre de santé le plus proche ? Y avez-vous accès facilement? si non, quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour y accéder ?
- Allez-vous souvent dans ce centre ? Pourquoi ?

Dans quelles conditions, par rapport à quelle maladie ?

- Quelles sont les principales maladies touchant les membres de votre communauté ?
- Avez-vous entendu parler du VIH/SIDA ? des MST ? Si oui :
  - Pour vous le VIH/Sida, c'est quoi ?
  - A quelle occasion avez-vous entendu parler de cette maladie ?
  - Connaissez-vous une personne de votre entourage qui a eu cette maladie ?
  - Comment avez-vous vécu cette situation ?
- Quelle utilisation faites-vous des plantes médicinales ?
- Quelles sont les maladies que vous allez faire soigner chez les guérisseurs, et celles que vous allez faire soigner à l'hôpital ?
- Quels sont les aliments de consommation quotidienne ?
- Combien de fois par jour mangez-vous ?
- Votre communauté dispose-t-elle d'un puits d'eau potable ? si non, à quelle distance se trouve le puits le plus proche ? Où puisiez-vous l'eau ?

**Certaines de ces questions ne prennent pas du tout en considération leur vision de la maladie, donc n'oubliez pas d'adapter les questions quand vous sentez que cela est nécessaire et d'être réactif : c'est-à-dire de proposer alors de nouvelles questions allant dans le sens de leur vécu, de leur vision du monde.**

#### 7.1.2 Education

- Les enfants vont-ils à l'école ? Les filles et les garçons ?
- Jusqu'à quel âge les enfants vont-ils à l'école ?
- A quelle distance se trouve l'école la plus proche ?
- Quel est le niveau d'étude du membre de la communauté le plus éduqué ?

- Lorsque les enfants ne sont pas à l'école, que font-ils ?
- Quelles sont les activités que vous apprenez à vos enfants ?
  - Aux garçons ?
  - Aux filles ?

- Quels sont les métiers que les enfants rêvent de faire ?

**Cette question n'est absolument pas pertinente pour de nombreux CC puisqu'ils sont en adéquation avec leur mode de vie où la notion de métier n'existe pas : ils chassent, pêchent, cueillent et font quelques plantations pour manger, par exemple.**

- Souhaitez-vous que vos enfants aillent à l'école ?
  - Pourquoi, dans quel but ?
  - Pour apprendre quoi, que va leur apporter le fait d'aller à l'école ?
  - Qu'est-ce qui vous paraît important que les enfants apprennent ?

- Quel type d'accès à l'information existe-t-il dans la communauté (radio ?)?

- Les adultes ont-ils accès à des formations professionnelles ?

A travers les différentes questions, nous retrouverons les problématiques suivantes :

- Quels sont réellement leurs besoins ? Est-ce qu'ils ont été définis de manière précise ?
- Quel type d'enseignement ? Quelles matières ? Jusqu'à quel niveau scolaire ?
- Désirent-ils intégrer le savoir des Anciens dans cet apprentissage scolaire ?
- Est-ce compatible avec leur propre vision didactique (théorique versus pratique, explicite versus imitation) ?
- Est-ce leur priorité ? Quelle période annuelle est propice à la scolarisation ?
- Comment veulent-ils accéder à ces différents savoirs ?

### 7.1.3 Accès à la citoyenneté

- à quelle distance se trouve le centre d'Etat civil le plus proche ?
- les parents font-ils systématiquement enregistrer leurs enfants à la naissance ?
- quelle est la proportion d'enfants sans acte de naissance ?

**A nous de compter les enfants qui ont des actes de naissance par rapport au nombre total d'enfants. De même à compter les adultes en possession d'acte de naissance.**

- les autorités monnayent-elles les actes de naissance ?
- Les membres de la communauté possèdent-ils tous des cartes d'identité ? des cartes électorales ?
- Les membres de la communauté se sentent-ils camerounais, gabonais, congolais ou centrafricains ?
- Les membres de la communauté en âge de voter ont-ils participé aux dernières élections ?
  - si non, pourquoi ?
- Quels types de rapports existent-ils entre les membres de la communauté et les membres des communautés voisines d'ethnie différente ?
- Comment les voisins les considèrent, les traitent-ils ?
- Parlent-ils la langue de leurs voisins ? Dans quelles circonstances ?
- Travaillent-ils pour eux ?
- Est-ce que les membres de la communauté participent à la vie publique et politique de la localité ?
- Ont-ils une association les représentant dans la région ?
- Font-ils partie de cette association ? Pourquoi ?

Accès à la terre et aux ressources:

- les membres de la communauté possèdent-ils des titres fonciers pour leurs terres ?
- votre village est-il indépendant administrativement ?
- D'où les membres de la communauté tirent-ils leurs revenus ?
- Quels sont les métiers les plus pratiqués ?

#### **7.1.4 Genre**

- quelles sont les tâches réservées aux hommes et celles réservées aux femmes ?
- Est-ce qu'en l'absence des femmes, les hommes peuvent le faire ? et inversement ?
- quels sont les rapports entre hommes et femmes ?
- Est-ce que les hommes et les femmes mangent ensemble ?
- comment les mariages sont-ils décidés ?
- quels sont les rôles respectifs de l'homme et de la femme dans l'éducation des enfants ?
- Préciser qui s'occupe des garçons et qui s'occupe des filles, et de quel âge à quel âge ?
- Les mariages mixtes avec des membres d'une ethnie différente sont-ils fréquents ?
- Est-ce qu'il existe des mariages avec d'autres communautés ethniques différentes ?
  - Si oui, femme Pygmée et homme autre ou inversement ?
- Comment les enfants sont considérés ?
  - Est-ce que l'enfant fait partie de l'ethnie du père ?
  - Est-ce que l'enfant fait partie de l'ethnie de la mère ?
- Comment l'enfant se considère lui-même ? Quelle ethnie ? Les deux ?
- Quelle langue parle l'enfant ?
- Quel avenir souhaitez-vous/ imaginez-vous pour vos enfants
- Comment, vous-même, désirez-vous vivre ? Quel mode de vie, semi-nomade, chasse, pêche, accès à la forêt sans restriction, etc. ? En ville avec un métier différent ?

#### **7.1.5 Accès à la justice**

- Est-ce que vous avez des problèmes avec certains membres de communautés voisines ?
  - Si oui, lesquels ?
  - Est-ce grave ?
- Comment ces problèmes sont résolus ? Par qui ?
  - Est-ce que cela vous convient ? Pourquoi ?
  - Comment peuvent-ils être résolus ?
- Est-ce que vous avez des problèmes avec certains membres de votre propre communauté ?
- Comment ces problèmes sont résolus ? Par qui ?
  - Est-ce que cela vous convient ? Pourquoi ?
  - Comment peuvent-ils être résolus ?
- Est-ce qu'il existe un chef dans votre village ?
  - Si oui, est-il de votre communauté ?
  - Si oui, exposez-vous les problèmes à votre chef ?
- Est-ce qu'un procès est réalisé ? Est-ce que la justice coutumière est bien appliquée et respectée ?
  - Si non, envisagez-vous d'avoir recours aux autorités administratives pour résoudre ces problèmes ?
- Certains membres de la communauté ont-ils déjà fait appel à la justice administrative ?
  - si oui, quel en fut le résultat ?
  - Par quel moyen ?
- Les membres de la communauté connaissent-ils leurs droits ? Bénéficient-ils d'un appui juridique par des ONG ou des particuliers ?
  - Si non : désirez-vous que cela existe ?
  - Dans quel but, dans quelles conditions ?
- Existe-t-il une organisation qui œuvre pour votre communauté ? Si oui :
  - En faites-vous partie ? Pourquoi ?
  - Vous reconnaissez-vous dans cette association ? Est-ce qu'elle vous convient ?
  - Si non, pourquoi ?
  - Comment le représentant a été désigné ? Cela vous convient-il ?
  - Si non, que proposez-vous pour désigner le représentant ?

## **7.1.6 Accès à l'emploi**

### **7.1.6.1 Questions aux communautés et à la société civile**

- Avez-vous connaissance de personnes membres de la communauté qui ont un emploi au moins temporaire dans l'administration ou à la mairie ?
  - Si oui, combien sont-ils ?
- Est-ce qu'il vous ait déjà arrivé de demander un emploi quelque part ou de répondre à une offre de concours ?
  - si non pourquoi ?
  - si oui, quel fut le résultat ?
- Comment vous traite-t-on quand vous vous présentez pour une demande d'emploi ? Pensez vous que l'on vous traite différemment des autres ?
- Comment ceux d'entre vous qui ont ou ont eu un emploi dans le privé ou chez des particuliers sont/ont-ils été traités ?
  - Quelles sont/étaient vos rémunérations ?
  - Les paiements sont/étaient-ils réguliers ?
- Est-ce que vos emplois traditionnels bénéficient d'un soutien de la part de l'administration locale ?
  - Si non, le souhaitez-vous et sous quelle forme ?

### **7.1.6.2 Questions aux autorités administratives/municipales**

- Quelles sont les différentes populations de cette zone ? Les différents groupes ethniques ?
- Est-ce qu'il y a des différences d'utilisation de l'espace en fonction de chaque ethnie ou groupement ?
- A qui appartient la terre ?
- Comment sont réparties les terres dans cette zone ?
- Quel est le mécanisme d'acquisition d'une portion de terre dans cette zone pour :
  - les communautés locales ?
  - pour les populations étrangères (bantous immigrés ou autre) ?
- A qui appartiennent les ressources naturelles ?
  - Comment sont-elles gérées ?
- Quels sont les produits forestiers les plus consommés ?
  - À quelles fins ?
- Comment organisez vous les activités d'agriculture ?
  - De chasse ?
  - De pêche ?
  - Et de cueillette ?
- Que prévoit la coutume pour les personnes du village qui veulent pratiquer ces activités ?
  - Et pour les étrangers ?
  - Les sociétés forestières ?
- Existe-t-il des tensions entre personnes dans la pratique de ces activités ?
  - Si oui lesquelles ?
  - Et comment les résolvez-vous ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans la réglementation de ces activités ?
- Quelles relations entretenez-vous avec :
  - les populations locales ?
  - les associations et ONG ?
- Existe-t-il des tensions entre vous ?
  - Si oui lesquelles ?
  - Pour quelles raisons ?
  - Comment les avez-vous résolues ou comptez-vous les résoudre ?
- Appliquez-vous la loi coutumière ou moderne pour résoudre les conflits ?
  - Comment ?
- Qu'est ce que la coutume prévoit pour résoudre ces conflits ?
  - Quelle coutume appliquez-vous ?
  - Pourquoi ?

Comment ?

- Intervenez-vous pour résoudre des conflits entre les différentes communautés locales ?  
Si oui comment ?
- Intervenez-vous pour résoudre les conflits entre populations et agents de SIFORCO ?  
De quelle manière ?

- Quel est selon vous le nombre de Pygmées, chasseurs-cueilleurs, qui font un travail rémunéré pour le compte des administrations publiques et municipales dans la localité ?
- Qu'est-ce qui empêche ou gêne leur recrutement ?
- Quels sont les moyens mis en oeuvre pour faciliter leur recrutement ?
- Comment réagissent-ils lorsqu'on leur fait des offres d'emploi ?

#### **7.1.7 Travail des enfants**

**Définir la notion de travail : est-ce une activité rémunérée tout simplement ?**

**Définir la notion d'enfant : à partir de quel âge environ est-on considéré comme adulte ?**

**Définitions en fonction des différentes communautés mais également en fonction des autorités administratives.**

##### **7.1.7.1 Questions aux communautés et à la société civile**

- Quel type de travail les enfants garçons/filles exécutent-ils au sein et en dehors de la communauté ?
- Combien d'heures travaillent-ils par jour ?
- Qui les fait travailler et pour quelles raisons ?
- Est-ce que les travaux qu'ils font leur permettent de fréquenter normalement l'école ?

##### **7.1.7.2 Questions aux autorités administratives/municipales**

- Le travail des enfants est-il un phénomène réel dans la localité ?
- Si oui, qu'est-ce qui est fait au niveau politique et administratif pour éviter cela ?

**Il est impératif de noter les réactions des participants ou des représentants des communautés dont les réflexions peuvent être riches d'enseignement.**



## 7.2 Annexe Gabon

### 7.2.1 Accès des Bongo à la citoyenneté par Guy Max Moussavou :

- A quelle distance se trouve le centre d'Etat civil le plus proche ?  
Les centres d'état civil où peuvent se rendre les Bongo sont les sous-préfectures, les préfectures, les gouvernorats et les Mairies. Dans certaines régions :

Localisation	Distances moyenne	Possession d'acte de naissance par les Bongo
Villages après Ikobey	50 km	15 à 30 %
Mimongo	Sous préfecture dans la commune	60% (tous les enfants issus de mariages mixtes en possèdent)
Matamatsenguè-Foungui	20 km	40 %
Foungui-Mbigou	25 à 35 km	20 %
Mimongo-lboundji	30 km des communes et de la sous préfecture	15 %
Boumango	3 km des communes et de la sous préfecture	80 %
Campements autour de Mimongo	5 à 10 km	0 à 5 %

- Quelle est la proportion d'enfants sans acte de naissance ?  
La proportion varie selon les zones, le tableau qui suit en donne une estimation.

Localisation	Proportion sans acte de naissance
Villages après Ikobey	40 %
Mimongo	20 %
Matamatsenguè-Foungui	60 %
Foungui-Mbigou	70 %
Mimongo-lboundji	80 %
Boumango	10 %
Campements autour de Mimongo	80 %

### 7.2.2 Entretien auprès de Pierre Moudouma Koumba, Préfet du Haut Ntem basé à Minvoul de 2002 à 2007 par Pascale Paulin.

Cet entretien a été réalisé en avril 2009, la population baka de la région de Minvoul est estimée à 350 habitants.

#### 7.2.2.1 Accès à la citoyenneté :

- Combien de personne possède un acte de naissance ? Sont-ils monnayés ?  
Lors de la mission Unicef en mai 2007, 93 certificats de naissance ont été délivrés officiellement et gratuitement à des enfants de 0 à 14-15ans et des moustiquaires ont également été distribuées à cette occasion.
- Les membres de la communauté possèdent-ils tous des cartes d'identité ? des cartes électorales ?  
Comme la quasi-totalité des adultes n'ont pas de certificat de naissance, ils n'ont pas de carte d'identité et donc certainement pas de carte électorale.

- Les membres de la communauté en âge de voter ont-ils participé aux dernières élections ? Si non, pourquoi ?

Peut-être un membre du village de Mféfélam a voté mais je ne suis pas certain qu'il ait une carte électorale.

- Quels types de rapports existent-ils entre les membres de la communauté et les membres des communautés voisines d'ethnie différente ?
- Comment les voisins les considèrent, les traitent-ils ?

La communauté baka est chosifiée, la majorité des Fang les considèrent comme leur propriété.

- Est-ce que les membres de la communauté participent à la vie publique et politique de la localité ?

Oui, les Baka participent à la vie publique, ils prennent part aux animations de la vie quotidienne et ils sont associés à la Fête Nationale du Gabon qui a lieu le 15 août. Par contre, ils ne participent pas à la vie politique.

- Ont-il une association les représentant dans la région ?

L'association Edzengui est reconnue par l'autorité locale car elle a été légalisée auprès du Ministère de l'Intérieur. Les responsables ont un récépissé de déclaration officielle, l'association est donc reconnue au niveau national.

#### **7.2.2.2 Accès à la terre et aux ressources :**

- Les membres de la communauté possèdent-ils des titres fonciers pour leurs terres ?

Non aucun.

#### **7.2.2.3 Accès à la justice :**

- Certains membres de la communauté ont-ils déjà fait appel à la justice administrative ?

Non. J'ai moi-même écrit aux autorités concernées pour obtenir la construction d'une école à Esseng (village fang à proximité de Mféfélam, cf. carte p.29) mais il n'y avait aucune motivation de la part des Baka. J'ai également proposé la formation d'une personne baka qui aurait été chargée de l'instruction, mais ce projet n'a pas fonctionné.

- Les membres de la communauté connaissent-ils leurs droits ?

Non.

- Bénéficient-ils d'un appui juridique par des ONG ou des particuliers ?

Non. Même les responsables de l'association Edzengui ne maîtrise pas la portée juridique des statuts de cette association. Leur espoir est uniquement fondé sur l'appui matériel (généralement fourni par le WWF), les Baka ne montrent pas d'autres aspirations.

#### **7.2.2.4 Questions aux autorités administratives/municipales**

- Quelles sont les différentes populations de cette zone ? Les différents groupes ethniques ?

Il y a des Fang (ethnie majoritaire de la région et du pays), des Baka, des Bulu du Cameroun, des Hausa du Cameroun (nationalité gabonaise), des Maliens et des Nigériens.

- Est-ce qu'il y a des différences d'utilisation de l'espace en fonction de chaque ethnie ou groupement ?

Dans la ville de Minvoul, les différentes populations se regroupent par quartiers. Ainsi les Hausa se trouvent au centre de Minvoul, les Camerounais (Bulu, Etone) se situent entre l'hôpital et la poste. Les Baka sont à l'extérieur de la ville.

- A qui appartient la terre ?

Au groupe fang, mais administrativement c'est morcelé si nous regardons le cadastre. En effet, les Fang et les Hausa ont acheté légalement les terres, ils sont arrivés de Minkébé au même moment que les Colons vers 1923.

- A qui appartiennent les ressources naturelles ? Comment sont-elles gérées ?

Elles appartiennent à l'Etat. Minkébé (filon d'or) est à environ 100km, les orpailleurs s'y rendent en pirogue. Le gibier appartient à l'Etat qui assure sa régulation via le Ministère des Eaux et Forêts avec à sa tête le Conservateur Daniel Muckagni Ikapi, ce dernier est installé à Oyem. Les gardes forestiers effectuent des patrouilles. En principe pour chasser le gros gibier, il faut une autorisation et il n'existe pas de distinction entre les Baka et les autres ethnies. Il n'y a pas de réelle prise en considération de leurs différences. Leur existence est connue mais ils sont assimilés aux ethnies voisines, ici particulièrement aux Fang. Mais les Baka outrepassent ces règles. Il n'est pas certain qu'ils sachent qu'il est nécessaire de détenir une autorisation.

- Quels sont les produits forestiers les plus consommés ? À quelles fins ?

Bananes, manioc, taro, patate douce, gazelle, antilope, sanglier, porc-épic, éléphant (ce circuit de vente est caché car il est interdit).

- Que prévoit la coutume pour les personnes du village qui veulent pratiquer ces activités ? Et pour les étrangers ? Les sociétés forestières ?

Maintenant il n'y a plus de règles coutumières, ils font comme ils veulent et partent chasser dans n'importe quelle zone, excepté le Parc National protégé de Minkébé. Toutes les terres appartiennent à l'Etat. Les Baka ne peuvent pas revendiquer les terres, ce n'est légalement pas possible.

Leur existence est reconnue légalement mais le recensement pose problème. De plus, ils n'ont pas l'idée d'appropriation des terres, cela est dû à leur attitude nomade.

Ils ont commencé à se fixer dans les années 80-90, comme, par exemple, pour réguler leur pratique médicinale (village de Bitouga).

Pour le moment, les sociétés forestières ne sont pas encore arrivées jusqu'à Minvoul.

- Existe-t-il des tensions entre personnes dans la pratique de ces activités ? Si oui lesquelles ?

La chasse pose problème surtout en ce qui concerne l'éléphant et la panthère qui sont des espèces protégées.

- Et comment les résolvez-vous ? Quelles difficultés rencontrez-vous dans la réglementation de ces activités ?

Quand l'administration convoque le chasseur ou fait intervenir les Eaux et Forêts, une réunion entre les différents acteurs a lieu avec une confrontation pour vérifier des faits. L'autorité fait alors des saisies sur les armes et sur la viande, puis il y a des poursuites judiciaires. Certains chasseurs fangs vont en prison mais pas les Baka car ils disparaissent rapidement en forêt.

- Quelles relations entretenez-vous avec : les populations locales ? les associations et ONG ?

L'administration a des relations plus étroites avec le WWF et les Eaux et Forêts qu'avec l'association Edzengui. Cette dernière est surtout sollicitée pour la Fête de l'Indépendance.

- Existe-t-il des tensions entre vous ?

Non.

- Qu'est-ce que la coutume prévoit pour résoudre les conflits ? Quelle coutume appliquez-vous ? Pourquoi et comment ?

Selon les circonstances, les deux lois sont utilisées pour trancher les palabres. La loi moderne ne reconnaît pas l'adultère donc on se sert de la coutume pour fixer le montant entre les deux parties. Le Préfet se trouve garant de ce qui est payé. Quand la personne ne veut pas se soumettre à cette décision, alors il a affaire au tribunal moderne. Un procès verbal est alors émis et joint à la plainte de la personne envers le tribunal.

En cas de problème, la procédure est la suivante : on se réfère en premier lieu au Chef du village, puis ensuite au Chef de Canton, donc les problèmes sont gérés en amont. C'est seulement si cela ne fonctionne pas que l'on a affaire au Préfet, et éventuellement au tribunal.

#### **7.2.2.5 Accès à l'emploi**

- Quel est selon vous le nombre de Pygmées, chasseurs-cueilleurs, qui font un travail rémunéré pour le compte des administrations publiques et municipales dans la localité ?

Aucun.

- Qu'est-ce qui empêche ou gêne leur recrutement ?

Les Baka ne veulent pas s'affranchir et préfèrent rester dans leur environnement.

- Quels sont les moyens mis en oeuvre pour faciliter leur recrutement ? Comment réagissent-ils lorsqu'on leur fait des offres d'emploi ?

L'administration locale envoie une convocation pour de la main d'oeuvre concernant des travaux ponctuels (défrichage par exemple), les Baka ne viennent généralement qu'une journée puis ne reviennent pas. Ce n'est pas un problème de rémunération mais un problème de mentalité car ils ont la possibilité de revendiquer des augmentations.

- Définir la notion de travail : est-ce une activité rémunérée tout simplement ? Définir la notion d'enfant : à partir de quel âge environ est-on considéré comme adulte ?

De 0 à 17 ans, la majorité est acquise est à 18 ans d'après la loi, et cela est valable également pour les Baka. De mon point de vue, à 14 ans, ce sont des enfants affranchis car ils n'ont pas la capacité morale pour diriger une famille.

Leur fonctionnement est compliqué. Au sein de leur communauté, ils sont considérés comme des adultes alors qu'ils n'en sont pas pour l'administration. Légalement la majorité est reconnue à 18 ans, l'administration ne fait pas de différence entre les Baka et lesBantu.

### 7.3 Annexe Cameroun

#### 7.3.1 Quelques études de cas d'ONG

Voici succinctement quelques commentaires au sujet de certaines ONG oeuvrant en faveur des CC au Cameroun.

No.	Organisme :	Commentaires :
1.	FONDAF	Principalement une école avec internat où les enfants apprennent en langue gyeli, à l'aide de matériaux basés sur la méthode syllabaire. Beaucoup d'efforts sont fournis non seulement dans le but de recruter des élèves mais également de les faire rester. Cette association aide aussi la population à se procurer des actes de naissance, des cartes d'identité, etc. Ils ont collaboré à la fondation d'une association de Gyeli, la CODEBABIK. Auparavant, les Sœurs géraient cet organisme, aujourd'hui, il s'agit d'une ONG laïque.
2.	SAILD	Ils ont fondé une école avec internat à Ngoyang. Cette école a connu des problèmes récemment, et nous ne sommes pas sûrs s'elle marche encore. Le SAILD a fait beaucoup de bonnes choses, surtout dans la région de Ngoyang. Faire les pistes vers les campements, encourager la cultivation de maïs, enseigner les gens à nettoyer les lampes tempêtes, etc. Ils ont aussi encouragé le CODEBABIK.
3.	COTCO	Ils ont travaillé en collaboration avec le SAILD et le CODEBABIK. Divers projets et études pour endommager les Bakola pour le pipeline. Certains ont critiqué l'idée même de faire le pipeline, mais ils ont fait des grands efforts pour les populations affectées.
4.	WWF	Ils gèrent la réserve Campo-Ma'an. 25 campements Bakola sont autour de cette réserve. Ils sont en train de faire la dialogue avec ces gens pour déterminer un système pour leur laisser gagner leur vie de la chasse et la collecte, sans détruire l'environnement. Ce n'est pas évident.
5.	Tropenbos	Le Tropenbos a fait des études sur la forêt en collaboration avec les Bakola. Ils sont aussi aider le FONDAF d'avoir une palmeraie et une porcherie.
6.	PDPP	Un grand projet lié au gouvernement Camerounais avec participation de banques internationales, etc. Ils sont en train de faire des recherches sur la terrain. Nous avons croisé leur chercheur en route vers les mêmes campements que nous, en train de poser les questions aussi pour les Bakola.
7.	CODEBABIK (Comité pour le Développement des Bagyeli de Bipindi et de Kribi)	Il semble que cet organisme soit défunt maintenant. Leur secrétaire général, Jaques Ngoun, est rentré dans son vie normale. Ca serait bien de réanimer cette association ou bien de faire une nouvelle association semblable. Il y a une grande besoin pour l'unité des leaders Bakola.
8.	CED	Nous n'avons pas pu faire un entretien direct avec ce groupe. Ils sont basés au Yaoundé, et ils n'ont pas des gens sur le terrain en permanence. Néanmoins, les gens ont bien parlé de leurs efforts pour sauvegarder les droits des Bakola. Il semble avoir des autres organismes qui luttent dans le même sens, mais nous n'avons pas entendu parler d'eux sur le terrain.
9.	SIL	SIL a aidé les Petites Sœurs de Jésus à écrire le Bakola il y a 30 ans. Ces matériaux sont encore utilisés dans l'école de la FONDAF. Depuis Aout 2008, la SIL a recommencé travail parmi les Bakola, cette fois-ci pour la documentation de la langue et aussi pour aider la communication entre les campements dispersés. Les chercheurs de la SIL ont filmé les salutations dans un campement pour jouer dans les autres. Avec le temps, les Bakola ont entamé les débats entre eux, échangé les contes et les divers, les chants, etc.

17. Tableau des associations oeuvrant pour les CC au Cameroun

## 7.4 Annexe RCA

### 7.4.1 Quelques aspects des rapports entre les Bantu et les Aka par Prince Dondia

Commune	Ville/ village	Campement	Rapports entre CC et Bantous	Dépendance aux maîtres	Reproches des BANTOUS aux CC	Reproches des CC aux Bantous
<b>Baleloko</b>		<b>Lokombe</b>	intégration graduelle	100%	mépris	méchanceté
	<b>Loko</b>		esclavage moderne	100%	incivilité, sous-hommes, discontinus au travail, voleurs	travail forcé, violence physique, pillage de biens, faible rémunération
	<b>Carrière</b>		intégration avancée	50%	sous-hommes, voleurs, travail forcé	faible rémunération
	<b>Mossebou</b>		intégration graduelle	50%	êtres inférieurs	faible rémunération, manque de respect
		<b>Sisiri</b>	inégalité générale	100%	êtres inférieurs, toujours endettés, voleurs	travail forcé, violence physique, faible rémunération
	<b>Zomea</b>		inégalité générale	100%	êtres inférieurs, toujours endettés, voleurs	vols, violence physique, manque de respect
<b>Lobaye</b>		<b>Grima</b>	troc déséquilibré	0%	êtres inférieurs, toujours endettés, voleurs	faible rémunération, diminution des ressources de la forêt (chasse, coco)
		<b>Ngotto</b>	intégration graduelle	100%	discontinus au travail, toujours endettés	violence physique, faible rémunération
		<b>Poutem</b>	troc déséquilibré	100%	toujours endettés	pillage de biens, faible rémunération, diminution des ressources de la forêt
		<b>Bamoundji</b>	troc déséquilibré	100%	incivilité, toujours endettés	pillage de biens, violence physique, faible rémunération, diminution des ressources de la forêt
<b>Moboma</b>		<b>Gbokoulou</b>	intégration graduelle	100%	toujours endettés, voleurs	rémunération par troc
	<b>Ngoundou</b>		intégration avancée	100%	sorcellerie, toujours endettés, voleurs	pillage de biens, violences physiques, faible rémunération, manque de respect
		<b>Mabala</b>	inégalité générale	100%	toujours endettés	pillage de biens, faible rémunération, manque de respect
	<b>Lago</b>		inégalité générale	96%	trop de revendications, voleurs	faible rémunération
	<b>Lombo</b>		inégalité générale	50%	vols, toujours endettés	faible rémunération, violences physiques
	<b>Ngouma</b>		troc déséquilibré	100%	discontinus au travail, toujours endettés	faible rémunération

Commune	Ville/ village	Campement	Rapports entre CC et Bantous	Dépendance aux maîtres	Reproches des BANTOUS aux CC	Reproches des CC aux Bantous
<b>Mongoumba</b>	<b>Ndobo</b>		troc déséquilibré	50%	travail forcé, toujours endettés	rémunération par troc, violences physiques à cause des dettes
		<b>Kpetene</b>	troc déséquilibré	50%	travail forcé, toujours endettés	faible rémunération, violences physiques à cause des dettes
		<b>Motonga</b>	troc déséquilibré	50%	travail forcé, toujours endettés	violences physiques à cause des dettes
		<b>Bassin</b>	bonnes relations	95%	endettement, travail manuel	violences physiques à cause des dettes
		<b>Ngotogbe</b>	intégration graduelle	50%	quelques dettes	faible rémunération
		<b>Sakabo</b>	bonnes relations	50%	aucune	violences physiques à cause des dettes
	<b>Gounga</b>		troc déséquilibré	50%	travail manuel, toujours endettés	faible rémunération, violences physiques à cause des dettes
	<b>Gbomboro</b>		bonnes relations	25%	endettement, travail manuel	violences physiques à cause des dettes
<b>Pissa</b>		<b>Banda-ngbi</b>	inégalité générale	25%	incivils, discontinus au travail, toujours endettés	pillage de biens, faible rémunération, manque de respect
		<b>Ngbaka</b>	troc déséquilibré	25%	endettement, travail manuel	pillage de biens, faible rémunération
		<b>Pessere</b>	bonnes relations	50%	endettement, travail manuel	violences physiques à cause des dettes
	<b>Pissa</b>		intégration graduelle	95%	pas d'autonomie, toujours endettés	pillage de biens, faible rémunération, manque de respect
	<b>Sabe</b>		troc déséquilibré	100%	quelques dettes	faible rémunération
	<b>Bossongo</b>		troc déséquilibré	50%	toujours endettés	pillage de biens, faible rémunération

#### 7.4.2 Localisation des villages ou campements, activités et rémunération chez les Aka par Prince Dondia

Commune	Ville/ village	Campement	Localisation des campements de CC par rapport aux villages bantous	Activités exercées par les CC	Salaire journalier pour le travail aux champs en F CFA	Rémunération non monétaire	Possession de champs par les CC
<b>Baleloko</b>	<b>Kokombe</b>		à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	200 à 250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	/
	<b>Loko</b>		à l'intérieur de la forêt	agriculture, débroussaillage	250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	/
	<b>Mongoussa</b>		dans le village	agriculture	500	/	Oui
	<b>Moscou</b>		dans le village	agriculture, chasse, cueillette	250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	Oui
	<b>Safa</b>		à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	rare	alcool, tabac, radios, vêtements	/
	<b>Zomea</b>		dans la ville	agriculture, chasse, cueillette	rare	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	Oui
<b>Lobaye</b>		<b>Bombolo</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette, diamants	500	manioc	Oui
		<b>Ngotto</b>	dans la ville	agriculture, chasse, cueillette	250	vin de palme	/
		<b>Poutem</b>	à proximité à la route	agriculture, chasse, cueillette	250	vin de palme, manioc, vêtements	Oui
		<b>Zodemba</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	250	manioc	/
<b>Moboma</b>		<b>Akougou</b>	à proximité de la route	agriculture, chasse, cueillette	200 à 250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	/
		<b>Bobenji</b>	dans la ville	agriculture, chasse, cueillette	200 à 250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	/
	<b>Bokoka</b>		dans le village	agriculture, chasse, cueillette	200 à 250	manioc, alcool, tabac, sel, casseroles, vêtements	/
		<b>Ngouma</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	rare	/	Oui



Commune	Ville/ village	Campement	Localisation des campements de CC par rapport aux villages bantous	Activités exercées par les CC	Salaire journalier pour le travail aux champs en F CFA	Rémunération non monétaire	Possession de champs par les CC
<b>Mongoumba</b>		<b>Langba</b>	à proximité de la route	agriculture, chasse, cueillette	250 à 500	/	Oui
		<b>Mossapo</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	250	vin de palme, tabac	Oui
		<b>Motonga</b>	à proximité de la route	agriculture, chasse, cueillette	250	vin de palme	Oui
		<b>Motongo</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	250	/	Oui
		<b>Ngotogbe</b>	à proximité de la route	agriculture, chasse, cueillette	500	vin de palme, tabac	Oui
		<b>Sakabo</b>	à proximité de la route	agriculture	/	/	Oui
		<b>Sakungu</b>	à l'intérieur de la forêt	agriculture, chasse, cueillette	200 à 250	vin de palme, tabac	Oui
	<b>Batalimo</b>	<b>Route Manguier</b>	dans le village	agriculture, chasse, commerce	/	/	Oui
<b>Pissa</b>		<b>Banda</b>	dans la ville	agriculture, chasse, cueillette	500	/	Oui
		<b>Gbatombe</b>	à proximité de la route	agriculture, chasse, cueillette	500	/	Oui
		<b>Ngbaka</b>	dans la ville	agriculture, chasse, cueillette	500	/	Oui
		<b>Sabe</b>	dans le village	agriculture, chasse, cueillette	250 à 500	/	Oui
	<b>Sangala</b>		à proximité de la route	agriculture, chasse, commerce	500	/	Oui

## 7.5 Annexe RDC

### 7.5.1 Tableau regroupant des éléments de citoyenneté en RDC par Luc Lutala Kyad'i

Territoire	Kongolo		Kalemie		Lubero		Mambassa			Beni	
Village ou campement	Nouveau	Lemba	Lufunkwe	Kilima	Mahiyo	Matutu	Butiaba 2	Boliboli	Mayibu	Mambau/ Limbekwa	Matembela2 / Mamove
Distance de l'Etat civil en km	Très loin	Très loin	9	9	25	20	5	6	12	2.5	15
Enfants sans acte de naissance <sup>49</sup>	100%	100%	100%	100%	95%	99%	100%	100%	100%	100%	100%
Monnayage des actes de naissance par les autorités	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non
Possession cartes d'identité/électorales	oui	cartes électorales	oui	oui	oui	oui	2	4	2	oui	non
Sentiment d'être congolais	oui	oui	oui	oui	Oui, marginalisé	oui	indécis	Pygmées	oui	oui	oui
Participation aux dernières élections	oui	oui	oui	oui	oui	80%	relative	relative	relative	oui	oui
Rapports intercommunautaires	Pas de collaboration	Racisme mauvais rapports	Bons	Bons	Bons	Conflits liés à la terre, sont bafoués	Servitude et exploitation	Servitude et exploitation	Servitude et exploitation	Bons	Corrects
Participation à la vie publique	non	non	non	non	non	non	Passive	Passive	Passive	non	Seulement religieuse
Associations représentants les CC	non	non	V.M.I	V.M.I	P.I.D.P	P.I.D.P	non	non	non	oui	non
Membres CC dans l'association	--	--	non	non	oui	oui	--	--	--	oui	--
Parle la langue des voisins	oui swahili (Sw)	oui	oui swahili	oui swahili	oui kipiri	oui	oui Lingala & Sw	oui Lingala & Sw	oui Lingala & Sw	oui	oui
Indép administrative du village	non	non	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non
Titres fonciers possédés	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Sources de revenus	Pêche, chasse, travaux divers	Champs, chasse,	Travail quotidien	Travail quotidien	Vente de	Agriculture	Travaux pour les autres ethnies, chasse cueillette, pêche			Chasse, agriculture	Chasse, pêche, minerais,

		pêche			gibiers					agriculture
--	--	-------	--	--	---------	--	--	--	--	-------------

### 7.5.2 Tableau représentant certains aspects du genre en RDC par Luc Lutala Kyad'i

Territoire	Kongolo		Kalemie		Lubero		Mambassa			Beni	
	Nouveau	Lemba	Lufunkwe	Kilima	Mahiyo	Matutu	Butiaba 2	Boliboli	Mayibu	Mambau/ Limbekwa	Matembela2 / Mamove
Village ou campement											
Tâches des hommes	chasse	chasse	agriculture, chasse et pêche	agriculture, chasse et pêche	abattre des arbres, débroussailler	agriculture, construction de maisons	couper les palmiers	couper les palmiers	couper les palmiers	chasse, agriculture	chasse
Tâches des femmes	construction de huttes, recherche d'ignames	Irrigation des rivières, recherche d'ignames	agriculture, tressage de nattes, cueillette	agriculture, tressage de nattes, cueillette	travaux des champs, cuisine	agriculture, préparation des aliments	champs, construction de maisonnette	champs, construction de maisonnette	champs, construction de maisonnette	Recherche de champignon	Construction de huttes, pêche, vente de champignon
Rapport hommes / femmes	très bon	très bon	bon	bon	bon estime	bon respect	respect mutuel	respect mutuel	respect mutuel	correct	femmes considérées subalternes
Mangent-ils ensemble ?	non	non	oui en famille	oui en famille	oui	oui	non	non	oui	non	non
Décision de mariage	les deux familles	entre les familles	les deux familles	les deux familles	les deux familles	les deux familles	proposition du garçon aux parents	la famille de l'épouse choisit l'époux	la famille	échange contre 7 chèvres	échange contre 7 chèvres
Existence de mariage mixte	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	cohabitation	cohabitation	parfois	non
Homme CC - femme autre	-	non	non	non	-	-	-	-	-	non	-
Ethnie de l'enfant mixte	-	père	père	père	père	père	père	père	père	père	-

Territoire	Kongolo		Kalemie		Lubero		Mambassa			Beni	
Langue de l'enfant	-	les deux	du père	du père	du père	du père	du père	du père	langue commune	langue commune	-
Avenir des enfants	idem aux enfants congolais	Travail dans l'administration	meilleur	meilleur	études	scolarisation des enfants dans tous les domaines	études	intelligence et respect	études, acquérir le savoir	non indiqué	Politicien, fonctionnaire, agent de l'Etat
Souhait de vie	vivre ensemble avec les Bilo	en communauté	comme tous les congolais	comme tous les congolais	faire de l'agriculture	prise en charge autonome, développement	avoir un champ	avoir une maison	faire de l'agriculture	sédentaire, élevage	élevage, agriculture,
Mode de vie souhaité	semi-nomade	semi-nomade	semi-nomade	semi-nomade	semi-nomade, sans accès restrictif à la forêt	sédentaire	semi-nomade, travaux des champs	accès à la forêt sans restriction	accès à la forêt sans restriction	semi-nomade	semi-nomade
En ville avec un autre métier	-	-	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non indiqué

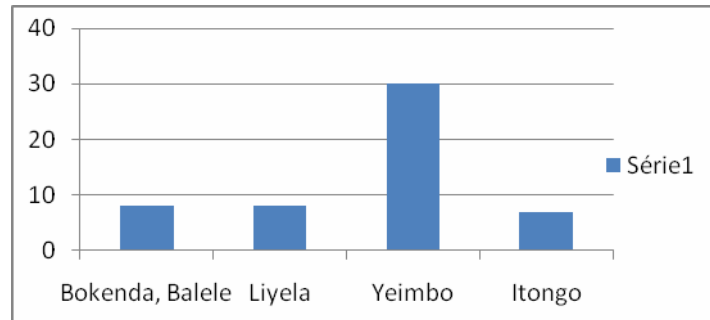
### 7.5.3 Tableau de quelques pratiques éducatives en RDC par Luc Lutala Kyad'i

Territoire	Kongolo		Kalemie		Lubero		Mambassa			Beni	
	Nouveau	Lemba	Lufunkwe	Kilima	Mahiyo	Matutu	Butiaba 2	Boliboli	Mayibu	Mambau/ Limbekwa	Matembela2 / Mamove
Fréquentation scolaire	non	non	6%	5%	non	non	non	oui	8 sur 20	oui	certains
Age scolaire maximal	15 à 17 ans	Non connu	12 ans	12 ans	18 à 25 ans	5 à 11 ans	16 ans	17 ans	15 ans	Pas limité	5 à 10 ans
Distance de l'école	3 km	4 km	15 km	13 km	25 km	10 km	1 km	5 km	12 km	2,5 km	15 km
Occupations des enfants dehors de l'école	Chasse, jeux	Foot, chasse	aucune	aucune	Pêche, promenade	promenade	Champs, constructions, cueillette	Champs, construction, cueillette	Champs, constructions, cueillette	aucune	aucune
Métiers envisagés par les enfants	Chasse, pêche, agriculture	Pêche, chasse, agriculture	Infirmier, mécanicien	Enseignant, chauffeur	Educateur, D', agent de l'Etat	Mécanicien, électricien	Champs, coupe de palmes	aucun	aucun	Professeur, infirmier	aucun
Activités apprises aux enfants	Chasse, irrigation, vente de plantes médicinales	Chasse, pêche, champs, irrigation des rivières	Agriculture, chasse, pêche, cueillette, vannerie	Agriculture, chasse, pêche, cueillette, vannerie	Champs, pêche, chasse, ménage	Elevage, agriculture, chasse, ménage	Champs coupe de palmes, construction	Champs, coupe de palmes, pêche	Champs, coupe de palmes, pêche	Chasse	Chasse, pêche, agriculture
Souhait de voir les enfants à l'école	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Attente de l'éducation scolaire	Lire, écrire, compter	Savoir lire, écrire, diriger	Etre éduqué, avoir des connaissances	S'épanouir, être éduqué, cultivé	Avoir les connaissances, lire et écrire	Elargir les horizons, lire, écrire, calculer	Savoir lire et écrire	Savoir lire et écrire	Savoir lire et écrire, intelligence	Pouvoir enseigner aux autres	Instruction et éducation
Type d'accès à l'information	radio	Radio communautaire de Kongolo (BERDI)	radio	radio	Radio, faits rapportés	radio	aucune	aucune	Radio en panne	Radio	aucune
Métiers pratiqués par les adultes (aucun	Chasse, pêche	Chasse, irrigation	Chasse, agriculture,	Chasse, agriculture,	Travaux des champs	Travaux des champs	Couper les palmes,	Couper les palmes,	Couper les palmes,	Chasse, agriculture,	Chasse, pêche,

village n'a accès aux formations adultes)			pêche, vannerie	cueillette, pêche,			champs	champs	champs		cueillette
---	--	--	--------------------	-----------------------	--	--	--------	--------	--------	--	------------

#### 7.5.4 Nombre de personnes âgées de plus de 40-50 ans dans le territoire de Bongandanga par Freddy Mumba Mukuba

Les données ont été récoltées auprès des communautés des quatre sites enquêtés, soit Bokenda et ses environs avec 8 personnes, Liyela également 8 individus; Yeimbo en compte 30 et Itongo quelques 7 personnes. Ce qui fait un total de 53 personnes sur une population estimée à 466 habitants, soit environ 11% des CC de cette région a plus de 40-50 ans.



18. Personnes âgées au-delà de 40-50 ans sur les 4 zones enquêtées

## 7.6 Annexe République du Congo

- Avez-vous entendu parler du VIH/SIDA ? des MST ? Oui Si oui :

- Pour vous le VIH/Sida, c'est quoi ? Je ne sais pas. Ça vient comment ?

- A quelle occasion avez-vous entendu parler de cette maladie ? J'entends ce mot dans la rue.

- Connaissez-vous une personne de votre entourage qui a eu cette maladie ? Non

- Comment avez-vous vécu cette situation ? /

- Quelle utilisation faites-vous des plantes médicinales ? le guérisseur nous indique les écorces à prendre en cas de maladie

- Quelles sont les maladies que vous allez faire soigner chez les guérisseurs, et celles que vous allez faire soigner à l'hôpital ? guérisseur: maux de ventre / maladie difficile à diagnostiquer  
pulmonopathie

- Quels sont les aliments de consommation quotidienne ? /

- Combien de fois par jour mangez-vous ? 2x/j → grain africain, légumes sauvages  
champignons, manioc

- Votre communauté dispose-t-elle d'un puit d'eau potable ? Non

- Si non, à quelle distance se trouve le puit le plus proche ? 7 km

- Où puisiez-vous l'eau ? L'eau de pluie pour remplir la citerne

Certaines de ces questions ne prennent pas du tout en considération leur vision de la maladie, donc n'oubliez pas d'adapter les questions quand vous sentez que cela est nécessaire et d'être réactif : c'est-à-dire de proposer alors de nouvelles questions allant dans le sens de leur vécu, de leur vision du monde.

**Education :**

- Les enfants vont-ils à l'école ? Oui Les filles et les garçons ? Oui

- Jusqu'à quel âge les enfants vont-ils à l'école ? Jusqu'à ce qu'ils arrivent à écrire

- A quelle distance se trouve l'école la plus proche ? 200 à 300 m

- Quel est le niveau d'étude du membre de la communauté le plus éduqué ? 3<sup>e</sup> (10 ans d'école)

- Lorsque les enfants ne sont pas à l'école, que font-ils ? manger, aider les parents aux champs

- Quelles sont les activités que vous apprenez à vos enfants ?

Aux garçons ? Construction, tissage de filet, chasse, agriculture, médecine

Aux filles ? Cueillette, cuisine, agriculture

- Quels sont les métiers que les enfants rêvent de faire ? Ouvrier; routier; employé dans une société.

Cette question n'est absolument pas pertinente pour les Baka du Gabon par exemple puisqu'ils sont en adéquation avec leur mode de vie où la notion de métier n'existe pas : ils chassent, pêchent, cueillent et font quelques plantations pour manger.

- Souhaitez-vous que vos enfants aillent à l'école ? Oui

Pourquoi, dans quel but ? pour valoriser notre groupe, trouver du travail

Pour apprendre quoi, que va leur apporter le fait d'aller à l'école ? Ça va changer notre image auprès de nos voisins. On veut aussi vivre mieux.

19. Extrait 1 de l'entretien effectué à Ngo en mai 2009 par Guy Kouarata



## Questions aux autorités administratives/municipales

- Quelles sont les différentes populations de cette zone ? *Teke (bantou)*
- Les différents groupes ethniques ? *Teke*
- Est-ce qu'il y a des différences d'utilisation de l'espace en fonction de chaque ethnie ou groupement ? *Oui*
- A qui appartient la terre ? *aux propriétaires fonciers (Teke)*
- Comment sont réparties les terres dans cette zone ? *par délimitation consignée par écrit*
- Quel est le mécanisme d'acquisition d'une portion de terre dans cette zone pour :
  - les communautés locales ? *gratuit*
  - pour les populations étrangères (bantous immigrés ou autre) ? *paiement de frais fonciers*
- A qui appartiennent les ressources naturelles ? *à l'Etat et au propriétaire foncier*  
Comment sont-elles gérées ? *les paysans les exploitent pour vivre*
- Quels sont les produits forestiers les plus consommés ? *bois, légumes sauvages, gibiers*  
À quelles fins ? *Commerce*
- Comment organisez-vous les activités d'agriculture ?
  - De chasse ? *Façon groupe selon les périodes*
  - De pêche ? ~~En groupe~~
  - Et de cueillette ? *Par petit groupe de façon continue*
- Que prévoit la coutume pour les personnes du village qui veulent pratiquer ces activités ?
  - Et pour les étrangers ? *donner la part des propriétaires fonciers*
  - Les sociétés forestières ? *Payer des droits à l'Etat*
- Existe-t-il des tensions entre personnes dans la pratique de ces activités ? *Non*
  - Si oui lesquelles ?
  - Et comment les résolvez-vous ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous dans la réglementation de ces activités ? *Incompréhension de la population*
- Quelles relations entretenez-vous avec :
  - les populations locales ? *collaboration à travers le gouvernement*
  - les associations et ONG ? *Initiation de projets*
- Existe-t-il des tensions entre vous ? *Non*
  - Si oui lesquelles ?
  - Pour quelles raisons ?
  - Comment les avez-vous résolues ou comptez-vous les résoudre ?
- Appliquez-vous la loi coutumière ou moderne pour résoudre les conflits ? *Oui (parfois)*  
Comment ? *En citant des proverbes qui tiennent lieu de loi.*